

GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2022

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2021

COMPTES 21

Bureau

Président et rapporteur général	M. Gérard Mojon
Vice-président·e	Mme Amélie Cherbuin M. Nicolas Glauser

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Institution et territoire (DIT)	Mme Claire Richard M. Julien Eggenberger, rapporteur
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Nicolas Glauser M. Maurice Mischler, rapporteur
Environnement et sécurité (DES)	Mme Florence Gross M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Alexandre Berthoud, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin, rapporteur M. Georges Zünd
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Pierre Dessemontet M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	Mme Claire Richard M. Julien Eggenberger, rapporteur
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	Mme Claire Richard M. Julien Eggenberger, rapporteur
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIÈRES

1. Synthèse générale et recommandation de la COFIN	5
1.1 Comptes 2021 – Synthèse générale	5
1.2 Recommandation de la COFIN.....	6
2. Travaux de la Commission des finances	7
2.1 Généralités.....	7
2.2 Visites des sous-commissions dans les services	7
2.3 Auditions / documentation.....	7
2.4 Observation	7
2.5 Thème d'étude transversal.....	7
3. Comptes 2021.....	9
3.1 Synthèse des résultats et charges brutes	9
3.2 Charges COVID.....	9
3.3 Résultat opérationnel 2021.....	10
3.4 Compte de résultat extraordinaire.....	11
3.5 Résultat total et compte de résultat.....	11
3.6 Ecritures de bouclage et préfinancements.....	12
3.7 Résultat opérationnel (avant et après préfinancements et amortissements supplémentaires)	13
4. Dépenses d'investissement.....	14
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	14
4.2 Crédits d'investissement disponibles	14
4.3 Dépenses d'investissement 2021.....	14
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements.....	14
5. Bilan.....	16
6. Considérations générales	17
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	17
6.1.1 Crédits supplémentaires	17
6.1.2 Dépassements budgétaires	18
6.1.3 Suivi budgétaire.....	19
6.2 Reports de crédits	19
6.3 Revenus fiscaux	20
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	21
6.5 Fonds, dons et legs.....	21
6.6 Régimes financiers particuliers.....	21
6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	21
6.6.2 Université de Lausanne.....	21
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)	21
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)	21
6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)	21
6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	21
6.7 Participations (patrimoine administratif)	22
7. Thème d'étude de la COFIN sur les comptes 2021	23
8. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	24
9. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	25
10. Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur les comptes 2021 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)	26
10.1 Préambule	26
10.2 Constats suite à l'examen des comptes 2021 de la DGNSI.....	26
10.3 Charges informatiques (Groupe 31)	26
10.4 Crédit d'inventaire du matériel informatique et amortissements	27
10.5 Suivi des investissements	28
10.6 Suivi des investissements – cockpit.....	28
10.7 Conclusions de la CTSI	29

11. Eléments complémentaires et remerciements.....	30
<i>11.1 Remerciements</i>	<i>30</i>
<i>11.2 Eléments complémentaires</i>	<i>30</i>
<i>11.3 Fin d'activité du Conseiller d'Etat Pascal Broulis</i>	<i>33</i>
12. Observation.....	34
13. Rapports des sous-commissions	35
13.1 Département des institutions et du territoire	35
13.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	43
13.3 Département de l'environnement et de la sécurité	55
13.4 Département de la santé et de l'action sociale.....	65
13.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport	79
13.6 Département des infrastructures et des ressources humaines.....	88
13.7 Département des finances et des relations extérieures	98
13.8 Ordre judiciaire vaudois	107
13.9 Secrétariat général du Grand Conseil	110

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET RECOMMANDATION DE LA COFIN

1.1 Comptes 2021 – Synthèse générale

en mios de CHF	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart budget / comptes 2021		Comptes 2020	Ecart comptes 2021/2020	
Charges	10'381,9	11'863,7	1'481,8	14,3%	11'068,2	795,5	7,2%
Revenus	10'217,7	11'878,1	1'660,4	16,3%	11'073,7	804,4	7,3%
Résultat	-164,2	14,4	178,6		5,5	8,9	

Les comptes 2021 (C21) de l'Etat de Vaud présentent un excédent de recettes de 14.4 mios après comptabilisation d'écritures de bouclage extraordinaires et de préfinancements de 449.1 mios, soit un résultat opérationnel de 463.5 mios.

Ce résultat absorbe des charges nettes liées à la pandémie de COVID d'un montant de 270.0 mios.

Les **charges brutes globales** 2021 s'élèvent à 11'863.7 mios.

Sont intégrées à ces charges :

- 225.0 mios d'écritures de bouclage sur résultat opérationnel (0.0 mio aux comptes 2020 (C20)) :
 - 200 mios d'attribution au fonds pour l'énergie et
 - 25 mios de participation aux charges des communes à la cohésion sociale.
- 289.1 mios d'écritures de bouclage sur résultat extraordinaire (0.0 mio aux C20) :
 - Amortissements supplémentaires d'objets d'investissement bouclés.
- 160.0 mios de préfinancements (261.4 mios aux C20) :
 - 100 mios dédiés à l'accélération du rééquilibrage des comptes 2022-2025 de l'accord Canton - Communes (4 x 25 mios),
 - 15 mios à un nouveau crédit-cadre de maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles et
 - 45 mios au centre de production et de logistique du CHUV à Bussigny.

En dehors des écritures de bouclage sur résultat extraordinaire et préfinancements, c'est donc un montant de 11'414.6 mios qui a été consommé par les divers départements, au cours de l'exercice sous revue, charges Covid-19 comprises.

Le DSAS avec 4'334.6 mios et le DFJC avec 3'216.1 mios absorbent 66.1% de ces charges.

Les charges de personnel s'élèvent à 2'611.7 mios, soit 22.9 % des charges globales.

Ces charges brutes globales de 11'863.7 mios sont de 1'481.8 mios supérieures à celles portées au **budget 2021 (B21)**, soit un dépassement de 14.3%. Celui-ci provient essentiellement des 674.1 mios d'écritures de bouclage et de préfinancements susmentionnés ainsi que des dépenses COVID (808 mios bruts, y compris part fédérale - pour rappel, le budget a été établi "hors COVID").

La majeure partie de cet écart au budget avait été anticipée par 161 crédits supplémentaires d'un montant net global de 381.4 mios, dont 343.5 mios en lien avec le COVID.

Les charges 2021 sont de 795.5 mios, soit 7.2%, supérieures à celles de l'**exercice 20 (C20)**.

Cette croissance s'explique essentiellement par les dépenses liées à l'épidémie de COVID (+218 mios), par les éléments de bouclage et préfinancements (+413 mios) et diverses augmentations sectorielles (+165 mios).

Les **recettes brutes** s'élèvent à 11'878.1 mios, dont 6'748.4 mios, soit le 56.8%, proviennent du produit des divers impôts cantonaux.

Elles sont de 1'660.4 mios, soit 16.3%, supérieures à celles **budgétées (B21)**.

Plus de la moitié (+903 mios) provient de l'impôt (éléments exceptionnels +292 mios, conjoncturels +332 mios et ordinaires +279 mios). Le financement des coûts Covid reçus de la Confédération (+538 mios), la redistribution du bénéfice de la BNS (+249 mios) et quelques réductions mineures expliquent le solde.

Ces recettes brutes sont 804.4 mios (+7.3%) supérieures à celles enregistrées au cours de l'exercice 2020 (C20) : 166 mios sont de sources fiscales, 654 mios sont liés aux financements Covid de la Confédération et 124 mios à la redistribution des bénéfices de la BNS.

Les **investissements** de l'Etat dans l'économie du canton se sont élevés à 649.0 mios, dont 229.3 mios sous forme de prêts et garanties, dans l'ordre de grandeur de ceux consentis aux cours des exercices précédents.

La **dette** de l'Etat de Vaud s'élève à 975 mios à fin 2021, identique à celle enregistrée à fin 2019 et 2020.

Le détail de la plupart des chiffres précités figure au chapitre 3 ci-après ; celui-ci présente essentiellement les informations par département. Une analyse plus fine, par service, figure dans les rapports des diverses sous-commissions.

1.2 Recommandation de la COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 12 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2021 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité est annoncé.

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

2.1 Généralités

La Commission des finances (COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2021,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que des comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

2.2 Visites des sous-commissions dans les services

Ces visites ont permis aux sous-commissions d'entendre les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

2.3 Auditions / documentation

Conjointement à une délégation de la Commission de gestion (COGES), la COFIN a auditionné :

- une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) emmenée par son nouveau chef de service, M. Sébastien Chenuz, accompagné du chef de service adjoint, M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2021 (voir point 9 de ce rapport).
- une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud, et de son vice-président, M. le député Alexandre Rydlo. Cette commission a été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2021 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat de la COFIN depuis plusieurs années. Depuis l'année passée, la COGES a également été conviée à cet échange afin de renforcer le suivi de l'informatique cantonale. La COFIN salue ce travail d'analyse effectué en deux temps par la CTSI ; le rapport de cette dernière se trouve au point 10 du présent document.

Elle a également d'une part auditionné la Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, et d'autre part pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux de la DGF.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2021 du Conseil d'Etat (pages 25 à 43 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les député-e-s du Grand Conseil à en faire de même.

2.4 Observation

La COFIN n'a déposé aucune observation sur les comptes 2021. A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; une seule demande lui est parvenue par ce biais, mais la proposition d'observation n'a pas été retenue.

2.5 Thème d'étude transversal

La COFIN n'a, formellement, retenu aucun thème d'étude spécifique sur les comptes 2021. Les sous-commissions ont toutefois porté une attention particulière à la gestion des coûts COVID qui ont impacté les différents départements. Dans ce contexte, elles se sont notamment basées sur une documentation chiffrée fournie par le SAGEFI dont vous trouvez le tableau consolidé à la page suivante. Celui-ci synthétise les dépenses liées au COVID pour l'année 2021, d'un montant total de 270 millions, avec la ventilation des montants par département et par état (dépenses effectives, attributions aux fonds, transitoires, reports de crédits et crédits non utilisés).

Service	Sujet	Montants des crédits (au travers de crédit supplémentaire non compensé, arrêtés et EMPD)	Montants comptabilisés dans SAP au 31.12.2021						Montants engagés	
			Dépenses / Recettes comptabilisées dans SAP au 31.12.2021	dont dépenses / recettes effectives	dont attributions aux fonds	dont transitoires	dont reports de crédit (uniquement fonds 1000)	Crédits non utilisés	Pour les fonds hors fonds 1000; engagement restant au-delà du 31.12.2021	Engagements existants en matière de prêts, cautions et garanties durant l'année
	1. DIT	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	2. DFJC	36'585'500	30'312'942.11	14'323'842.11	15'500'000.00	489'100.00	0.00	6'272'557.89	0.00	0.00
	3. DES	5'213'400	5'747'410.86	5'745'410.86		2'000.00	0.00	-534'010.86	0.00	0.00
	4. DSAS	157'394'400	133'535'382.54	35'959'278.04		97'576'104.50	0.00	23'859'017.46	0.00	0.00
	5. DEIS	100'349'400	56'881'644.40	308'059'473.40	0.00	-350'242'829.00	99'065'000.00	43'467'755.60	0.00	0.00
	6. DIRH	42'661'200	42'200'287.82	11'997'986.82		-5'828'399.00	36'030'700.00	460'912.18	0.00	0.00
	7. DFIRE	1'279'200	1'349'808.75	1'349'808.75		0.00	0.00	-70'608.75	0.00	0.00
	8. OJV	0	9'341.10	9'341.10		0.00	0.00	-9'341.10	0.00	0.00
	9. SG GC	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Sub-total - Fonds 1000	343'483'100	270'036'817.58	377'445'141.08	15'500'000.00	-258'004'023.50	135'095'700.00	73'446'282.42	0.00	0.00
	5. DEIS - Cautions octroyées	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	9'974'682.00
	Sub-total - Cautions octroyées	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9'974'682.00
	TOTAL	343'483'100	270'036'817.58	377'445'141.08	15'500'000.00	-258'004'023.50	135'095'700.00	73'446'282.42	0.00	9'974'682.00
	Fonds 3000 Activités culturelles		6'181'218.76	6'181'218.76		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3023 Chômage		22'461'725.47	21'920'529.67		541'195.80	0.00		10'000'000.00	0.00
	Fonds 3033 Soutien industrie		1'222'488.00	1'222'488.00		0.00	0.00		0.00	0.00
	Fonds 3034 Urgence culture		12'296'783.25	9'593'632.25		2'703'151.00	0.00		0.00	0.00
	TOTAL	0	42'162'215.48	38'917'868.68	0.00	3'244'346.80	0.00	0.00	10'000'000.00	0.00

3. COMPTES 2021

Ce chapitre présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2021. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2021 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

3.1 Synthèse des résultats et charges brutes

(en fr.)	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2021	10'381'891'200	10'217'651'700	-164'239'500	
Comptes 2021	11'863'687'988	11'878'085'812		14'397'824
Différence comptes/budget total	1'481'796'788	1'660'434'112		178'637'324
En % du budget total	14.3%	16.3%		

Avec des écritures de bouclage d'un montant total de 674.1 mios, le résultat 2021 ainsi calculé présente un excédent de revenus de 14.4 mios. Cet excédent de revenus donne lieu à un écart budgétaire favorable de 178.6 mios, avec des charges de +1'481.8 mios/+14.3% et des revenus de +1'660.4 mios/+16.3%.

3.2 Charges COVID

Les diverses mesures COVID ont impacté le résultat net des comptes à hauteur de 270 mios correspondant à des crédits accordés de 343,5 mios (voir tableau page suivante).

<i>(en fr.)</i>	Départements	Crédits suppl.	Comptes 2021
Hôpitaux : indemnités aux hôpitaux et cliniques privées, impact sur AVASAD, Unisanté, surcoûts matériel	DSAS	55'885'700	66'386'930
Santé : renfort du système de santé, traçage, campagne de vaccination, santé mentale des jeunes	DSAS	55'501'300	49'172'569
Social : indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social	DSAS	46'760'100	18'628'923
Economie : aides aux cas de rigueur et financement du dispositif administratif	DEIS	100'349'400	56'881'644
Transport : soutien aux entreprises de transports (y compris part communes)	DIRH	40'000'000	39'999'997
Culture : aides aux acteurs culturels et fonds d'urgence	DFJC	15'500'000	15'500'000
Ecoles : rémunération de stages en milieu médical, gymnase d'Etoy, santé mentale des jeunes, soutien à l'apprentissage, appuis pour lutter contre les effets du semi-confinement et matériel de protection	DFJC	12'907'200	10'122'890
Protection jeunesse : renforcement pour placements d'urgence	DFJC	2'408'500	2'681'622
DGES : rémunération de stages en milieu médical, coûts relatifs aux contrôles consécutifs aux restrictions d'accès	DFJC	6'092'000	2'326'458
Protection civile : centres de vaccination, gestion des autorisations grandes manifestations et dépenses SSCM	DES	5'007'900	5'532'109
Information : soutien aux médias régionaux	DIRH	1'115'000	850'758
CCF	DIRH	276'400	153'616
Police cantonale	DES	223'600	185'057
Service pénitentiaire	DES	122'000	170'368
Divers : DGIP (nettoyage supplémentaire)	DFIRE	957'000	1'031'782
Divers : SG DSAS (frais de gestion de la crise)	DSAS	377'000	363'881
Divers : SPEV (coûts des tests au sein de l'ACV)	DIRH	0	54'419
Divers : OAJE	DIRH	0	-15'547
Divers : OJV	OJV	0	9'341
Total dépenses nettes		343'483'100	270'036'817

3.3 Résultat opérationnel 2021

<i>(en fr.)</i>	2021
Charges opérationnelles	11'414'611'967.94
Revenus opérationnels	11'878'085'811.68
Résultat opérationnel	463'473'843.74

Ce montant correspond au résultat publié dans la brochure des comptes 2021. Son détail par département est consultable dans le résumé du compte général pour l'année 2021 en page 291 et 292 de la brochure des comptes 2021.

3.4 Compte de résultat extraordinaire

(en fr.)	2021
Charges extraordinaires	449'260'580.49
Revenus extraordinaires	313'120'605.86
Résultat extraordinaire (- excédent de charges)	-136'139'974.63

Ce compte se solde par un excédent de charges de 136,1 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (449,3 mios)

Amortissements supplémentaires d'objets d'investissement bouclés (289,1 mios)

Attributions à des préfinancements (160 mios), dont celui de l'accord Canton – communes (100 mios)

Revenus extraordinaires (313,1 mios)

Dissolution de capitaux propres constitués l'année précédente pour les risques liés aux effets COVID sur un possible trop perçu sur les acomptes des personnes physiques et personnes morales (160 mios)

Prélèvements sur préfinancements à hauteur (109.2 mios)

Dissolutions de reports de crédits et de soldes non utilisés (23.7 mios)

3.5 Résultat total et compte de résultat

(en fr.)	2021
Résultat opérationnel	463'473'843.74
Résultat extraordinaire	-136'139'974.63
Résultat du compte	327'333'869.11

En cumulant le résultat opérationnel de 463.5 mios à celui du résultat extraordinaire de -136.1 mios, le total du compte de résultat de l'Etat présente un excédent de revenus pour l'exercice 2021 de 327.3 mios.

3.6 Ecritures de boucllement et préfinancements

		Départements	2021
1.	Attribution fonds pour l'énergie (transition énergétique et soutien plan climat 2 ^e génération)	DES	200'000'000
2.	Participation aux charges des communes cohésion sociale	DIT	25'000'000
	Sous-total écritures de boucllement / résultat opérationnel		225'000'000
3.	Amortissements supplémentaires des objets d'investissement bouclés	DFJC	79'007'127
		DES	38'030'802
		DSAS	262'406
		DEIS	2'879'170
		DIRH	41'695'112
		DFIRE	112'123'003
		OJV	15'078'400
	Sous-total écritures de boucllement / résultat extraordinaire		289'076'020
4.	Préfinancement accord Canton-Communes / accélération rééquilibrage comptes 2022-2025	DIT	100'000'000
5.	Préfinancement nouveau crédit-cadre / maîtrise foncière collectivités publiques développement des zones industrielles	DEIS	15'000'000
6.	Préfinancement stratégique immobilier / Centre de production et logistique CHUV Bussigny	DSAS	45'000'000
	Sous-total écritures préfinancements		160'000'000
	Total écritures de boucllement		674'076'020

En 2021, six écritures de boucllement ont été comptabilisées, soit une attribution de 200 mios au fonds pour l'énergie, un montant de 25 mios destiné à soulager les charges des communes pour leur participation à la cohésion sociale, des amortissements supplémentaires sur des objets d'investissement pour 289.1 mios et enfin trois préfinancements totalisant 160 mios. Les écritures de boucllement s'élèvent ainsi à 674'076'020 fr.

Pour rappel, les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du boucllement des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils augmentent la marge de manœuvre du Conseil d'Etat, notamment en matière d'investissement.

Durant ses travaux, la COFIN a constaté que les prélèvements sur certains préfinancements, budgétisés en revenus dans les départements concernés « en face » des charges y relatives, ne figurent finalement pas dans les comptes de ces services. Cette situation ne rend pas très lisible la comparaison entre le budget et les comptes. En effet, au niveau du boucllement des comptes, la pratique consiste à centraliser ces dissolutions de préfinancements au SAGEFI, dans le compte de résultat extraordinaire. Pour les budgets futurs, le SAGEFI examinera avec les services concernés, la possibilité de budgétiser directement au SAGEFI ces dissolutions, notamment pour les montants relevant d'une certaine matérialité.

3.7 Résultat opérationnel (avant et après préfinancements et amortissements supplémentaires)

(en fr.)	2021	2020
Charges du compte de résultat avant amortissement	11'270'195'332.16	10'686'590'888.87
Revenus du compte de résultat	11'878'085'811.68	11'073'730'027.85
Résultat opérationnel avant amortissement	607'890'479.52	387'139'138.98
Amortissement du patrimoine administratif (investissement)	144'416'635.78	120'222'743.24
Résultat opérationnel après amortissements planifiés	463'473'843.74	266'916'395.74
Attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	160'000'000.00	261'400'000.00
Amortissement supplémentaire patrimoine admin. (investis.)	289'076'019.87	
Résultat après préfinancements et amort. suppl.	14'397'823.87	5'516'395.74

Le résultat opérationnel après amortissement du patrimoine administratif se solde par un excédent de revenus de **463'473'843.74 fr.**

Après attribution aux préfinancements et amortissement supplémentaire des objets d'investissement du patrimoine administratif, le résultat présente un excédent de revenus de **14'397'823.87 fr.** en 2021 contre **5'516'395.74 fr.** en 2020.

4. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 *Dépenses d'investissement à amortir*

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2021 totalisent un montant de 3,914 mrd (voir tableau « Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2021 », pages 308 à 321 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les charges d'amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2021 atteignent le montant de 144,4 mios contre 120,2 mios en 2020. Cette augmentation de 22,2 mios s'explique principalement par les nouvelles dépenses nettes enregistrées durant l'exercice et du fait, qu'à l'instar de l'année 2020, aucun amortissement non planifié n'a été effectué en 2021. Toutefois, à titre d'écriture de boucllement, les objets d'investissement bouclés ont été totalement amortis pour un montant de 289,1 mios. Au total, ces deux éléments totalisent 433,5 mios.

4.2 *Crédits d'investissement disponibles*

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponibles pour les prochaines années s'élève à 1,480 mrd (votés et non dépensés).

4.3 *Dépenses d'investissement 2021*

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 478,6 mios à la charge du Canton, soit respectivement 519,6 mios de dépenses brutes et 41 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (34,8 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2021, 419,7 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 384,9 mios, soit 93,7 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2021 est présenté en pages 297 à 307 de la brochure des comptes.

4.4 *Solde comptable négatif de certains investissements*

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1^{er} janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucllements d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 2000 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3
2020	427,7	268,3	62,7%	-159,4
2021	478,6	384,9	80,4%	-93,7

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif). Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme. Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2021 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Le bilan est détaillé aux pages 323 et 324 de la brochure des comptes 2021 ; la COFIN y relève les éléments suivants :

Les financements spéciaux sous capital propre (position 2900) ainsi que les fonds enregistrés sous capital propre (position 2910) se montent à 553,9 mios. Le détail des fonds et financements spéciaux figure en pages 349 et 350 de la brochure sur les comptes 2021. Les principaux fonds concernés dépassant les 20 mios sont les fonds pour l'énergie (243,2 mios), la lutte contre le chômage (73,2 mios), l'innovation (49,3 mios), l'immunothérapie oncologique (30 mios) et l'économie durable (25 mios).

Au 31 décembre 2021, le total des préfinancements mentionnés au passif du bilan (position 2930) se monte à 1'211 mios dont les principales positions sont notamment :

- COVID-19 : 350 mios ;
- Infrastructure aggro : 251,3 mios ;
- Accord canton-communes : 100 mios
- Effets financiers 2022 pour les communes : 60 mios ;
- Crise migratoire Ukraine : 53 mios ;
- Etc.

La COFIN dispose d'un tableau permettant le suivi complet de l'évolution de ces préfinancements.

6. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 585,9 mios en 2020 (5,79% du budget voté – charges brutes) à 381,4 mios (3,67%). Les pages 394 à 398 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2021 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DIT	279'047'200	7'584'400	2.72
DFJC	3'136'935'100	50'274'900	1.60
DES	585'665'100	9'420'400	1.61
DSAS	4'175'854'200	160'713'600	3.85
DEIS	693'114'600	102'972'500	14.86
DIRH	628'864'400	45'871'300	7.29
DFIRE	713'821'500	2'886'400	0.40
OJV	159'844'700	800'000	0.50
SGC	8'744'400	850'800	9.73
Total	10'381'891'200	381'374'300	3.67

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2020 (-7), avec un solde net inférieur (-204.5 mios). Ainsi, 161 demandes ont été acceptées pour un total de 381,4 mios en 2021 contre 168 demandes pour 589,9 mios en 2020, selon détail développé ci-dessous.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. **nets**, après compensation)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre	220	201	190	183	188	177	174	148	168	161
En mios de fr.	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9	585,9	381.4

Les 381,4 mios découlant des 161 demandes acceptées en 2021 se répartissent comme suit :

- 13 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 76 demandes pour 448'500 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 72 demandes pour 380'925'800 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

Ces éléments comprennent les crédits supplémentaires COVID pour un total de 343,5 mios (voir le tableau détaillé par département au point 2.5 de ce rapport) ; hors pandémie, l'effet net des demandes de crédits supplémentaires s'élève à 37,9 mios et est nettement inférieur au résultat de 2020 (68,2 mios).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est légèrement inférieur à celui soumis au Conseil d'Etat. Les dispositions de la LFin lui permettent néanmoins d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2021 et compte tenu de la situation sanitaire, l'immense majorité des montants nets des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysée par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2021 s'élève à 303.8 mios, soit 3.1% des charges totales du budget 2021. Cette donnée est en augmentation par rapport à l'année 2020 qui, à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables), laissait apparaître un montant de 97,9 mios, soit 1% des charges du budget 2020. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente et passe à 218 au 31.12.2021, contre 198 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 109 (50.0%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.2%) ;
- 66 (30.3%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2.3 mios (0.7%) ;
- 36 (16.5%) inhérents à des dépassements compris entre 100'000 fr. et 1 mio, pour un montant global de 12.2 mios (4.0%) ;
- 5 (2.3%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 24.9 mios (8.2%);
- 2 (0.9%) inhérents à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 264.1 mios (86.9%)

Les deux derniers points précités, soit 7 dépassements supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 289 mios, soit 95,1% du montant total des dépassements 2021. Les éléments principaux sont :

- au DFJC, le dépassement de +10.0 mios s'explique d'une part par l'évolution du nombre d'étudiants hors canton qui a été supérieur à la prévision pour +5.3 mios et d'autre part, par une hausse de la participation aux accords intercantonaux de +4.7 mios à la fois dus à un rattrapage issu de 2020 ainsi qu'à un changement de méthode de comptabilisation impliquant désormais l'enregistrement de transitoires ;
- au DSAS, les dépassements concernent d'une part la DGS à hauteur de +1.8 mio pour des achats de vaccins ainsi que des achats de matériel de protection supérieurs au CS COVID-19 et d'autre part la DGCS pour +8.1 mios en lien avec les PC AVS/AI et les subsides LAMal ;
- au DEIS, le dépassement de +212.6 mios concerne principalement un effet technique en lien avec la gestion de la crise COVID. En effet, les crédits supplémentaires ont été adoptés sur la base des charges nettes alors que les comptes enregistrent les montants de charges brutes. Le dépassement induit est toutefois partiellement ou entièrement compensé par des revenus supplémentaires. Il subsiste un dépassement de +1.9 mio concernant les subventions LADE ;
- au DIRH, +5.0 mios concernent principalement le service hivernal ;
- au DFIRE, l'effet de +51.5 mios est mécanique et découle des rétrocessions aux communes sur des revenus supplémentaires perçus : part des communes sur les gains immobiliers (+40.7 mios); sur l'impôt sur les frontaliers (+8.2 mios), et sur l'Impôt fédéral direct (+2.7 mios).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000
2020	646'999'200	61'112'200	585'887'000
2021	474'694'800	93'320'500	381'374'300

Avec les articles 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2021 est présenté à la COFIN durant le second semestre 2021, alors que le point au 31 décembre 2021 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2021 sont les suivants ; le détail de ces postes se trouve dans les rapports respectifs des sous-commissions :

	Reports totaux 2021 sur 2022	Pour comparaison	
		Reports totaux 2020 sur 2021	Reports totaux 2019 sur 2020
DIT	134'700	314'300	186'200
DFJC	1'126'200	980'200	18'000
DES	10'900'357	12'130'314	9'087'176
DSAS	0	16'192'700	842'600
DEIS	102'706'500	70'974'862	6'748'000
DIRH	37'908'100	29'146'600	2'428'100
DFIRE	6'168'500	4'343'700	5'770'300
OJV	0	186'000	0
SGC	542'800	28'500	0
Total	159'487'157	134'297'176	25'080'376

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2021, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 33 et 36 sur les évolutions de « budget 2021 à comptes 2021 » et de « comptes 2020 à comptes 2021 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2013 est disponible en page 356 de la brochure sur les comptes.

En 2021, le groupe de comptes 40 « Impôts » totalise 6'748.4 mios, soit un écart de +903.4 mios par rapport au budget (+15.5%) et de +166.2 mios par rapport aux comptes 2020 (+2.5%). A l'instar des années précédentes, des éléments exceptionnels et conjoncturels pour 624.2 mios sur l'exercice 2021, non compris au budget, sont à considérer (exceptionnels : 292.3 mios et conjoncturels : 331.9 mios). Apuré de ces deux éléments, le groupe de comptes 40 « Impôts » totalise 6'124.3 mios, soit un écart de +279.3 mios par rapport au budget (+4.8%) et +99.0 mios par rapport aux comptes 2020 retraités (+1.6%).

De comptes à comptes, pour les différents impôts, les variations principales sont composées de +66,1 mios sur le revenu des personnes physiques, +88,8 mios sur la fortune des personnes physiques, - 21,1 mios sur l'impôt à la source, - 86,2 mios sur le bénéfice des personnes morales, + 3,4 mios sur le capital des personnes morales, +47,3 mios sur les gains en capital, + 48,2 mios sur le droit de mutation, +6,3 mios sur les successions et donations. Les taxes routières ont quant à elles augmenté de +4,2 mios.

En francs	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart comptes/budget 2021		Comptes 2020	Ecart comptes 2021/2020	
Impôts sur le revenu	3'581'000'000	3'823'951'094	242'951'094	6.8%	3'757'872'651	66'078'443	1.8%
Impôts sur la fortune	673'000'000	802'781'534	129'781'534	19.3%	714'026'364	88'755'170	12.4%
Impôts à la source	140'000'000	138'543'634	-1'456'366	-1.0%	159'704'326	-21'160'691	-13.2%
Impôt sur les frontaliers	110'000'000	123'273'898	13'273'898	12.1%	120'241'786	3'032'112	2.5%
Impôt spécial des étrangers	105'000'000	100'225'875	-4'774'125	-4.5%	100'677'839	-451'964	-0.4%
Impôts sur le bénéfice	375'000'000	605'387'790	230'387'790	61.4%	691'614'147	-86'226'357	-12.5%
Impôts sur le capital	73'000'000	88'516'212	15'516'212	21.3%	85'087'675	3'428'536	4.0%
Autres impôts directs personnes morales	30'000'000	41'335'870	11'335'870	37.8%	40'862'432	473'437	1.2%
Gains immobiliers et gains en capital	200'000'000	324'355'280	124'355'280	62.2%	277'097'544	47'257'736	17.1%
Droits de mutation	164'000'000	246'259'797	82'259'797	50.2%	198'052'695	48'207'103	24.3%
Successions et donations	105'000'000	156'406'108	51'406'108	49.0%	150'081'988	6'324'119	4.2%
Taxes véhicules	258'000'000	261'301'956	3'301'956	1.3%	257'127'199	4'174'757	1.6%
Divers	31'000'000	36'084'005	5'084'005	16.4%	29'807'997	6'276'009	21.1%
	5'845'000'000	6'748'423'054	903'423'054	15.5%	6'582'254'643	166'168'410	2.5%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 11,8 mios ont été identifiés à la fin 2021 (stable par rapport à 2020), à la DGE (10,5 mios) et au SPEI (1,3 mio).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 351 à 354 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2021, le total s'élève à 1,670 mrd et est en légère augmentation en comparaison du solde de fin 2020, (1,665 mrd).

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 349 et 350 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 66 fonds gérés par l'Etat. Leur nombre est en légère augmentation (64 en 2020), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 585,5 mios contre 400,8 en 2020. Cette forte progression est notamment due à l'augmentation du financement du fonds pour l'énergie (+203 mios). Parmi ces 66 positions, 27 fonds dépassent le million, dont 9 qui possèdent des capitaux supérieurs à 10 mios ; le plus important étant précisément celui pour l'énergie, avec 243 mios.

Les 34 fonds provenant de dons et legs se trouvent détaillés à la page 393 de la brochure des comptes et totalisent des capitaux de 12,9 mios contre 13 mios à fin 2020.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 13.4 de ce rapport. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 361 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 408 et ss de la brochure des comptes.

6.6.2 Université de Lausanne

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 367 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 411 et ss de la brochure des comptes.

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 373 et ss ; le rapport de révision de Prateo figure en pages 414 et ss de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 379 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 417 et ss de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 383 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 419 et ss de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 387 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 421 et ss de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 329 et 330. Leur valeur comptable en 2021 à l'actif du bilan se monte à 9 mios et reste stable depuis 2014.

7. THÈME D'ÉTUDE DE LA COFIN SUR LES COMPTES 2021

La COFIN n'a pas retenu de thème d'étude particulier pour l'exercice 2021, mais les sous-commissions se sont penchées avec attention sur la gestion et l'impact des coûts COVID (voir tableau au point 2.5 de ce rapport).

8. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée, le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance en primeur de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

9. RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 12 mai 2022, lors d'une séance commune avec une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2021. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2021** (voir son rapport en page 403 et 404 de la brochure sur les comptes).

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du neuvième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, ralenti par la crise sanitaire, est toujours en cours de finalisation, avec 27 services qui ont obtenu leur certification et les 12 restants qui sont en cours d'implémentation ou doivent encore faire l'objet d'une attestation. Bien que concrètement entamé, le déploiement d'un SCI au sens de l'art. 16 Lfin, ne peut pas encore être considéré comme effectif tant qu'il n'est pas certifié. La COFIN continue de suivre avec attention cette mise en œuvre progressive.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (CTSI) SUR LES COMPTES 2021 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGNSI)

10.1 Préambule

La COFIN a confié à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la DGNSI. La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31).

La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans ses précédents rapports, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi des projets et qui fournit une évaluation des risques (indicateurs relatifs au budget, aux délais, aux ressources humaines et à la qualité).

La CTSI salue la nouvelle présentation du Cockpit qui comprend un tableau de synthèse des investissements informatiques en cours, maintenant complété d'une fiche explicative pour chaque projet. Cela répond à une recommandation de la Cour des comptes (CC) qui demandait précisément que les évaluations soient attribuées en collaboration avec les services métier et pas uniquement par la DGNSI. Ces fiches projet sont ainsi suivies et validées au sein des Comités de pilotage (COFIL) des projets.

10.2 Constats suite à l'examen des comptes 2021 de la DGNSI

La CTSI relève les trois faits marquants suivants pour l'exercice 2021 :

- **Le lot 2 du projet d'internalisation** a eu un effet sur les comptes 2021, puisque les charges de personnel (Groupe 30) augmentent de 1.5 mio alors que les charges informatiques baissent (Groupe 31) du même montant en fonction de l'internalisation de ces ressources externes.
- L'économie pérenne générée par l'internalisation de ces 15 ETP, entrés en service dans le courant de l'année 2021, représente 1'201'000.- frs qui a été intégralement attribuée à l'EMPD sécurité¹ qui voit ainsi l'ensemble de ses effets pérennes couverts.
- En 2021, les dépenses d'investissement augmentent significativement puisqu'elles passent de 28 mios en 2020 à 34 mios en 2021, par rapport à un budget resté fixe de 28.1 mios. La crise du Covid n'a donc pas eu d'effet négatif sur la capacité de réalisation de la DGNSI.
- **Les amortissements sur le crédit d'inventaire ont augmenté** essentiellement en lien avec la période Covid et le remplacement massif de postes fixes par des ordinateurs portables.

10.3 Charges informatiques (Groupe 31)

Les comptes informatiques sont en diminution de 1.5% par rapport à 2020 et sont proches du budget 2021. En effet, la différence est de 400'000.- frs seulement par rapport au budget voté sans les crédits supplémentaires et les reports de crédit (20-21) [74'342'300 – 73'942'280.-].

Comptes 2020	Budget 2021	Crédits supplémentaires	Budget actualisé	Charges 2021	Reports de crédit 21-22	Solde 2021 (non dépensé)
75'117'530.-	74'342'300.-	+2'852'400.-	= 77'194'700.-	-73'272'280.-	-670'000.-	= 3'252'420.-
				-73'942'280.-		

¹ EMPD 147 de 2019 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'506'000 pour financer l'étape 2 de la mise en place de mesures de diminution des risques relatifs à la sécurité de l'information et à la cybersécurité.

Les crédits supplémentaires compensés¹ par les métiers (2'852'400.-) concernent des augmentations de périmètres et/ou des projets non-prévus au niveau des métiers ; il s'agit de montants dépensés en principe pour des évolutions mineures. Dans ces cas de figure, il a été demandé des compensations aux métiers et ces montants sont portés en moins dans les comptes des services bénéficiaires.

Les montants non-consommés (non-dépensés) viennent principalement de projets internes à la DGNSI et ont diverses causes : priorisation de projets métier ou d'exploitation, planification ou non-anticipation d'éléments externes.

Au final, une fois pris en compte l'ensemble des ajustements du budget, on arrive à un disponible/non dépensé au niveau des charges informatiques pour l'exercice 2021 de 3.252 mios.

Système de location de licences

Les comptes 3158² voient un dépassement sur la maintenance des licences, conséquence maintenant visible du passage à la politique de location (licences à terme) des éditeurs de logiciels qui remplace l'ancien système de licences perpétuelles ou permanentes qui consistait à acheter une licence d'utilisation. Souvent, ce changement de mode s'accompagne d'une augmentation sensible de prix, c'est pourquoi la rubrique *Entretien des logiciels* est en constante progression et devrait s'établir dans les années à venir aux environs de 22 à 23 mios contre 18.8 mios en 2021 et 20.7 mios au budget 2022.

Néanmoins, le dépassement de 356'530.- frs entre le budget et les comptes 2021 est totalement absorbé par un disponible important sur le compte *Maintenance applicative et exploitation* ; qui, en tenant compte des crédits supplémentaires de 2.37 mios, se monte à 1.75 mio.

Budget pour le maintien du patrimoine

Il est important de se rappeler que le budget de fonctionnement a comme principale vocation le maintien de l'existant.

La DGNSI sépare les budgets dédiés aux évolutions (nouveaux projets ou ajouts de fonctionnalités) de ceux pour le maintien du patrimoine (existant). Au total, 87.2% des charges informatiques doivent être considérées comme des charges incompressibles dès lors qu'elles servent en priorité à maintenir et exploiter le patrimoine existant. La part des évolutions mineures et/ou urgentes comptabilisée au budget de fonctionnement représente ainsi 12.8% des charges informatiques.

Si on cumule les projets majeurs faisant l'objet de crédits d'investissements (EMPD) et les évolutions mineures comptabilisées au budget de fonctionnement, on atteint pour 2021 un total de 44.2 mios (34.2 mios + 10 mios).

Si on compare ce total (projets majeurs et les évolutions mineures) avec celui dédié à la maintenance (87.2% de 71'773'930.-) on arrive à un ratio de l'ordre de 41% pour l'évolution et 59% pour la maintenance (notions de « Build » pour l'évolution et de « Run » pour l'exploitation).

10.4 Crédit d'inventaire du matériel informatique et amortissements

Il a été fixé par décret (EMPD 4 de 2017) que les acquisitions ne peuvent, dans leur totalité, figurer au bilan de l'État pour une somme excédant 20 mios. Les achats importants faits en 2018 et 2020 ont comme conséquence une augmentation significative des amortissements les années suivantes. En 2020, il s'agissait du remplacement par des ordinateurs portables de nombreux postes fixes dont la grande partie n'était pas totalement amortie.

Les amortissements sont largement supérieurs au budget (11'329'410.- dans les comptes 2021 contre 8'463'000.- au budget, soit 2.86 mios de dépassement). Par contre, la progression par rapport aux comptes 2022 est relativement limitée puisqu'elle n'est que de 800'000.- fr. Outre l'achat d'ordinateurs portables, il est indiqué que le montant budgété des amortissements avait été artificiellement diminué d'environ 1 mio dans la cadre de l'élaboration du budget 2021.

Pour rappel, seuls les amortissements du crédit d'inventaire figurent dans les comptes de la DGNSI. Les amortissements sur 5 ans liés aux crédits d'investissements (EMPD) concernant les systèmes d'information sont directement inscrits de manière centralisée dans les comptes du SAGEFI.

¹ Les transferts de budget opérés depuis les services bénéficiaires sont bien considérés comme des crédits supplémentaires compensés et répondent aux prescriptions légales en vigueur (art. 23 à 26 de la LFin).

² 3158 : Entretien des logiciels informatiques de gestion ; Maintenance/exploitation et infrastructures ; Facture Sociale Maintenance/exploitation applicative et infrastructures

10.5 Suivi des investissements

Par le passé, la DGNSI ne parvenait pas à réaliser l'entier des investissements planifiés, fixés chaque année à 28.1 mios. On constate aujourd'hui que la tendance s'inverse puisque de nombreux projets de modernisation des systèmes d'information sont mis en œuvre dans divers services de l'ACV, conformément à la stratégie numérique ambitieuse du Canton de Vaud.

En 2021, les investissements s'élèvent à 34 mios et sont ainsi nettement supérieurs à la moyenne de ces dernières années (env. 24.5 mios).

Le montant des investissements informatiques porté au budget 2022 a étonnamment suivi une tendance opposée puisqu'il est de 22.6 mios, en baisse de près de 25% par rapport au budget 2021. Le SAGEFI a dû faire preuve de souplesse par rapport aux investissements informatiques en acceptant déjà d'augmenter les tranches de crédit annuelles (TCA) 2022 à 33.85 mios. Suivant les directives du Conseil d'Etat, le budget 2023 et le plan d'investissement 2024-2027 seront stabilisés à 29 mios par année, soit 145 mios sur la période 2023-2027.

10.6 Suivi des investissements – cockpit

La CTSI reprend trois projets dont les risques restent d'actualité, soit au niveau des prestations (qualité), de la sécurité des données, des délais ou du budget.

■ SAN - Modernisation du système d'information (solution Viacar)

Le Tribunal administratif fédéral a annulé l'attribution exceptionnelle du marché de gré à gré à Viacar SA. Dans ces circonstances, le Canton de Vaud va probablement devoir entrer dans le capital-actions de Viacar SA pour travailler en collaboration directe sur une nouvelle version de leur application [marché in house ou quasi in-house].

Dans ces conditions, la nouvelle version prend beaucoup de retard. Les incidences financières devront être réévaluées en fonction de l'alternative choisie par le Conseil d'Etat qui pourrait s'exposer à un risque supplémentaire en devenant actionnaire.

■ DGEF GIS-FP Système d'Information Éducation de la Formation Professionnelle

L'indicateur financier est passé en rouge, car une demande de crédit additionnel de 3.9 mios est nécessaire pour développer l'ensemble des fonctionnalités et terminer ce projet. Cette demande est déjà passée devant la COFIN le 7 avril dernier qui a ainsi autorisé la poursuite du projet sans délai (art. 35, al. 3 LFin). Comme le prévoit la loi, le crédit additionnel sera soumis pour validation au Grand Conseil.

La CTSI rappelle que ce projet est sensible et complexe (échec du projet SIEF ; abandon de la société IS-Academia), il faudra prévoir un fort accompagnement des utilisatrices et utilisateurs au moment de la mise en production de l'application dans l'ensemble des établissements.

■ SPEV - Évolution du système d'information des ressources humaines - SIRH phase 2

Le problème porte sur le stockage des données dans le Cloud, ce qui est contraire à la stratégie du Conseil d'Etat en matière de sécurité et de protection des données.

Les juristes de la DGNSI¹ ont travaillé en collaboration avec la Direction des affaires juridiques et l'Autorité de protection des données et de droit à l'information (APDI) afin d'ajouter des clauses au contrat avec le fournisseur Oracle. Après plus d'une année de travail, la DGNSI estime être proche d'une solution en faisant quelques concessions mineures, en particulier celle d'héberger des données sur territoire européen.

La DGNSI va d'ailleurs devoir répondre à une observation de la Commission de gestion (COGES) qui demande dans son rapport sur l'année 2021 de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et dans quel délai, pour que la mise en fonction de la deuxième étape du SIRH se réalise en toute sécurité.

La CTSI a identifié deux autres projets qui comportent des risques spécifiques :

■ Modernisation du système d'information du développement territorial

Du côté technique, le système a montré des faiblesses en lien avec les développements sur la plateforme Appian, et du côté métier il y a d'énormes résistances et des mécontentements, tant de la part de la direction que des utilisatrices et des utilisateurs.

¹ La DGNSI emploie deux juristes respectivement spécialisé-e sur les contrats et la protection des données.

Au niveau du budget, la partie pour le logiciel central a été utilisée, mais l'outil et ses fonctionnalités ne donnent pas satisfaction.

Les risques suivants sont listés dans la fiche projet :

- Délai : décalage du projet par rapport au calendrier initial.
- Budgets prévus initialement sous-évalués.
- Périmètre fonctionnel livré réduit par manque de budget et/ou par la difficulté/faisabilité technique.

■ SESAF - OPS/OES/OCOSP

Il y a aussi des problèmes techniques dus à des développements sur la plateforme standard Appian qui convient uniquement pour des solutions simples et rapides, mais pas pour des fonctionnalités plus complexes. Il est par exemple difficile d'étendre le nombre d'utilisatrices et utilisateurs de 150 à 400.

Finalement, une des préoccupations de la CTSI concerne le respect des délais et la capacité de réaliser les projets informatiques dans le cadre de la disponibilité des ressources de la DGNSI et des services métier.

■ Délais – retards dans la réalisation de nombreux projets

Finalement, plusieurs projets¹ sont en orange concernant les délais, mais ne présentent pas d'autres risques en termes de budget ou de qualité.

Il y a probablement trop de projets en parallèle tant du côté de la DGNSI que du côté des services métier. De ce fait, le respect des délais est assez souvent impacté.

Certains projets sont évidemment ralentis à cause de la crise du Covid.

10.7 Conclusions de la CTSI

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2021 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2021 tels que présentés par le Conseil d'État

¹ Sécurisation du SI - étape 2 / SPEV - Evolution du système d'information des ressources humaines - Phase 2 / SCTP - Modernisation du SI / DEMAUT : DGS, OMC - Renouvellement du système d'information / Modernisation du SI Subvention ACV (SIS)

11. ELÉMENTS COMPLÉMENTAIRES ET REMERCIEMENTS

11.1 Remerciements

Les membres de la COFIN remercient le chef du département des finances, le SAGEFI, en particulier son chef et son adjoint, ainsi que le secrétaire de la Commission des finances, qui nous ont accompagnés tout au long des travaux d'analyse des comptes 2021.

Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui ont reçu les membres de notre commission et leur ont fourni l'ensemble des éléments à la base du présent rapport.

11.2 Eléments complémentaires

11.2.1 Dix-septième année consécutive de comptes positifs

Avec un excédent de recettes de 14.4 mios, tenant compte d'écritures de bouclage et de préfinancements pour un montant global de 674.1 mios et incorporant des charges nettes liées au COVID pour un montant de 270.0 mios, l'Etat de Vaud présente en 2021, et pour la dix-septième année consécutive, des comptes positifs. Ce résultat est commenté par le Conseil d'Etat, aux pages 25 à 37 de son rapport annuel 2021.

11.2.2 Bilan

Le bilan de l'Etat de Vaud est présenté de manière détaillée aux pages 323 et 324 de la brochure des comptes. L'évolution de ses principaux postes est commentée aux pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat. La COFIN n'a rien à y ajouter.

Le capital propre de l'Etat, d'un montant de 4.357 mrd est à mettre en perspective, même si les deux éléments ne sont techniquement pas directement liés entre eux, avec le montant du budget général de l'Etat qui dépasse les 11 mrd.

11.2.3 Etat de la dette

La dette s'élève à 975 mios au 31 décembre 2021, inchangée par rapport à 2019 et 2020. La charge d'intérêts nette est négative (-14,9 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur des créances fiscales (53.8 mios) supérieurs aux intérêts bruts payés (38.9 mios).

11.2.4 Investissements

La COFIN constate que, globalement, l'Etat a investi, en 2021, 649 mios dans l'économie, soit 93 mios de plus qu'en 2020. Les montants engagés par l'Etat durant l'année 2021 sont les suivants :

- Investissements bruts y compris la part des tiers 419.7 mios (319 mios en 2020) ;
- Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour 54.7 mios (40 mios en 2020) ;
- Nouvelles garanties de l'Etat pour 174.6 mios (197 mios en 2020).

L'Etat de Vaud a donc parfaitement joué son rôle d'investisseur en période de crise.

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé, sans les garanties et les prêts :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios ;
- pour 2020 : 38 EMPD, 43 objets, 46 décrets pour un total net de 440,7 mios ;
- pour 2021 : 31 EMPD, 44 objets, 47 décrets pour un total net de 356.7 mios.

11.2.5 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique quelle part de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Pour l'exercice 2021, cet indicateur s'élève à 201.7% contre 209.4% en 2020. L'historique complet de cet indicateur, ainsi que d'autres valeurs, sont mentionnés en page 355 de la brochure des comptes 2021.

11.2.6 COVID

Les effets de la pandémie se sont poursuivis sur l'année 2021. La charge nette y relative s'élève à 270 mios (808 mios de charges brutes, dont 538 mios compensés par des recettes provenant de la Confédération). Comme en 2020, ces coûts nets ont été absorbés dans les comptes de l'exercice, sans toucher au préfinancement de 403 mios constitué à charge de l'exercice 2019.

Les effets de la pandémie de COVID continuent à déployer des effets financiers sur l'année 2022 et le feront certainement durant plusieurs années encore.

11.2.7 Réattribution de moyens

Au bouclage des comptes 2019, le Conseil d'Etat avait comptabilisé un préfinancement de 403 mios pour faire face au risque financier lié à la pandémie de COVID.

Les comptes 2020 et 2021 ont absorbé les charges de la pandémie sans avoir à recourir à ce montant qui est donc toujours intégralement disponible.

Une nouvelle crise, liée la guerre en Ukraine, ayant éclaté, le Conseil d'Etat, afin de prévenir les futurs effets financiers tant du COVID que de la crise ukrainienne, a partagé ce montant en conservant 350 mios pour le COVID et en réaffectant 53 mios pour la crise en Ukraine.

11.2.8 HRC suivi du retour à l'équilibre financier et financement des antennes de Monthey et Vevey

En vertu des dispositions de l'article 37 bis al 5 de la Convention intercantonale Vaud – Valais sur l'HRC, cet établissement " *met en œuvre un plan de retour à l'équilibre dans le but d'atteindre l'équilibre de son compte d'exploitation annuel au plus tard au 31 décembre 2026. Il établit semestriellement un rapport de suivi des mesures qu'il soumet aux cantons qui le transmettent à leur commission des finances respective*".

En application de cette disposition, Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz et la direction de l'HRC ont présenté à la COFIN, le 14 octobre 2021 et le 14 avril 2022, leur rapport en la matière. La COFIN a ainsi pu constater que le plan de retour à l'équilibre est respecté. Conformément à l'engagement pris en la matière, la COFIN a immédiatement transmis tous les documents reçus, à la CEP-HRC, pour son information.

Si le retour à l'équilibre financier semble suivre son cours, les investissements relatifs aux antennes de Monthey et Vevey, présentent plus de difficultés.

L'enveloppe globale dévolue à la rénovation de ces deux antennes s'élève à 41 mios, y compris l'augmentation y relative contenue dans l'EMPD HRC de 2020 (19 mios).

Les travaux relatifs à la rénovation de l'antenne de Monthey sont à bout touchant. Leur coût final est estimé à 27.9 mios, en dépassement de 5.5 mios par rapport à la dernière estimation fournie.

Les travaux relatifs à l'antenne de Vevey ont, quant à eux, été interrompus suite à la découverte d'importants problèmes de planification. Leurs coûts ne peuvent donc pas être estimés à ce jour.

Dans cette situation, les Conseils d'Etat ont décidé d'utiliser la garantie disponible pour financer les travaux de l'antenne de Monthey et de revenir, le cas échéant, auprès des Grands Conseils vaudois et valaisans, avec un nouveau décret, en cas de besoins supplémentaires en lien avec l'antenne de Vevey.

La COFIN en a pris acte, la responsabilité de cette décision incombant exclusivement aux exécutifs cantonaux.

11.2.9 Participation à la cohésion sociale / accord canton – communes de 2020 sur le rééquilibrage financier

Les charges relatives à la participation à la cohésion sociale (« PCS ») au bouclage des comptes 2021 s'élèvent à 1'815.5 mios, soit +3.2 mios qu'en 2020. La part émergeant aux communes est de 845.3 mios (46.6% du total), soit +1.1 mio que l'an dernier.

Conformément à l'accord de 2020 au sujet du rééquilibrage financier canton-communes, 50 mios sont portés en réduction du décompte de la PCS (25 qui étaient portés au budget + 25 mios supplémentaires tel que s'y est engagé le Conseil d'Etat dans le cadre du débat budgétaire de décembre 2021). Compte tenu de ce montant, la charge des communes à la PCS de 2021 sera de 795.3 mios (43.8% du total), soit -48.9 mios qu'en 2020.

Sur le plan technique, les charges et les revenus de la PCS sont comptabilisés conformément aux bases légales et dans les services publiés concernés, notamment à la DGCS (revenus aux comptes 4612 des services publiés 065, 066 et 067). Le montant de 50 mios susmentionné est porté en charge au DIT/DGAIC (compte 3612, voir page 6 de la brochure).

(en mios)	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Ecart C2021/C2020
Coût total PCS	1'771.4	1'812.3	1'815.5	3.2
dont COVID	0.0	44.7	15.2	-29.5
dont hors COVID	1'771.4	1'767.6	1'800.3	32.7
PCS - Part des communes	830.7	844.3	845.3	1.1
dont COVID	0.0	14.9	5.1	-9.8
dont hors COVID	830.7	829.4	840.3	10.9
Ajustement accord communes ¹	-5.0	0.0	-50.0	-50.0
PCS facturée aux communes	825.7	844.3	795.3	-48.9

¹ hors art. 17a LOF : 15 mios

Le tableau ci-dessous reprend les effets financiers de l'accord de 2020, d'un total initial de 715 mios sur la période 2021-2028, auxquels s'y ajoutent les 125 mios tels qu'enregistrés dans les comptes 2021 permettant ainsi une accélération du dit rééquilibrage. Compte tenu de cela, après le bouclage 2021, les effets financiers de l'accord totalisent 840 mios.

(en mios)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2021- 2028
Effet financier selon accord de 2020	40 ¹	60	70	80	90	100	125	150	715
Accélération au bouclage 2021 promis dans le cadre du débat sur le budget 2022	25								25
Utilisation du préfinancement constitué aux comptes 2021 au titre des années 2022 et 2025		25	25	25	25				100
Effet financier après bouclage 2021	65	85	95	105	115	100	125	150	840

¹ y compris art. 17a LOF : 15 mios

Concernant 2022, un montant de 60.3 mios a été dument budgété, d'une part par la reprise par le Canton du 100% du financement d'Appartenances et des CSR (effet de 43.9 mios) et d'autre part par la reprise des charges relatives aux Agences d'assurances sociales (AAS).

11.2.10 Note finale

Dans le contexte actuel d'incertitudes se multipliant, susceptibles d'affecter directement ou indirectement de très nombreux secteurs de notre économie, la COFIN salue le résultat positif des comptes 2021 et la constitution de réserves qu'il a permis de réaliser.

Comme l'a signifié le Conseiller d'Etat en charge des finances en intitulant sa présentation des comptes 2021 "*Des comptes solides qui permettent de préparer les défis de la prochaine législature*" l'Etat de Vaud est bien armé face aux défis financiers qui se profilent. Ces derniers ne doivent cependant pas pour autant être sous-estimés.

Plus que jamais consciente du fait que la crise pourrait être longue, voire d'origine multiple, la COFIN restera très attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat, entre autres lors de l'analyse des divers crédits supplémentaires qui lui seront soumis et, d'une manière plus générale, lors de l'étude du prochain budget.

11.3 Fin d'activité du Conseiller d'Etat Pascal Broulis

Les comptes 2021 sont les derniers présentés par M. Le Conseiller d'Etat Broulis, qui quittera le Conseil d'Etat le 30 juin prochain, après 20 ans à la tête du département des finances.

Celui-ci peut s'enorgueillir d'avoir présenté 13 budgets et 17 comptes annuels de l'Etat de Vaud, positifs, sur les 20 budgets et comptes dont il a dirigé les travaux.

Il a redressé les finances cantonales réduisant la dette de l'Etat de Vaud de 7.615 milliards, en 2002, à son entrée en fonction, à 0.975 milliard à ce jour.

Par sa parfaite maîtrise de toutes les finesses des comptes publics, sa volonté de toujours clairement "dissocier la main des impôts de celle des prestations" et sa détermination à défendre en toute situation les intérêts de l'Etat, M. Broulis aura marqué le Conseil d'Etat vaudois de sa personnalité.

La Commission des finances, qui a travaillé en étroite collaboration avec lui durant toutes ces années, tient ici à remercier M. le Conseiller d'Etat de son engagement pour l'Etat de Vaud et de tous les efforts qu'il a déployés durant toute la durée de son mandat, en faveur de finances vaudoises saines et durables.

12. OBSERVATION

A l'issue de ses travaux, la COFIN n'a déposé, ni retenu, aucune observation.

13. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

13.1 Département des institutions et du territoire

Commissaires M. Julien Eggenberger, rapporteur
Mme Claire Richard

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables financiers et les chefs de services des six entités du Département des institutions et du territoire (DIT). Mme Nadine St-Pierre, responsable financière du Département, a participé aux six séances. La sous-commission tient à remercier Mme Nadine St-Pierre ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur disponibilité et pour les explications fournies, précises et détaillées.

En outre, à l'issue de ses travaux, la sous-commission a rencontré Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, cheffe du DIT, pour un échange de vues.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	279'047'200	447'604'000
Comptes 2021	322'956'638	434'912'645
Différence en fr.	43'909'438	-12'691'355
Différence en %	15.74%	-2.84%

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	279'047'200	447'604'000
Crédits supplémentaires	7'584'400	0
Budget total 2021	286'631'600	447'604'000
Comptes 2021	322'956'638	434'912'645
Différence en fr.	36'325'038	-12'691'355
Différence en %	12.67%	-2.84%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	259'322'136	415'928'192
Comptes 2021	322'956'638	434'912'645
Différence en fr.	63'634'502	18'984'453
Différence en %	24.54%	4.56%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu net	111'956'007	168'556'800	156'606'056

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant total de 314'300 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DIT	117'300.00	Projets du Bureau de la durabilité et organisation du SG-DIT
003 SAN	197'000.00	Acquisition de matériel d'exploitation

b) 2021 sur 2022 pour un montant total de 134'700 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DIT	94'700.00	Projets Bureau durabilité non réalisé en 2021
003 SAN	40'000.00	Acquisition de matériel d'exploitation

4. Remarques générales

Les sous-commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes.

Les comptes 2021 du DIT se montent à 322,96 mios de charges (budget 279,05 mios) et 434,91 mios de revenus (budget 447,60 mios), laissant apparaître un excédent de revenus de 111,96 mios, soit 56,6 mios d'excédent de moins que budgétisé. Il s'agit du premier exercice complet avec la nouvelle organisation.

Parmi les éléments généraux, la sous-commission relève plusieurs points d'attention qu'il s'agirait de traiter dans les prochains exercices. Premièrement, la pratique de créditer, au budget du service, la dissolution des préfinancements et de le faire au DFIRE lors du bouclage des comptes ne rend pas très lisible la comparaison entre budget et comptes¹. Ensuite, plusieurs lignes budgétaires (frais de détention avant jugement sous autorités vaudoises hors canton, assistances judiciaires, frais de poursuite et indemnités dues aux avocats d'office) sont notoirement insuffisantes. Elles font donc systématiquement l'objet de demandes de crédits supplémentaires. Ces montants découlant d'une décision de justice ne devraient, en principe, pas nécessiter de compensation. Or, on constate souvent des compensations parfois originales (politique du logement € assistance judiciaire pénale). Finalement, certains crédits supplémentaires ont été compensés, mais sans prendre en compte l'augmentation des revenus découlant de l'augmentation des ressources (voir commentaire au SCTP).

Crédits supplémentaires

Dix crédits supplémentaires ont été octroyés en 2021 au DIT pour un total de +9,97 mios de charges. Ils ont fait l'objet de compensations pour -2,01 mios. Neuf crédits supplémentaires des autres départements ont été entièrement ou partiellement compensés par le DIT à hauteur de -0,39 mio.

¹ La COFIN, en séance plénière, a tenu compte de cette remarque et propose d'ouvrir une réflexion sur ce point, avec le SAGEFI (voir point 3.6 de ce rapport).

5. Remarques de détail

001 *Secrétariat général du DIT (SG-DIT)*

La sous-commission a rencontré le secrétaire général et la responsable des finances. Les revenus sont de 1'947 fr. (budget : 223'000 fr.) et les charges de 3,88 mios (budget 3,74 mios).

3010 Une convention de départ a été enregistrée en décembre 2021, trop tard pour demander un crédit supplémentaire.

4260 Le montant du préfinancement assurant 1,8 ETP au Bureau de la durabilité a été comptabilisé au DFIRE (sur 4,5 ETP).

068 *Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)*

La sous-commission a rencontré le directeur général, la responsable des finances ainsi que la comptable de cette direction générale. Les revenus de la Direction générale s'élèvent à 72,80 mios (budget 91,36 mios) et les charges à 186,69 mios (budget 140,52 mios). Celle-ci présente un excédent de charge de 113,89 mios, contre 49,15 mios au budget. Les plus importantes fluctuations concernent l'évolution de l'assistance judiciaire civile, les pertes sur créances effectives et les conséquences de l'accord canton-communes concernant la participation à la cohésion sociale.

3102 L'année 2021 a été marquée par les élections communales. Les élections à la syndicature ont été
+ 3130 presque toujours tacites.

3181 Il s'agit d'une constatation comptable du risque plus que d'une véritable dépense. Les montants récupérés au titre de l'assistance judiciaire augmentent, toutefois pas aussi vite que l'augmentation des montants accordés, ce qui nécessite des amortissements croissants. Idem pour les notes de frais pénaux. La sous-commission relève que le budget est sous-évalué depuis de nombreuses années.

3199 Les charges non maîtrisables (assistance judiciaire civile et indemnités pour frais de justice) ont été inférieures au crédit supplémentaire.

3612 Conséquence de l'accord Canton-communes : conformément à ce qui avait été annoncé dans le débat budgétaire, une tranche de 25 millions supplémentaire a été prévue.

4210 Refacturation des scrutins communaux.

4260 Le préfinancement pour la tranche budgétée découlant de l'accord Canton-communes a été comptabilisé au DFIRE.

Les montants sont plus importants que prévu : notes de frais pénaux refacturées et assistance judiciaire récupérée.

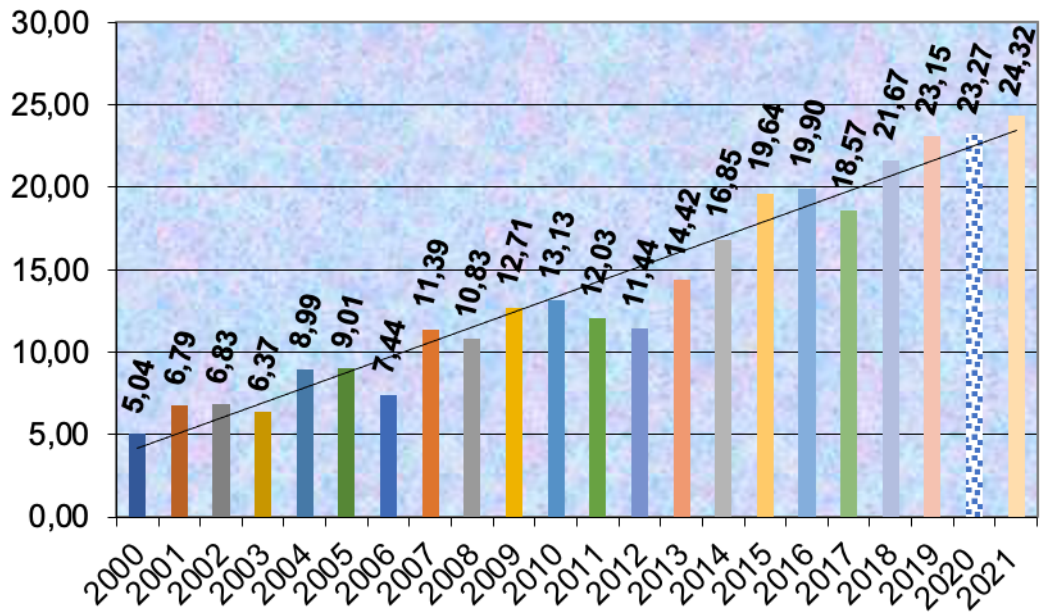
4270 Budget trop optimiste pour les amendes préfectorales. Augmentation des amendes pécuniaires et des créances compensatrices.

4290 Augmentation des revenus sur gestion des actes de défauts de biens pour l'assistance judiciaire et les notes de frais pénaux.

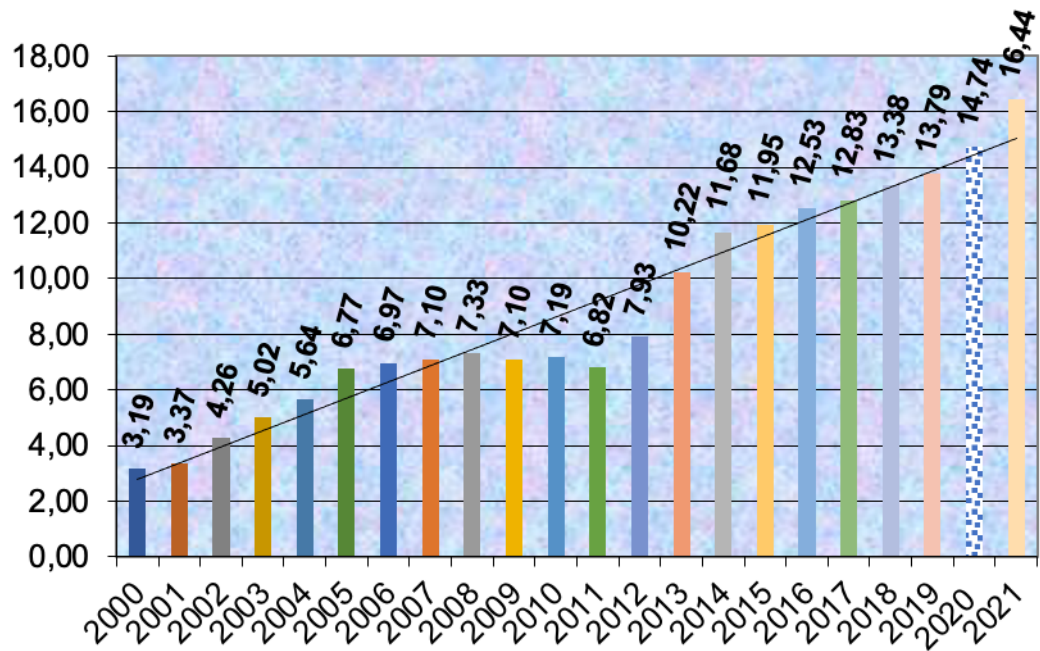
Assistance judiciaire

L'augmentation continue de l'assistance judiciaire est illustrée par les deux graphiques ci-dessous. A noter que les crédits supplémentaires pour ces postes ne sont pas compensés, car la justice ordonne les indemnités et les frais, et le Département n'a aucune marge de manœuvre à ce sujet.

AJ paiements avocats et OJV (en millions de francs)



AJ encaissements (en millions de francs)



043 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La sous-commission a rencontré le directeur général et la responsable comptable. Les comptes de la DGTL se bouclent avec un excédent de charges de 16,77 mios (budget : 20,49 mios). Plusieurs lignes budgétaires non dépensées ont été utilisées pour « compenser » des mandats donnés à la DGNSI visant à adapter trois applications « métiers » : ACTIS (permis de construire), HESTIA (subventions pour le logement) et BDCO (cadastre et mensuration). Par ailleurs, d'autres lignes budgétaires ont été utilisées pour compenser un dépassement pour les mises en détention avant jugement hors canton au Ministère public et en faveur de la DGAV pour soutenir l'Association Lavaux Patrimoine Mondial.

- 3130 De nombreuses réunions n'ont pas eu lieu ou se sont tenues à distance en raison du COVID.
- 3632 Les subventions accordées aux communes dans la définition de leur politique du logement sont restées inférieures aux prévisions. A la suite de l'organisation du Forum vaudois du logement, plusieurs communes ont lancé des démarches dans ce sens et un rythme plus intense est à attendre ces prochaines années.
- 4210 Le nombre de demandes de permis de construire a notablement augmenté. Le budget prévoyait 3'977 dossiers et il y en a eu 4'334 en réalité.
- 4510 Le Fonds 2029 est alimenté par la taxe sur la plus-value pour un total de 2,51 mios. En 2021, un montant de 170'958,55 fr. pour des frais de personnel à la DGTL et à la DGE et un total de 463'678,95 fr. pour les mandats et frais divers ont été dépensés. C'est donc un solde de 1,88 mio qui va alimenter le fonds et permettre de solder les montants dépensés en 2020. Concernant le solde, la sous-commission relève que l'attribution d'un financement temporaire par le DFIRE au 31.12.2019 afin d'éviter de présenter un découvert cumulé pour ce fonds dans les comptes de l'Etat conformément à l'alinéa 2, art. 67 de la LATC n'a pas été soldé. A la suite de ce constat, la DGTL et le SAGEFI ont convenu de le faire au boucllement des comptes 2022. Ainsi, l'état du fonds au 31.12.2021 se présente comme suit :

Charges cumulées de 2018 à 2021 :	1'600'053.81 fr.
Revenus cumulés de 2018 à 2021 :	2'517'600.00 fr.
Solde du fonds :	917'546.19 fr.
Financement temporaire du DFIRE :	303'744.50 fr.
Solde du fonds dans les comptes 2021 :	1'221'290.69 fr.

- 4612 La baisse de participation de Lausanne Région et Région Morges pour le PALM est due à une diminution des études (pas de nouvelle génération de PALM en 2021).

022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

La sous-commission a rencontré la cheffe de service ainsi que le responsable des finances. Le SCTP boucle avec un total des charges de 28,06 mios (budget 28,67 mios) et un total des revenus de 2,94 mios (budget 2,25 mios). L'excédent de charges est de 25,11 mios (budget 26,42 mios).

L'augmentation des mandats se poursuit. En 2021, le nombre de nouveaux mandats reste élevé. La particularité, expliquée par les nombreux décès dus au COVID, réside dans le nombre élevé de mandats levés. Si l'augmentation nette est contenue (+256), la charge de travail découlant des ouvertures et levées de mandats n'est pas en recul.

SCTP : EVOLUTION DES MANDATS DE CURATELLES ET TUTELLES PA (protection de l'adulte) et PE (protection de l'enfant)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PROTECTION DE L'ADULTE (PA)											
Nombre de mandats au 1.1	1 158	1 291	1 439	1 686	2 026	2 377	2 745	3 120	3 560	4 034	4 493
+ nouveaux mandats	309	362	493	454	522	540	524	576	736	746	694
- levées de mandats	-176	-214	-246	-114	-171	-172	-149	-136	-262	-287	-438
Nombre de mandats au 31.12	1 291	1 439	1 686	2 026	2 377	2 745	3 120	3 560	4 034	4 493	4 749
Variation nette	133	148	247	340	351	368	375	440	474	459	256
PROTECTION DE L'ENFANT (PE)											
Nombre de mandats au 31.12	527	573	586	496	666	712	610	555	538	480	510
TOTAL PA + PE											
Nombre de mandats au 31.12	1 818	2 012	2 272	2 522	3 043	3 457	3 730	4 115	4 572	4 973	5 259

L'évolution des mandats de protection de l'enfant est influencée par deux « publics ». D'une part, les mandats résultant de la population locale qui sont stables d'une année sur l'autre, et, d'autre part, les mandats de représentation des mineurs non accompagnés (MNA), dont l'évolution est fortement dépendante de la situation du domaine de l'asile.

- 3010 Pérennisation de 25 ETP en cours d'année, entièrement compensée.
- 3030 Augmentation liée à la hausse du nombre de mandats. A noter que le crédit supplémentaire adopté par la commission des finances le 2 décembre 2021 a été, de fait, entièrement compensé par l'augmentation des rémunérations et remboursements décidés par la justice de paix (comptes 4260 et 4209).
- 3099 Pas de soirée du personnel en raison du COVID.
- 3102 Pas de campagne de recrutement des curateurs privés volontaires en 2021.
- 3170 Diminution des frais de déplacement des curatrices et curateurs professionnels en raison du COVID.
- 4260 Hausse des rémunérations accordées par les justices de paix pour les mandats de curatelles assurés par le SCTP en raison de l'augmentation des cas. Une indemnité de 1400 fr. par cas est attribuée lorsque la fortune du bénéficiaire est suffisante. Le service réalise un important travail de suivi pour récupérer ces montants, en particulier lors d'un décès.
- 4309 Même remarque pour le remboursement des frais accordés par les justices de paix pour les mandats de curatelles assurés par le SCTP. Le montant est de 400 fr. par cas lorsque la fortune du bénéficiaire est suffisante.

003 *Service des automobiles et de la navigation (SAN)*

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le responsable des finances. Avec un total des charges de 33,48 mios (budget 34,95 mios) et un total de revenus de 349,25 mios (budget 346,22 mios), soit un excédent de revenus de 315,77 mios (budget 311,27 mios). Le SAN présente un résultat global légèrement supérieur au budget.

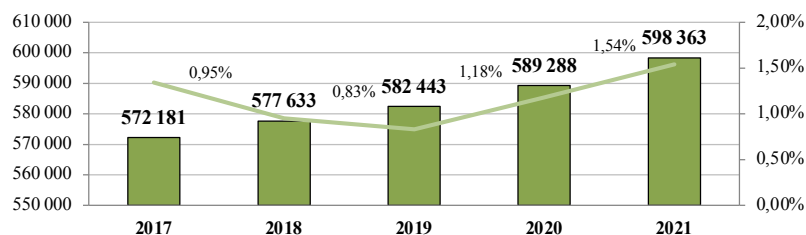
Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 1.54% et la taxe de 1.62%, pour une croissance de la population de 1.05%. Cette augmentation de la taxe supérieure à celle de la population provient en partie de l'augmentation de la puissance et du poids moyens des véhicules. Cette tendance est également observée pour les bateaux.

En 2021, le parc vaudois totalisait 598'363 véhicules (+ 9'075) et les recettes de la taxe automobile et bateau se sont élevées à 261,3 mios (+ 1,62%).

Comme mentionné dans le rapport de la CTSI (voir point 10.6 de ce rapport), le dossier VIACAR est une source d'inquiétude au vu du recours intervenu concernant l'attribution du marché public. La COFIN sera bientôt informée de la solution retenue.

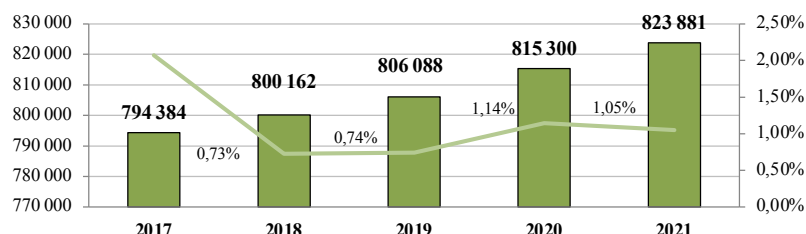
Evolution du parc de véhicules vaudois

(Statistique au 30.09.2021)

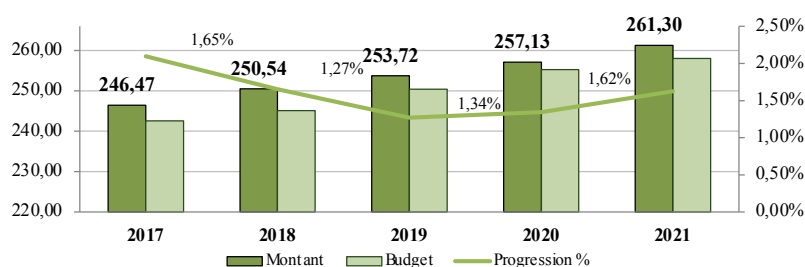


Evolution de la population vaudoise

(source: SCRIS)



Evolution de la taxe (en mios CHF)



A noter que, dans l'ensemble, le SAN traite les demandes de 450'000 clients par année, reçoit 300'000 appels téléphoniques et envoie environ 1'000'000 de factures.

- 3030 Nombre d'apprentis et stagiaires pour maturités professionnelles et commerciales plus important que prévu.
- 3130 Augmentation importante des examens de navigation pour les voiliers qui sont réalisés par des prestataires externes.
- 3132 Faible participation à la campagne de contrôle de la vue pour les seniors, difficulté à anticiper l'intérêt pour cette mesure.
- 3181 Amélioration du suivi du contentieux (par exemple, pourcentage des débiteurs ouverts au 31.12 par rapport au total facturé : 2016 : 3,01% / 2017 : 2,57% / 2018 : 2,53% / 2019 : 2,17% / 2020 : 2,11% / 2021 : 1,75%).
- 4030 Augmentation de la taxe moyenne des véhicules en raison de l'augmentation du poids et de la puissance moyenne ainsi que de la suppression du rabais sur les véhicules diesel équipés d'un filtre à particules.
- 4031 Augmentation de la taxe moyenne sur les bateaux en raison de l'augmentation de la puissance moyenne des moteurs.
- 4210 Diminution des contrôles techniques, notamment en raison de l'absence de personnel (COVID).
Augmentation importante des examens pratiques pour les motos, en raison d'un changement de régime légal (toutes catégories confondues : env. 27 000 examens en 2021 – moyenne habituelle : 20'000).
Baisse des mesures administratives due à des absences de personnel (COVID) et le projet de dématérialisation qui mobilise des ressources (0 papier).
- 4250 En raison du télétravail, moins de vente de café au personnel.
- 4600 Part au revenu de la RPLP en diminution.

026 Ministère public (MP)

La sous-commission a rencontré le procureur général, le responsable finance & administration ainsi que le responsable comptable du MP. Avec un total des charges de 44,51 mios (budget 43,82 mios) et un total des revenus de 359'498 fr. (budget 441'500 fr.), le MP a maîtrisé son budget. L'excédent de dépenses se monte à 44,16 mios (budget 43,38 mios).

- 3010 La revalorisation des gestionnaires de dossiers spécialisés n'avait pas été budgétée (53.4 ETP).
- 3130 Les cotisations à des institutions de droit privé ont été moins élevées, car celles liées à des projets informatiques (HIJP – Justicia 4.0) ont été réglées par l'ordre judiciaire (normalement : 1/3 Ministère public – 2/3 Ordre judiciaire).
- 3135 Le nombre limité de places de détention avant jugement dans le Canton de Vaud nécessite que des détenus soient placés dans des établissements hors canton. Les frais inhérents sont alors à la charge du MP durant toute la phase de l'instruction pénale. Un crédit supplémentaire de 900'000 fr. a été compensé par la DGTL (550'000 fr.) et le MP (350'000 fr.), malgré le fait qu'une telle compensation n'est pas requise dans ce genre de situations. Ce montant n'a pas été suffisant et un dépassement reste à constater au bouclage. La sous-commission relève que le budget est sous-évalué depuis de nombreuses années.
- 3199.2 Les frais d'expertises ont été moins importants que prévu.
- 3199.5 Les frais liés au programme de prévention contre la violence ont été incorporés au compte 3199.2. En réalité, les dépenses pour ces mesures de prévention se sont élevées à 132'991fr. (budget 165'000 fr.). Une partie de ces coûts est refacturée aux auteurs dans le cadre des frais de justice.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	11'126'000	2'300'000	8'826'000
Comptes 2021	12'328'365	3'159'736	9'168'629
Ecart	1'202'365	859'736	342'629

Dépenses nettes par service publié (SP) :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	29'985
068	DGAIC	500'000	984'969
043	DGTL	5'040'000	6'031'139
022	SCTP	500'000	870'536
003	SAN	2'786'000	1'252'000
026	MP	0	0
Total	DIT	8'826'000	9'168'629

Crédits d'investissement à boucler :

	DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE				
	Direction générale du territoire et du logement				
DGTL	1.000143.01	Mensuration officielle et SIT-ACV	151.2003	10.02.2004	9'800'000.00
DGTL	1.000143.02	Poursuite mensuration officielle	133.2008	24.03.2009	4'500'000.00
DGTL	1.000184.01	Crédit mensuration officielle 2008-2011	133.2008	24.03.2009	25'490'000.00
	TOTAL DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU TERRITOIRE				39'790'000.00

13.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Nicolas Glauser

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes 2021 entre le 21 avril 2022 et le 3 mai 2022. Ils remercient les directeur-trice-s et chef-fe-s de services ainsi que leurs collaborateur-trice-s pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jérémie Leuthold, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	3 136 935 100	469 842 700
Comptes 2021	3 216 135 396	526 406 754
Différence en fr.	79 200 296	56 564 054
Différence en %	2,52%	12,04%

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	3 136 935 100	469 842 700
Crédits supplémentaires	64 803 400	14 528 500
Budget total 2021	3 201 738 500	484 371 200
Comptes 2021	3 216 135 396	526 406 754
Différence en fr.	14 396 896	42 035 554
Différence en %	0,45%	8,68%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	3 123 040 375	494 343 445
Comptes 2021	3 216 135 396	526 406 754
Différence en fr.	93 095 020	32 063 309
Différence en %	2,98%	6,49%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	2 689 728 641	2 667 092 400	2 628 696 930

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant de 980'200.00 fr.

Service publié	Montant	Description
010 SG DFJC	45 000.00	Nouvelle identité visuelle du DFJC
012 Scola. Enf,prim,sec	300 000.00	Aménagements des bibliothèques scolaires
012 Scola. Enf,prim,sec	635 200.00	Achat de matériel informatique reporté sur 2021

b) 2021 sur 2022 pour un montant de 1'126'200.00 fr.

Service publié	Montant	Description
012 DGEO - ens. obl. et péd. spécialisée.	447 000,00	Coûts de formations non réalisés en 2021
013 DGEP	679 200,00	Projets partiellement réalisés en 2021 du fait de la pandémie

4. Remarques générales

Chaque service du DFJC a relevé que 2021 a été, à nouveau, une année particulière, bien sûr à cause du COVID-19, et notamment avec des périodes plus ou moins longues d'enseignement à distance, obligeant certaines entités à se réorganiser, pour ne laisser aucun jeune (y compris sa famille) désemparé par la situation. Il en a été de même pour les acteurs culturels. Il est à relever un élan d'adaptation et de solidarité de la part de tous les employés du DFJC ainsi que des institutions subventionnées. La sous-commission tient à relever l'effort supplémentaire que cette situation a occasionné et à en remercier chacune et chacun.

Pour 2021, le budget du DFJC a nécessité 35 crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 50'274'900 fr. soit une charge brute de 64'803'400 fr. et un revenu de 14'528'500 fr. Ces crédits supplémentaires sont en grande partie liés à la crise du COVID-19. Les trois plus importants en termes de coûts (charges nettes) sont :

1. Un crédit supplémentaire de 14'000'000 fr., avec une charge nette de 14'000'000 fr., pour le versement d'une contribution complémentaire au Fonds N° 3034 d'aide d'urgence et d'indemnisation au sens du décret du 23 juin 2020 sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels. (SERAC).
2. Un crédit supplémentaire de 4'926'000 fr., avec une charge nette de 4'926'000 fr., pour l'impact du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes (DGEJ-DGEO).
3. Un crédit supplémentaire de 4'012'000 fr., avec une charge nette de 4'012'000 fr., pour des moyens complémentaires pour la rémunération des stages de renfort des étudiantes et étudiants du domaine des soins du 1er janvier au 30 avril 2021 (DGEP-DGES).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 14'396'896 fr. (0,45%), et les revenus sont supérieurs aux prévisions de 42 035 554 fr. (8,68%).

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 15'692'798 fr.

Les trois plus importants sont des dépassements de :

1. 5'314'497 fr. au SP 15/ 3611 pour le dédommagement aux cantons et aux concordats, car l'évolution du nombre d'étudiant-e-s vaudois-e-s qui étudient hors canton a été supérieure à la prévision.
2. 4'715'693 fr. au SP 13/3611 pour le dédommagement aux cantons et aux concordats. La hausse de la participation aux accords intercantonaux s'explique principalement par un effet de rattrapage de 2020 ainsi qu'à un changement de méthode de comptabilisation impliquant désormais l'enregistrement de transitoires.
3. 757 330 fr. au SP 18/3636. Le dépassement est dû à la nécessité de garantir les prestations et la prise en charge des enfants dans les foyers de la PSE et adaptation des ressources à l'augmentation des placements par les services placeurs et par manque de disponibilité dans les institutions de la PSE. Les prises en charge spécifiques sont en augmentation.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Crédits supplémentaires 010

Quatre crédits supplémentaires concernant le SG. Le premier, de 115'000 fr., entièrement compensé, pour la réorganisation des locaux et la poursuite de projets prioritaires. Le deuxième, de 20'000 fr., entièrement compensé, pour l'ajustement des charges inhérentes au traitement des recours et aux autres frais nécessaires à la couverture des besoins du service. Le troisième, de 3'000 fr., pour l'ajustement des charges inhérentes aux cotisations à la CPEV. Le quatrième, de 210'000 fr. en collaboration avec le DIRH, totalement compensé, pour la consolidation du système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL) et de l'application Votelec.

- 3030 Financement du personnel auxiliaire pour assurer un appui à la réception, au traitement des recours et au secrétariat.
- 3090 Plus de formations qu'en 2020.
- 3102 Imprimés moins élevés que budgétés pour les raisons évoquées, mais supérieurs aux comptes 2020.
- 3111 Il s'agit, d'une part, d'un budget de 2'000 fr. pour l'achat de machines, appareils, outils et ustensiles dans le cadre de l'exploitation des locaux (chariots pour le nettoyage, petites machines, meules, perceuses, etc.) et, d'autre part, de 2'500 fr pour des achats similaires, mais qui concerneraient plus spécifiquement l'enseignement ou la recherche (enregistreurs, écouteurs, petit matériel, etc.). Ces comptes n'ont pas été sollicités en 2021.
- 3130.5 Recours aux services d'un service de conciergerie externe.
- 3130.7 Le versement concerne la contribution à la société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Le budget de 8'500 fr. permet de répondre si nécessaire aux demandes en lien avec l'activité du département, avec des cotisations ponctuelles au niveau de conférences, d'associations, d'institutions.
- 3130.9 Réunion de la CIIP prévue en 2020, mais non organisée en raison du COVID-19, non budgétée en 2021, mais a tout de même été organisée dans le canton de Vaud en 2021.
- 3511 Le fonds COSAB ne sera pas alimenté en 2022, car le solde du fonds augmente chaque année et atteint 6'252'004.90 fr. en 2021 pour un montant prélevé en moyenne d'un million par année.
- 4419 Différence due aux paiements en monnaie étrangère.

Crédits supplémentaires 011 & 012

Neuf crédits supplémentaires ont été octroyés en 2021 : le premier, de 200'000 fr., totalement compensé pour un complément au budget de la DGNSI alloué à la prise en charge des logiciels métiers de la DGEO. Le deuxième de 5'590'200 fr. avec une charge nette de 5'590'200 fr pour les effets démographiques concernant l'année civile 2021. Le troisième de 2'777'600 fr totalement compensé pour un ajustement technique quant à la manière de comptabiliser l'informatique pédagogique par MCH2. Le quatrième de 590'400 fr, totalement compensé lié à l'augmentation des loyers de l'ECPS pour tenir compte des classes COES qui n'ont pas pu être fermées. Le cinquième de 1'923'400 fr. entièrement compensé pour l'allocation de périodes supplémentaires pour les assistant-e-s à l'intégration. Le sixième de 523'900 fr, avec une charge nette de 523'900 fr. pour l'augmentation des transports scolaires pour les élèves relevant de la scolarité spécialisée, suite à un appel d'offres. Le septième de 200'000 fr, totalement compensé pour couvrir l'aménagement des lieux de travail en lien avec la réorganisation du service. Le huitième de 500'000 fr, avec une charge nette de 500'000 fr. pour l'achat de matériel et fourniture de masques de protection aux enseignant-e-s et élèves de l'école obligatoire pour l'année 2021. Le neuvième, de 2'864'400 fr. pour des appuis exceptionnels pour lutter contre les effets du semi-confinement sur le plan scolaire.

011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

- 3010 Plusieurs postes vacants suite à la fusion DGEO-SESAP.
- 3020 Augmentation sensible du nombre de scolarisations à domicile (env. 830 enfants au total). La surveillance de la scolarisation à domicile nécessite 0,5 ETP/100 élèves. L'actualisation du cadre légal est en projet et sera soumis au Grand Conseil.

- 3049 Importante augmentation d'apprenti-e-s, (indemnité mensuelle de 80 fr. par apprenti-e).
- 3090 Pour la deuxième année consécutive, de nombreuses formations ont été supprimées à cause du COVID-19.
- 3130.3 Les salons des métiers ont eu lieu, mais sous une forme allégée avec une répartition de frais différente de la normale.
- 4260 Transfert des frais liés à l'ISSUL (institut du sport de l'Université de Lausanne) au SP 12/4260.
- 012 *DGEO Enseignement obligatoire et pédagogie spécialisée***
- 3010 Plusieurs départs à la retraite de directeur-trice-s qui peuvent entraîner des vacances de postes. Dans quelques situations particulières, sont désigné-e-s des doyen-ne-s à qui est confiée provisoirement la direction.
- 3020 L'augmentation due à l'effet démographique figure dans l'analyse des risques de ce poste comptable, ce phénomène est récurrent. Néanmoins, l'augmentation du nombre d'élèves semble subir une légère inflexion (+ 700/an plutôt que +1000/an). Pour éviter les risques de décrochage à la suite du COVID-19, il a été décidé de dédoubler certaines heures d'enseignement et d'accorder des heures supplémentaires pour les logopédistes et les psychologues (crédit supplémentaire : appuis exceptionnels 2020-21 de lutte contre les effets du semi-confinement sur le plan scolaire).
- 3030 Effet COVID-19, certain-e-s apprenti-e-s en fin de formation ont été engagé-e-s en CDD pour leur offrir une première expérience professionnelle. Ils peuvent quitter leur poste dès qu'ils ont trouvé un emploi.
- 3090 Reprise de certains cours, notamment FORDIF (Formation en Direction d'Institutions de formation).
- 3104 Les non-dépenses de matériel didactique sont compensées par un accroissement des dépenses pour les photocopies (voir compte 3161), du fait de la diffusion toujours plus importante de moyens d'enseignement sous format électronique (effets financiers difficiles à anticiper).
- 3106 Matériel lié au COVID-19.
- 3118 Certaines licences sont liées au nombre d'enseignant-e-s, d'où une augmentation.
- 3130.3 Dès l'année scolaire 2021-2022, les examens écrits de certificats ont été cantonalisés (maths, français, allemand). Les oraux et les examens portant sur l'option spécifique (VP) et l'option de compétence (VG) restent sous l'égide des établissements.
- 3158 Certaines prestations informatiques ont dû être sous-traitées par des privés.
- 3171 De nombreux camps ayant été annulés, la part pour les enseignant-e-s diminue d'autant.
- 3611.4 La date d'arrivée de la facture découlant des tests PISA (périodiques) n'est pas connue lors de l'élaboration du budget. Le financement est destiné à la préparation des épreuves qui seront passées dans le courant de l'année 2022-23.
- 3161.1 Selon explication au compte 3104.
3636. L'offre de transports des élèves scolarisés dans les établissements privés reconnus d'utilité publique a été soumise aux marchés publics. Le résultat de la démarche a abouti au constat d'une augmentation importante du coût global de ces transports, raison pour laquelle un nouvel appel d'offres a dû être lancé, cette fois-ci en partitionnant différemment les lots (par régions). Au retour des nouvelles offres, les lots ont été attribués, toutefois en occasionnant une augmentation globale du coût.
- 4612.1 Reliquat d'EtaCom.
- 4612.5 Changement de pratique comptable : excédents de subventions 2020 à rembourser par les communes, dans le cadre des conventions pour les prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie.
- 4614 Nouvelle prestation débutée en 2021 : financement par le CHUV de 0.5 ETP d'enseignant spécialisé mis à disposition par la DGEO pour l'Unité de Soins Psychiatriques Fermée pour Mineurs (USPFM) de Cery.
- 4636 Changement de pratique comptable : excédents de subventions 2020 à rembourser par les institutions.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO*

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018	15'784	47'944	22'740	680	542	87'690
2019	16'054	48'528	23'491	686	565	89'324
2020	16'169	49'244	24'420	744	549	91'126
2021	16'275	49'543	24'901	738	502	91'959
Var. 20-21	106	299	481	-6	47	833

Crédits supplémentaires 013 & 014

Onze crédits supplémentaires ont été octroyés en 2021 : le premier, de 765'000 fr., entièrement compensé, pour la réallocation des moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la DGEP. Le deuxième, de 8'676'700 fr., totalement compensé, pour un plan de mesures de soutien à l'apprentissage dans un contexte économique impacté par la pandémie COVID-19, pour le cofinancement de nouveaux contrats d'apprentissage. Le troisième, de 1'347'000 fr., totalement compensé, pour la reconduction d'un plan de mesures de soutien à l'apprentissage pour atténuer les effets de la pandémie. Le quatrième, de 1'034'500 fr. avec une charge nette de 1'034'500 fr pour un financement des mesures transitoires et compensatoires de la caisse de pension de l'État de Fribourg pour le gymnase intercantonal de la Broye. Le cinquième, de 1'480'000 fr., entièrement compensé, pour la réallocation des moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Enseignement secondaire II, le sixième, de 64'800 fr., entièrement compensé, pour l'engagement d'une ressource nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action DFJC de Certification Professionnelle des Adultes. Le septième, de 840'000 fr., entièrement compensé, pour l'engagement des ressources utiles à la réalisation du programme « viamia » d'orientation des adultes de plus de 40 ans. Le huitième, de 5'078'800 fr., avec une charge nette de 5'078'800 fr. (seuls 4'756'600 concernent la DGEP, le solde DGIP), pour la prolongation et l'extension de la location de locaux pour un demi-gymnase à Etoy et budget de fonctionnement y afférent pour l'année 2021. Le neuvième, de 2'511'400 fr. (seuls 1'040'700 fr. concernent la DGEP), totalement compensé, en collaboration avec la DGIP pour le financement de travaux de modification d'exploitation des bâtiments par les utilisateurs. Le dixième, de 910'000 fr., avec une charge nette de 910'000 fr., en collaboration avec le DSAS, de moyens complémentaires pour la rémunération des stages de renfort des étudiantes et étudiants du domaine des soins du 1^{er} janvier au 30 avril 2021. Le onzième, de 550'000 fr., avec une charge nette de 550'000 fr., en collaboration avec la DGEJ, pour l'impact du COVID-19 sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

- 3010 Le programme « viamia » et le plan d'action « CPA » déploient leurs effets. Remarquons que pour le programme « viamia », le canton de Vaud est canton-pilote aux côtés de quelques autres cantons au niveau suisse. Il est reconnu comme prioritaire par les autorités tant fédérales que cantonales, car payé à 80% par la Confédération et 20% par le Canton.
- 3030.1 Pas uniquement à cause du COVID-19, certains auxiliaires ont dû être engagés pour faire face à certaines absences de longue durée.
- 3130.6 Les experts perçoivent une indemnité journalière de 100.- fr. plus les frais de déplacement lorsqu'ils suivent les cours d'instruction pour experts.
- 3130.9 Cette rubrique regroupe d'autres types de dépenses, comme des frais liés à la mobilité des apprenti-e-s et le programme sport-Art-Étude dans le domaine de la danse (ce poste particulier a été transféré au SERAC). Une amélioration de présentation sera effectuée dans les comptes 2022.

- 3130.11 Renfort pour profil spécifique, il a fallu avoir recours à une agence de placement.
- 3611.1 La hausse de la participation aux accords intercantonaux s'explique principalement par un effet de rattrapage de 2020 ainsi qu'à un changement de méthode de comptabilisation impliquant désormais l'enregistrement de transitoires.
- 3611.6 Les SwissSkills (olympiades des apprenti-e-s) n'ont pas eu lieu en 2021.
- 3611.7 Cette contribution ne semble plus être à l'ordre du jour. Le budget y relatif n'est donc plus utile.
- 3636.4 La formation des apprenti-e-s assistant-e-s médicaux-ales est progressivement transférée de l'Ecole subventionnée MEDICA à l'EPSIC. La dernière volée de MEDICA se termine en 2022. Le budget 2021 était surévalué.
- 3636.6 Extourne de passifs transitoires pour des coûts ne se justifiant plus.
- 3636.20 Il est prévu de subventionner 10'000.- fr. en 2020 et 20'000.- fr. en 2021.
- 3636.21 Le recrutement est difficile pour ce type de formation (idem qu'en 2020).
- 3636.22 La dotation financière allouée à la DGEP n'a pas été sollicitée en 2021, car le budget de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) (DSAS) était suffisant pour couvrir les dépenses inférieures à celles anticipées (idem en 2020).
- 3636.26 Complément au plan de novembre 2019 pour le soutien à l'apprentissage.
- 3636.27 Le cours PLUS est une offre complémentaire de cours destinée aux élèves du secondaire II. Il existe un pendant au secondaire I qui porte également le nom de PLUS. Il s'agit de cours dispensés soit par l'UNIL, soit par l'EPFL, soit par les hautes écoles et qui s'adressent aux jeunes HP ou intéressés et en quête d'approfondissements dans leur apprentissage.
- 3990.3 Changement de pratique comptable (est maintenant comptabilisé au brut, à la fois au poste 3990 et au poste 4990).
- 4230.2 Poste sous-estimé au budget (plus de personnes inscrites qu'escompté).
- 4230.3 L'écart comptes/budget relatif à la validation des acquis est principalement dû à un budget basé sur les revenus historiques (Comptes 2020 CHF 12'650), avec une augmentation des articles 32 et des effets démographiques.
- 4230.4 L'écart comptes/budget relatif à la facturation des écolages ES aux étudiants étrangers est principalement lié aux effets démographiques (comptes 2020 CHF 287'800).
- 4260.2 Deux versements non budgétés ont été constatés en 2021: 87'822.80 fr. de rétrocession de subventions à l'Ecole de la construction ainsi que 16'000 fr. de subventions fédérales pour les assistant-e-s de langue dans le cadre de la mobilité des apprenti-e-s.
- 4260.6 Poste budgété par la DGEP mais comptabilisé par le SAGEFI.

014 Enseignement secondaire II

- 3101.1 La baisse vient du fait que la DAL a étoffé son catalogue ce qui permet des économies.
- 3130.15 Renfort pour profil spécifique (informatique), il a fallu avoir recours à une agence de placement.
- 3171.1 La diminution est évidemment due au COVID-19.
- 3199 Pour acheter des gels hydroalcooliques et d'autres matériels liés au COVID-19.
- 3634.4 Budget prévu, mais non dépensé.
- 3636.4 Concerne les renforts pour le COVID-19.
- 3910.2 Se trouvait avant au 3030. Ce transfert se justifie pour ne pas comptabiliser ces salaires 2 fois.
- 4250.3 La distinction des ventes entre la rubrique 4250.2 (ventes de prestations, de marchandises et de services) et la rubrique 4250.3 (ventes diverses) n'apporte pas de plus-value à l'analyse. Un regroupement va être effectué pour les comptes 2022. En prenant en compte ces deux rubriques, les comptes se montent à 2'163'181.84 fr., bien en ligne avec le budget de 2'228'200.- fr.
- 4260.5,6 Le budget de ces deux rubriques est trop élevé.

4260.8 Poste budgété par la DGEP, mais comptabilisé par le SAGEFI.

Evolution des effectifs des étudiant-e-s et apprenti-e-s de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1 245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216	22'270	1'152	37'638
Au 15.11.19	14'362	22'422	1'017	37'801
Au 15.11.20	14'840	21'938	862	37'640
Au 15.11.21	15'518	22'405	953	38'876
Var. 20/21 à 21/22	+678	+467	+91	+1'236

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le nombre d'étudiant-e-s est en augmentation globale de 1.7% par rapport à 2020, ce qui représente une progression beaucoup moins forte qu'en 2020, mais comparable aux années précédentes (2,2% entre les années 2018 et 2019). Les progressions les plus fortes sont à l'HESAV et à la ELS (resp. 5,7% et 6,1%).

Cinq crédits supplémentaires ont été octroyés en 2021 : le premier de 140'000 fr., avec une charge nette de 140'000 fr., pour l'aide aux étudiants précarisés par les conséquences économiques de la pandémie de CODID-19 de l'UNIL, la HEP et diverses HES. Le deuxième, de 2'850'000 fr., avec une charge nette de 2'850'000 fr., pour le financement complémentaire aux hautes écoles pour couvrir les coûts relatifs aux contrôles consécutifs aux restrictions d'accès COVID-19. Le troisième, de 70'800 fr., entièrement compensé, pour des frais de recrutement et autres charges nécessaires au bon fonctionnement du service. Le quatrième, en collaboration avec la DGIP, de 82'300 fr., entièrement compensé, pour des travaux d'adaptation des locaux sis à l'av de l'Élysée 4. Le cinquième, en collaboration avec la DGEP et le DSAS, de 4'012'000 fr., avec une charge nette de 4'012'000 fr, pour des moyens complémentaires pour des stages de renforts des étudiantes et étudiants du domaine des soins du 1^{er} janvier au 30 avril 2021.

Les hautes écoles ont fermé pendant des périodes plus ou moins longues à cause de la pandémie, mais les cours se sont donnés en ligne. Certaines formations continues ont été supprimées. Cela a diminué certains frais, mais augmenté certains autres. Certains projets ont été prolongés, mais non supprimés, donc pas de diminution de coûts dans ces cas-là.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
2020	16'201	2'448	1'527	1'023	906	541	525	826
2021	16'396	2'530	1'501	1'081	961	545	518	863
Var. 22/21	+195	+82	-26	+58	+55	+4	+7	+37

3091 Concerne l'HESAV et la HEIG.

3130 Légère reprise dans les échanges internationaux surtout au niveau européen, évidemment pas encore dans son rythme habituel.

3611.1 L'estimation est difficile à prévoir et est compensée en partie avec les postes 3704.1 et 4701.1 (AIU).

3611.2 Les dépenses sont fluctuantes, car, d'une part, les coûts des différentes formations sont très variables et, d'autre part, la facturation s'effectue en fonction du volume de formations effectivement suivies. Par ailleurs, le nombre d'étudiant-e-s vaudois-e-s concerné-e-s n'est connu qu'à réception de la facture.

3634.1 La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 331'308'100 fr.

3634.4 Les périodes de fermeture des écoles en 2020 ont généré des économies qui se traduisent par des restitutions de subvention sur l'exercice 2021 (à la HEP, notamment).

3634.5 Non dépensé, car les besoins en stages de renfort ont été moins importants qu'estimés en janvier 2021.

3634.6 Cela a concerné 123 étudiant-e-s (UNIL et HES).

3634.7 Important besoin pour les contrôles à l'entrée des hautes écoles, notamment à l'Université.

3636.2 Idem que pour le poste 3634.4.

4611 Provient du fait que l'HEMU a des antennes en Valais et à Fribourg.

4634 Il était prévu au budget 2019 que l'UNIL restitue à l'Etat 17 mios, elle n'aurait dû restituer que 13 mios, en 2020, et pour 2021, ce n'est plus que 9 mios qui étaient prévus au budget. Cette restitution a été reportée sur 2022.

4636 Ces chiffres sont tributaires de la HES-SO, la fluctuation reflète des écarts entre les données communiquées au bouclage provisoire et celles transmises au bouclage final.

4701.2 Long historique sur le décalage entre les années comptables et les années subventionnées. La Confédération avait provisionné 800 mios, mais la provision a été dissoute.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Quatre crédits supplémentaires ont été octroyés en 2021. Le premier, de 1'000'000 fr., totalement compensé, pour l'acquisition de manuscrits vaudois spécifiques complétant les collections patrimoniales de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Le deuxième, de 230'000 fr., totalement compensé, pour le programme Sport-Art-Étude, dans le domaine de la danse (transfert de la DGEO/DGEP au SERAC). Le troisième, de 3'500'000 fr., avec une charge nette de 3'500'000 fr., pour le dispositif cantonal COVID-19 pour les acteurs culturels. Le quatrième, de 14'000'000 fr., avec une charge nette de 14'000'000 fr., pour le versement d'une contribution complémentaire au Fonds N° 3034 d'aide d'urgence et d'indemnisation au sens du décret du 23 juin 2020 sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels.

La gestion des fonds pour ce service est particulièrement technique, mais toutes les questions de la sous-commission ont obtenu des réponses satisfaisantes et claires.

- 3010 Les mesures probabilistes (départs à la retraite, congés maternité, etc.) concernent tous les services gérés par l'État. C'est pourquoi elles sont trop optimistes pour certains et trop pessimistes pour d'autres.
- 3030.3 Les dépenses de cette rubrique sont financées notamment par les fonds spécifiques N° 3034 (frais administratifs de gestion des dossiers d'indemnisation COVID-19), N° 3025 (travaux de restauration des objets issus des fouilles archéologiques) et par les recettes supplémentaires liées aux collaborations scientifiques des musées cantonaux avec des tiers (cf compte 4309).
- 3090 Certains congrès ont été supprimés.
- 3119.3 Concerne essentiellement le financement des licences d'accès à la documentation scientifique sous format électronique nécessaire à l'enseignement et à la recherche assurés à l'UNIL.
- 3132 La budgétisation de ce compte comporte toujours une incertitude quant au statut des partenaires externes (indépendant ou non indépendant) en général inconnu lors de l'élaboration du budget, pouvant ainsi générer un transfert de charge sur les comptes 3030 et charges sociales (partenaire non indépendant).
- 3180 Concerne les créances de rappel pour les lecteurs de la BCU.
- 3511.6 Fonds pour lequel les recettes ont été supérieures aux dépenses : la différence est versée au capital du fonds indiqué. A l'inverse, le compte 4511 enregistre les prélèvements sur le capital des fonds (cas où les dépenses excèdent les recettes).
- 3511.8 Idem à la rubrique 3511.7 : attribution pour les mesures COVID-19, mais pour les objets cantonaux.
- 3636.2.3 Associations faîtières : en raison du COVID-19, réduction temporaire de la subvention à la Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert (CSCVC), car moins de concerts ont pu être organisés.
- 3636.2.10 Augmentation de la subvention pour le Festival Image (subvention de 170'000.- fr. selon convention de subventionnement).
- 3636.2.11 Diminution de la subvention, car certains festivals ont été supprimés en raison du COVID-19.
- 3636.2.13 Augmentation de la subvention de certains lieux de spectacles indépendants (p. ex. Usine à Gaz à Nyon), diminution temporaire pour certains clubs de musique actuelle à cause de fermetures liées au COVID-19 (p. ex. Romandie), renégociation de certaines conventions (p.ex. théâtre Benno Besson, l'Échandole)
- 3636.2.15 Fermeture temporaire de l'Opéra, la diminution s'est répartie entre la ville de Lausanne et la Loterie Romande.
- 3636.2.16 Idem pour l'OCL.
- 3636.2.24 Le programme Sport-Art-Étude, dans le domaine de la danse, a été transféré de la DGEO et la DGEP au SERAC (cf crédit supplémentaire de 223'000 fr.).
- 3636.3.2 dont dispositif cantonal COVID-19 pour les aides aux acteurs culturels.
- 3636.4.6 Subvention à la Fondation Félix Vallotton suite à son transfert sur le site de PLATEFORME 10, tel que prévu dans l'EMPD 127/2013 (construction du bâtiment du MCBA)..
- 3636.4.9 La journée des métiers d'art 2021 a consisté en une manifestation en ligne financée par le budget de fonctionnement (comptes 31) du SERAC.
- 3636.5.4 Contributions ponctuelles dans le cadre de la LPMI, notamment en faveur d'institutions patrimoniales reconnues (LPMI article 36).
- 4309 La différence provient aussi de l'attribution au Fonds cantonal des activités culturelles du pourcent culturel non utilisé de certaines constructions (investissements).
- 4511.6 Concerne le fonds 3025 pour des post-fouilles archéologiques lors de travaux sur des routes notamment.

018 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)

Huit demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2021. Le premier, de 1'600'000 fr., entièrement compensé, pour le financement des aides individuelles et régularisation de l'excédent de produit et de charges 2020 des institutions de la PSE. Le deuxième, de 2'408'500 fr., avec une charge nette de 2'408'500 fr., pour le

financement de mesures d'urgence afin de répondre à l'augmentation des besoins de protections et de préventions de mineurs et de leur famille dans le cadre des effets du COVID-19. Le troisième, de 4'926'100 fr., en collaboration avec le DSAS, avec une charge nette de 4'926'100 fr., pour des mesures urgentes pour l'impact sur la santé mentale des enfants et des jeunes, suite au COVID-19. Le quatrième, de 244'900 fr., totalement compensé, pour le regroupement des bureaux de l'antenne de Payerne de l'ORPM avec l'office d'Yverdon-les-Bains (avec maintien des salles d'entretien à Payerne). Le cinquième, de 6'686'300 fr., avec une charge nette de 6'686'300 fr., pour le financement des prises en charge en institutions spécialisées des mineurs. Le sixième, de 586'000 fr., avec une charge nette de 586'000 fr., pour le renforcement des prestations de droit de visite. Le septième, de 308'600 fr., entièrement compensé, en collaboration avec la DGEO, pour la régularisation du transfert de l'unité PSPS et le financement des dépenses relatives à la poursuite de projets prioritaires. Le huitième, de 1'224'900 fr., entièrement compensé pour le financement du transfert du Centre pour adolescents de Valmont.

La proportion de mineur.e.s ayant bénéficié d'une intervention socio-éducative de la DGEJ en 2021 représente 4.8% du total de la population mineure résidant dans le canton de Vaud. En absolu, le nombre de mineur.e.s suivi.e.s par la DGEJ a passé de 7'505 en 2020 à 7'718 en 2021. Parmi les mineur.e.s suivis par la DGEJ, 12% sont placé.e.s et hébergé.e.s hors de leur famille.

- 3010 Le disponible s'explique par le remboursement d'assurances concernant des accidents des années antérieures.
- 3030 Dépassement lié aux engagements en lien avec la crise COVID-19.
- 3170 La plupart des séances de réseaux et de service ont eu lieu en visioconférence.
- 3181 La situation financière des bénéficiaires s'est encore dégradée : en 2021, par rapport à la moyenne des années 2017 à 2020, les actes de défaut de biens ont augmenté de 54%.
- 3636.1 Augmentation structurelle, pour assurer les droits de visite et la prise en charge des enfants. Certaines situations sont aggravées par des situations de handicap et le besoin de mesures de protection. L'unité mobile a été prolongée.
L'institution de Valmont a été reprise par la Maison des Jeunes et est devenue InterVal, des travaux ont permis de rouvrir des places (12 actuellement au lieu de 5).
- 3636.2 Placements en institutions hors politique socio-éducative, par les 3 services placeurs (DGEJ, SCTP et TM). Des prises en charge spécifiques sont en augmentation pour répondre aux besoins des enfants.
- 3636.3 Augmentation des placements hors canton, due à la saturation des places dans le Canton.
- 3636.4 Politique de l'enfance et de la jeunesse (PEJ). Conséquemment au COVID-19, certains projets n'ont pas pu démarrer en 2021.
- 3636.7 Les associations de jeunesse ont dû supprimer quelques activités à cause du COVID-19.
- 3636.11 Les éducateur-trice-s en milieu scolaire n'ont parfois pas été engagé-e-s en début d'année ou n'ont pu commencer qu'à la rentrée scolaire.
- 3637.2 Augmentation du nombre de suivis dans les familles élargies.
- 3637.3 Les situations « convention jeune adulte » prolongées.
- 3637.8 Augmentation du nombre et de la durée des suivis dans les familles hors canton.
- 4636 Changement de la comptabilisation entre les comptes 4636 et 4637 afin de bien séparer les revenus liés aux ménages privés et ceux liés aux subventions.
- 4637 Il y a eu des revenus supplémentaires dus à l'augmentation de décisions de rente AI et quelques cas rétroactifs.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	105 915 000	22 197 500	83 717 500
Comptes 2021	99 357 200	10 353 337	89 003 863
Ecart	-6 557 800	-11 844 163	5 286 363

Dépenses nettes par service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	4 000 000	10 377 501
011	DGEO-DG	500 000	1 458 371
012	DGEO - ens. obl. et péd. spécialisée.	0	0
013	DGEP	28 380 000	42 377 040
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	31 587 500	14 538 227
017	SERAC	18 500 000	20 252 724
018	DGEJ	750 000	0
Total	DFJC	83 717 500	89 003 863

Analyse des investissements

SG

Deux objets concernant l'éducation numérique pour 10,4 mios.

DGEO

Un objet concernant la gestion informatique de la pédagogie spécialisée pour 1,4 mio.

DGEP

Dix-sept objets sont en cours, les deux plus importants concernent la task-force DGEP gymnases 2020-2023 (gymnases de Bussigny et de Nyon-La Côte) (10,4 mios) et l'extension du gymnase de Burier (8,4 mios)

DGES

Vingt-et-un objets. Les deux plus importants sont l'agrandissement de la station de pompage (UNIL) (6,2 mios) et l'agrandissement de l'Unithèque (UNIL) (2,3 mios).

SERAC

Six objets. Les deux plus importants sont les musées de l'Élysée et le MUDAC pour 25,9 mios (dépenses brutes) et les aménagements extérieurs de Plateforme 10 pour 2,4 mios (dépenses brutes).

Crédits d'investissements bouclés

Durant l'année 2021, trois objets ont été bouclés. Il s'agit de l'extension du gymnase Auguste Piccard (4,1 mios), des entretiens lourds pour l'UNIL (9 mios) (ces deux objets avec la DGIP), et le projet RenouVaud au SERAC pour 2,3 mios.

Crédits d'investissements à boucler

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE					
Direction générale de l'enseignement postobligatoire					
DGIP	I.000128.01	CE - EPC et gymnase de Nyon	088.2003	17.06.2003	3'700'000.00
DGIP	I.000128.02	Centre enseign.post.Nyon agrandissement	286.2010	29.06.2010	52'570'000.00
DGIP	I.000128.03	Cr.Ad. EPC et Gymnase de Nyon terrain	256.2015	08.12.2015	1'890'000.00
DGIP	I.000342.02	OPTI les Glariers à Aigle	204.2014	17.03.2015	2'600'000.00
DGIP	I.000726.02	Task-Force DGEP gymnases 2020-2023	246.2020	22.09.2020	13'950'000.00
Direction générale de l'enseignement supérieur					
DGES	I.000047.01	CE - UNIL - Géopolis	050.2008	29.04.2008	1'230'000.00
DGES	I.000047.02	UNIL - Géopolis - assainis. / démolition	050.2008	29.04.2008	2'000'000.00
DGES	I.000047.03	UNIL - Géopolis - remboursement FAIR	050.2008	29.04.2008	8'132'000.00
DGES	I.000047.04	UNIL - Géopolis	176.2009	23.06.2009	85'190'000.00
DGES	I.000047.05	UNIL - Géopolis - équipement	176.2009	23.06.2009	15'710'000.00
DGES	I.000047.06	UNIL - Géopolis - aménagements extér.	176.2009	23.06.2009	11'400'000.00
DGES	I.000047.07	UNIL - Géopolis - crédit additionnel	193.2019	27.10.2020	12'554'000.00
CHUV	I.000051.01	UNIL - Bugnon 7	231.2005	26.04.2005	10'547'000.00
CHUV	I.000051.02	UNIL - Bugnon 7 - crédit additionnel	180.2009	08.09.2009	662'000.00
CHUV	I.000053.01	Université - Animalerie du Bugnon 7-9	231.2005	26.04.2005	3'862'000.00
CHUV	I.000054.01	Université - Bugnon 9, transformation	231.2005	26.04.2005	1'582'000.00
CHUV	I.000054.02	Bugnon 9 grand auditorio - créd. add.	180.2009	08.09.2009	1'111'500.00
CHUV	I.000054.03	Bugnon 9 Infrastr. anatomie- créd. add.	180.2009	08.09.2009	449'000.00
DGIP	I.000063.01	CE - HEIG-VD	329.2010	08.12.2010	1'730'000.00
DGIP	I.000063.02	HEIG-VD Agrandissement	456.2012	03.04.2012	9'300'000.00
CHUV	I.000064.01	Université - Toiture Bugnon 7-9	180.2009	08.09.2009	1'352'000.00
DGIP	I.000323.02	HEIG Yverdon-les-Bains Mise à niveau.	195.2014	10.03.2015	2'930'000.00
DGIP	I.000394.01	HEP Rénovation technique Cour 33 Lsne	310.2016	13.12.2016	2'600'000.00
DGIP	I.000399.02	UNIL - Refection terrains de sport	387.2017	21.11.2017	3'000'000.00
DGIP	I.000462.01	Déviation rue de la Mouline à Dorigny	252.2015	02.02.2016	1'260'000.00
DGIP	I.000773.01	Aménagement locaux loués pour la HEP	204.2020	26.05.2020	1'870'000.00
Service des affaires culturelles					
DGIP	I.000066.01	CrE Nouveau Musée des Beaux-Arts	303.2010	29.06.2010	13'870'000.00
DGIP	I.000066.02	Nouveau Musée des Beaux-Arts	127.2013	18.03.2014	30'630'000.00
DGIP	I.000068.01	CrE Futur musée romain Avenches	273.2010	28.09.2010	200'000.00
DGIP	I.000331.01	CrE Musées de l'Elysée et du Mudac	127.2013	18.03.2014	12'950'000.00
DGIP	I.000331.02	Musées de l'Elysée et du MUDAC	346.2017	09.05.2017	51'764'000.00
DGIP	I.000637.01	Aménagements extérieurs Plateforme 10	346.2017	09.05.2017	11'685'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE					374'280'500.00

13.3 Département de l'environnement et de la sécurité

Commissaires : Mme Florence Gross
M. Jean-Daniel Carrard, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré trois demi-journées à l'examen des comptes 2021. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire. Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes. La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	585'665'100	285'481'900
Comptes 2021	564'878'762	268'749'233
Différence en fr.	-20'786'338	-16'732'667
Différence en %	-3.55%	-5.86%

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	585'665'100	285'481'000
Crédits supplémentaires	9'663'400	243'000
Budget total 2021	595'328'500	285'724'000
Comptes 2021	564'878'762	268'749'233
Différence en fr.	-30'449'738	-16'974'767
Différence en %	-5.11%	-5.94%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	555'544'019	261'932'979
Comptes 2021	564'878'762	268'749'233
Différence en fr.	9'334'744	6'816'254
Différence en %	1.68%	2.60%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	296'129'529	300'183'200	293'611'040

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant total de 12'130'314.43 fr.

Service publié	Montant	Description
002 PolCant	454'400.00	Report partiel du budget de formation de la PolCant
002 PoCant	125'000.00	Remplacement du système de contrôle d'accès au centre de la Blécherette
004 SSCM	121'100.00	Exposition temporaire : « le sexe faible ? Femme et pouvoir... »
004 SSCM	26'700.00	Feux à éclipses
004 SSCM	32'700.00	Plateforme PCi
004 SSCM	50'000.00	Equipement pour le véhicule de transmission de l'EMCC
005 DGE	25'000.00	Acquisition d'équipement de protection individuelle
005 DGE	645'500.00	Projets retardés
005 DGE	171'377.03	Report de crédit 2018 Convention-programmes 16-19
005 DGE	2'404'837.40	Report de crédit 2019 Convention-programmes 16-19
005 DGE	6'946'800.00	Report de crédit 2020 Convention-programmes 20-24
024 SPEN	260'800.00	Centre de formation sur le site des EPO
024 SPEN	100'000.00	Finalisation de projets de renforcement sécuritaire aux EPO
024 SPEN	420'000.00	Installation d'une salle de traite automatisée aux EPO
024 SPEN	46'100.00	Acquisition d'équipement pour la buanderie de la prison de la Tuillière
024 SPEN	300'000.00	Finalisation de projets de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité) du pénitencier de Bochuz aux EPO

b) 2021 sur 2022 pour un montant total de 10'900'357.51 fr.

Service publié	Montant	Description
002 PolCant	136'500.00	Acquisition d'appareils de vision nocturne
002 PolCant	72'000.00	Analyse stratégique non réalisée
004 SSCM	30'000.00	Station à carburant à la Blécherette
004 SSCM	9'000.00	Acquisition d'œuvres pour le Château de Morges
004 SSCM	52'400.00	Divers projets de l'EMCC
005 DGE	318'000.00	Divers projets non réalisés
005 DGE	33'200.00	Indemnité salaire
005 DGE	868'357.51	Report de crédit 2020 Convention-programmes 20-24
005 DGE	8'085'400.00	Report de crédit 2021 Convention-programmes 20-24
024 SPEN	188'000.00	Projet de renforcement sécuritaire DA (haute sécurité)
024 SPEN	680'000.00	Projet de renforcement sécuritaire aux EPO
024 SPEN	248'000.00	Travaux sécuritaires de la prison de la Tuillière
024 SPEN	179'500.00	Retard de livraison de machines et équipements

4. Remarques générales

Les comptes 2021 du DES se montent à 564.9 mios de charges et 268.7 mios de revenus.

28 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 9'420'400 fr. (charges nettes 9'663'400 fr., revenus nets 243'000 fr.). La grande majorité de ceux-ci sont de compétences de la COFIN et concernent la crise sanitaire ainsi que le financement de places carcérales supplémentaires.

5. Remarques de détail

020 Secrétariat général du DES

3132 vs Crédit complémentaire résultant d'une augmentation des mandats attribués par l'Unité du plan climat, 3130.7 compensée par une diminution des frais de congrès.

4260.1 La comptabilisation de la recette budgétée est réalisée au SAGEFI.

002 Police cantonale (POLCANT)

L'année 2021 a été une année de transition, due principalement au COVID, tant au niveau des engagements que des formations reportées ou en visioconférence. L'intervention de la zone à défendre (ZAD) du Mormont a impacté les comptes notamment au niveau des frais. Le personnel, quant à lui, n'a pas occasionné de coût supplémentaire, mais n'a, évidemment, pas pu faire les missions classiques qui sont les siennes.

Concernant la ZAD, les coûts ont consisté notamment en frais kilométriques, en appui GMO (Groupe du Maintien de l'Ordre Romand) et aux dégâts de matériel non couverts par les assurances. On peut relever le détail des dépenses pour 1.25 mio auquel il faut retrancher 800'000 fr. d'heures de travail (comprises dans les salaires) pour un solde de 450'000 fr. A relever que les Polices communales (POLCOM) ont participé à hauteur d'environ 200'000 fr. Cela a débouché sur un crédit complémentaire partiellement compensé puisque 140'000 fr. ont été pris sur des non-dépenses de frais de surveillance, le poste d'ambassadeur n'ayant pas encore été repourvu.

- 3010 Formations des aspirants de Savatan maintenant sur 2 ans, dès lors ce budget n'a pas été utilisé totalement en 2021, les départs à la retraite et démissions n'ayant pas été remplacés.
- 3090 Budget de formation en baisse dû au COVID. Les formations ont été soit reportées, annulées, ou exécutées en visioconférence. A noter qu'un report de 454'400 fr. avait été réalisé de 2020 à 2021
- 3100 Crédit complémentaire de -30'000 fr donné à la DGIP pour des places de parc pour le poste de police de Rolle
- 3111 Commandes de matériel non passées ou reportées en raison de problèmes de livraison ou de volumes de commande pas assez grands.
- 3112 Idem 3111.
- 3130.5 Le domicile de l'ambassadeur des USA à l'ONU a été vide durant une bonne partie de l'année en raison de la vacance du poste, en attendant la désignation, par le gouvernement Biden, d'un.e nouvel.le ambassadeur.drice. Cela qui a débouché sur une baisse drastique des heures de surveillance.
- 3130.7. Moins de détenus en raison du COVID et de la disponibilité du personnel d'intervention.
- 3140 Dépassement de 21'805.- fr pour l'entretien du terrain de Rennaz mis à disposition des gens du voyage, largement compensé par l'encaissement des taxes de séjour (4240).
- 3151 Le coût de l'intervention sur la Colline de Mormont à La Sarraz a été réparti selon la nature des
à 3636 dépenses dans les différents comptes.
- 3636 Augmentation de subventions prises sur le 3199. Les augmentations font suite à des demandes faites par les sociétés concernées.
- 4270 Baisse des rentrées des amendes. Matériel en réparation de longue durée. Ressources des collaborateurs en baisse car occupés à d'autres missions. A noter qu'un radar coûte 250'000fr.
- 4610 Dédommagements de la Confédération payés au Canton notamment pour prestations sur autoroutes, surveillance d'ambassades, collaborateurs en mission à l'étranger (par ex. Casques bleus), nettoyage de radars. Rentrées en baisse notamment en raison de la vacance du poste d'ambassadeur USA auprès de l'ONU (voir ci-dessus).
- 4611 Plus d'aspirants à Savatan des Cantons de Genève et du Valais.
- 4612.1 Matériel de radio supplémentaire commandé par les Communes et augmentation des coûts de maintenance.
- 4630.1 Les contrôles supplémentaires des poids lourds selon la RPLP font l'objet d'un contrat spécifique avec la Confédération. Ces prestations n'ont pas pu être exécutées selon estimation du budget, car personnel occupé à d'autres missions.

Reports de crédits :

136'500 fr. d'acquisition d'appareils de vision nocturne prévus pour 2022. Le report est à nouveau dû à un retard de livraison. Les commandes sont faites par la Confédération afin de bénéficier de rabais de quantité.

72'000 fr. mandat pour un développement d'aide à la conduite (statistiques, tableaux de bord, etc.). Ce mandat est externalisé, car il nécessite des connaissances spécifiques.

Investissements à boucler en 2022 :

3.04 mios pour des locaux décentralisés.

3.85 mios sécurisation et besoin en locaux, le tout géré par la DGIP.

004 *Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)*

Comme en 2020, la crise COVID a très fortement impacté l'activité du service, que ce soit pour du matériel, la mise en place et location de centres de vaccination. Un nombre important de crédits supplémentaires a donc été nécessaire afin de couvrir ces charges. Le montant total des charges y relatives s'élève à 4'908'342.92 fr. Les demandes de crédits supplémentaires devant être faites avant le 1^{er} novembre, un solde de 131'442.92 fr. subsiste, entre autres pour divers centres de vaccination.

Fond 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de 6.50 fr. par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2021	7'612'609'86
Dépenses	-4'410'909.41
Recettes	<u>6'044'644.36</u>
Solde au 31.12.2021	9'246'344.81

Le résultat est donc positif de 1'633'734.95 fr. Cet écart s'explique par des dépenses non réalisées suite à un fort engagement dans la crise COVID.

Fonds 2025 – fonds de contribution de remplacement lié aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2021	17'884'878.93
Dépenses	-1'213'350.19
Recettes	<u>3'245'122.20</u>
Solde au 31.12.2021	19'916'650.94

Le résultat est donc positif de 2'031'772.01 fr.

3010/30 Le dépassement budgétaire de 898'397.76 fr. est lié principalement aux éléments suivants : 2 ETP pour le projet ECAVENIR compensé par une recette au compte 4260 ; 0.5 ETP pour le remplacement temporaire du commandant de l'ORPC Nyon compensé par une recette au compte 4309 ; 2 experts pour renforcer l'EMCC ; le paiement d'heures supplémentaires pour EMCC + PCi suite à l'introduction de la nouvelle directive pour ce service ; des remplacements d'absence longue durée ; et un dépassement d'un crédit supplémentaire non compensé COVID pour les centres de vaccination de Beaulieu et Montreux. Pour 2021, tout ce qui concerne ECAVENIR est lié au projet, l'ouverture étant prévue fin 2022. Une demande d'un ETP supplémentaire a été faite pour le budget 2023 afin de combler cette problématique d'heures supplémentaires.

3101 Les dépenses prévues pour l'achat de matériel n'ont pas pu toutes être effectuées par manque de temps (fonds 2007).

3132 Les principales charges de ce compte sont liées, pour les Fonds 1000, à l'accueil du Château de Morges, l'accueil du Centre de Compétences de Protection de la Population (dont 50% sur fonds 2007), l'exposition « Femmes et pouvoirs », des frais COVID, et le développement de nouveaux formulaires pour la Taxe d'Exemption de servir. Les dépenses au Fonds 1000'élèvent à 311'377.74 fr. A remarquer que la somme dépensée pour le nouveau site web de la PCi totalise 44'352.00 fr. Le montant total des dépenses concernant le fonds 2007, est de 203'263.83 fr., principalement lié au projet TETRIS (réforme PCi).

3144 Concernant le fonds 2025, les charges pour les abris publics s'élèvent à 193'860 fr. et concerne Pully. La modernisation et la rénovation sont liées aux postes de commandement de La Tour-de-Peilz, de l'Abbaye, de Lausanne Prélaz et d'Yverdon. Ces postes sont mis à disposition des autorités communales et régionales en cas de crises majeures.

3151 Les principales charges de ce compte sont liées à du matériel télématique, des contrats de maintenance, l'entretien de machines au restaurant le Casque d'Or à Gollion, et la maintenance du logiciel lié à la Taxe d'exemption de servir. Enfin, la sécurisation de l'approvisionnement électrique de la station de carburant dans le cadre de la stratégie Blackout (alimentation des véhicules de secours en cas de coupure de courant).

Le montant total des dépenses s'élève à 163'513.13 fr (fonds 1000). Pour le Fonds 2007, il s'agit d'entretien et d'acquisition des sirènes fixes (avec compensation au compte 4610), de Polycom et de matériel informatique divers.

- Prélèvements au fonds 2007 de 770'573.00 fr. pour entretien des sirènes fixes, polycom, acquisition des sirènes et matériel informatique software (Sagacrisis).
- 3161 Dépenses totales de 931'949.24 dues principalement aux coûts COVID soit la location de Beaulieu et Montreux pour le testing et la vaccination.
- 3170 Le montant total des dépenses s'élève à 933'962.69 fr. dû principalement aux coûts COVID sur Beaulieu et Montreux, ainsi qu'aux subventions de frais de repas aux collaborateurs.
- 3636 Concernant les jours de service PC, le montant total des dépenses est de 1'331'291.25 fr. (fonds 1000). Il s'explique par le fort engagement pour la crise COVID. Le solde est lié à la Maison de Montagne de Bretaye, des journées d'instructions ainsi que pour les milices vaudoises. Les dépenses dans le fonds 2007 sont de 851'841.29 fr. principalement pour des frais liés aux coûts de prestations de formation, des constructions sanitaires compensés partiellement au compte 4630 ainsi que des interventions en situation d'urgence.
- 4260 Cette recette de 383'487.36 fr. concerne des salaires ECA et des frais de contentieux en lien avec la taxe d'exemption de l'obligation de servir (Fonds 1000). Le suivi des contentieux est aujourd'hui effectué par la DGAIC. La facturation des tenues non rendues a permis un excédent de recettes de 22'593.61 fr. (fonds 2007).
- 4270 Les amendes liées à la taxe militaire et à la taxe d'exemption de l'obligation de servir ont permis l'encaissement de 89'866.85 fr.
- 4309 Le solde de 168'736.64 fr. concerne les entrées au Château de Morges, et compensation au compte 3030 pour l'ORPC de Nyon.
- 4390 Les recettes du Fonds cantonal de protection civile (fonds 2007) s'élèvent à 5'299'831.35 fr. et sont supérieures au budget. Les recettes du Fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile s'élèvent à 2'968'800 fr. et sont inférieures au budget.
- 4610 Montant de 2'133'292.50 fr. Il s'agit ici de remboursement de la confédération dans le cadre des jours de service PCi pour l'engagement COVID et d'un contrat de prestations avec la Base Logistique de l'Armée.
- 4611 Il s'agit du remboursement des participants GTIR (cantons de Bern, Jura, Valais, Fribourg, Genève) aux cours CCP de Gollion (fonds 2007).

Investissements :

Les investissements prévus n'ont pas été réalisés en 2021 par manque de temps. Divers crédits ont également été reportés.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

La majorité des charges de ce service se compose de la manière suivante : 22% aux comptes 30 charges de personnel, 25% aux comptes 36 charges de transferts et 35% aux comptes 37 subventions redistribuées. Cette répartition est stable sur le moyen terme.

La majorité des revenus de ce service se compose de la manière suivante : 26% aux comptes 42 taxes, dont l'impact de la hausse de la taxe sur l'électricité, et plus de 52% aux comptes 47 subventions à redistribuer. La nature comptable 47 comprend majoritairement de recettes de la Confédération, destinées au Programme Bâtiment 2021, ainsi qu'aux conventions-programmes.

L'augmentation de la taxe sur l'électricité instaurée en 2021 amène à des revenus supplémentaires d'environ 18 mios.

La DGE a été peu impactée financièrement par le COVID, si ce n'est, par exemple, sur l'exécution retardée de mandats à cause de la pandémie, où des reports de crédits, à hauteur de 318'000 fr. ont été acceptés

Un événement important de pollution aux dioxines/furanes a eu lieu en 2021 et impacte les comptes. Un crédit complémentaire non compensé de 654'000 fr. (pour la DGE et la DGS) a été accordé en 2021 pour des ETP supplémentaires et des mandats externes. Cela concerne, notamment, plus de 2'500 parcelles potentiellement polluées de manière significative sur un total de plus de 5'700 parcelles potentiellement touchées par la pollution sur la ville de Lausanne, qui ont nécessité l'engagement de 4,7 ETP sur quatre ans. Le mandat du canton consiste à identifier l'étendue précise de la pollution, rechercher son origine et organiser les procédures d'assainissement et de remise en état parcelle par parcelle.

Concernant la stratégie fiscale, une variation de 576'000 fr. non consommée sur un budget de 1'528'000 fr. La raison principale est que les salaires et charges ne sont pas imputés sur l'année complète (recrutement et mise en place).

La part cantonale du programme Bâtiments 2021 s'élève à 15 mios et est de 35.4 mios pour la Confédération. Ces montants ont été engagés en 2021 (notamment par des privés) et seront payés jusqu'en 2025.

30XX Les charges de personnel sont supérieures au budget pour un écart de 890'000 fr. Cet écart s'explique notamment par : la variation des charges liées au préfinancement par la stratégie fiscale 2022 annoncée par le Conseil d'Etat (197'000 fr.), un dépassement pour du personnel auxiliaire supplémentaire en lien notamment à la gestion des Programmes Bâtiments (686'000 fr.), un dépassement financé par les fonds en lien avec des intervenants ponctuels pour les domaines chasse et pêche (72'000 fr.). Ce montant est pris sur le fonds alimenté par la Confédération.

31XX Concernant les charges de biens et services d'exploitation, l'écart au budget de -4'843'000 fr. s'explique notamment par : des non-dépenses pour du matériel d'exploitation pour des équipes forestières et de cantonniers (- 41'000 fr.), l'absence d'organisation de congrès et de représentations pour cause de COVID (-163'000 fr.), des coûts de déménagement à la Maison de l'Environnement inférieurs aux prévisions et pour une partie reportée en 2022 (-222'000 fr.). L'élément principal est lié au retard de mandats qui n'ont pas pu être lancés pour cause de COVID, pour un montant de -2.8 mios. A noter encore la non-dépense de -1'285'000 fr. pour les travaux d'aménagement de cours d'eau et d'entretien de forêts et de terrains qui fluctuent en fonction des conditions météorologiques, des priorités et de la situation sanitaire.

3499 Le Fonds d'investissement forestier (FIF) est un financement de la Confédération. Cette dernière met à disposition du Canton des liquidités financières dont l'objectif consiste à favoriser la gestion des forêts en accordant des prêts à zéro pourcent, d'une durée de 1 à 20 ans, à des propriétaires forestiers. Les intérêts négatifs des liquidités déposées sur un compte à la BCV doivent être assumés par le Canton.

35XX Les attributions aux différents fonds montrent un écart au budget de 3mios. Ceci s'explique par : des écritures techniques liées à l'excédent des recettes par rapport aux dépenses dans les fonds, (3'243'000 fr.), un crédit complémentaire entièrement compensé pour l'attribution du fonds dégât du gibier (450'000 fr.). Un préfinancement par la stratégie fiscale 2022 pour les mesures d'impulsion en faveur du climat, dont le montant budgétisé était supérieur au coût réel de 617'000 fr.

36XX L'écart des charges de transferts concernant les subventions versées par l'Etat de Vaud est important, soit -12'884'000 fr. répartis à raison de -889'000 fr. hors fonds et -11'995'000 fr. dans les fonds. Le budget est généralement établi selon les années précédentes. La ventilation dans les divers comptes (entreprises publiques, entreprises privées, ménages privés, communes, etc.) se fait par la suite, selon les demandes. Nous pouvons donc assister à des écarts de budgets selon les comptes 36XX, mais avec un respect du montant global attribué. Les subventions cantonales en lien avec l'énergie sont inférieures au budget de 12 mios et sont allouées en fonction des différents types de bénéficiaires dans les comptes 363X. Cet écart ne signifie pas qu'il manque de projets, mais que les sommes seront payées et comptabilisées uniquement lorsque les travaux et les vérifications auront été effectués. Les autres explications émanent d'un transitoire en lien avec la TVA non utilisée pour des tâches étatiques 2016 est sorti pour -230'000 fr. dû à la prescription, d'une augmentation aux subventions à l'ECA pour la lutte contre les pollutions aux hydrocarbures et les formations pour 177'000 fr., dépenses refacturées de cas en cas. D'autre part, des non-dépenses ont été utilisées pour financer d'autres projets (par exemple les dégâts dus au gibier) par l'intermédiaire de demandes de crédits supplémentaires compensés pour -467'000 fr.

37XX Les subventions redistribuées proviennent majoritairement de la Confédération. L'écart au budget s'élève à 1'595'000 fr. Les subventions fédérales en lien avec l'énergie sont supérieures au budget pour le programme Bâtiments 2021 de 431'000 fr. Le budget de 2 mios lié à l'économie hydraulique n'a pas été consommé en 2021, car aucun projet individuel de plus de 2 mios n'a été mis en place.

A relever : trois avenants aux diverses conventions-programmes que le Canton a pu obtenir : Renaturation, Biodiversité en forêt et Forêt protectrice. Ces fonds sont attribués en fin d'année si certains cantons ne les utilisent pas. Il est donc à relever le travail de la DGE qui a pu obtenir ces aides supplémentaires.

41XX Les recettes des patentes et concessions sont inférieures au budget pour un montant de 430'000 fr. dues aux variations de la vente de permis de pêche et de chasse, et les recettes de dragage dans les cours

d'eau qui varient en fonction des m³ demandés. Le domaine de la construction étant impacté par la pandémie, les besoins en matériaux ont diminué.

- 42XX Les recettes des taxes sont inférieures au budget pour un montant de 3'964'000 fr., dont 2'285'000 fr. hors fonds et 1'680'000 fr. dans les fonds.

Les raisons sont principalement : la variation due aux recettes d'émoluments pour les vignettes de chauffage (-173'000 fr.) liée à la baisse du nombre de chauffages électriques ; la taxe cantonale sur l'électricité qui alimente le fonds pour l'énergie et qui n'a pas atteint le budget, dû principalement à la baisse de consommation (kWh) des entreprises en lien avec le COVID (-1'830'000 fr.) ; l'émolument cantonal selon la loi sur le secteur électrique lié à la distribution et à la fourniture en électricité (-109'000 fr.) ; diminution de la taxe d'assainissement des sites contaminés (-403'000 fr.) ainsi qu'un préfinancement par la stratégie fiscale 2022 et ses mesures d'impulsion en faveur du climat était budgétisé à hauteur de 1.5 mio dans ce compte pour des raisons techniques. Le montant préfinancé en 2021 se trouve dans les comptes de charge à hauteur de 952'000 fr.

- 46XX L'écart au budget pour les revenus de transferts est de 750'000 fr. et s'explique notamment par la facturation du salaire de l'ingénieur coordinateur de la Conférence romande des délégués à l'énergie (133'000 fr.) ainsi que les frais de gestion du Programme Bâtiment (680'000fr.).

Fonds pour l'énergie :

Le solde de ce fonds s'élève au 31.12.2021, à 43'199'556 fr. Le fonds pour l'énergie comprend le programme 100mios, le programme Bâtiments ainsi que d'autres subventions dans le domaine énergétique. La DGE structure la gestion du fonds pour l'énergie en fonction des projets et nouvelles recettes (initiative 300mios).

Investissements :

34,7 mios étaient prévus au budget 2021 pour une dépense de 22,1 mios. La variation de -12,5 mios est due à la crise COVID, à la planification des communes ainsi qu'à la lenteur des autorisations par des études complémentaires, recours, etc.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

L'année 2021 a été pour le SPEN une continuité de l'année 2020, encore touchée par le COVID, mais avec des impacts moindres. Il n'y a pas eu de fermeture d'établissements durant cette phase de la pandémie, mais une des mesures emblématiques a été la suspension de l'utilisation des parloirs privés. De plus, un certain nombre de places étaient réservées aux quarantaines ce qui a nécessité de jongler avec les cellules disponibles, d'où entre autres l'impact sur la baisse des journées de détention. Les importants travaux d'assainissement en cours à La Tuilière ont également mené à une réduction du nombre de places femmes et des variantes de placements ont dû être cherchées hors canton. Les comptes sont pour cette année 2021 de nouveau équilibrés. Une baisse des placements en EPSM-ESE a été due, notamment, à davantage de levées de mesures (art. 59), à l'activité thérapeutique qui a baissé (art. 60) et à quelques décès naturels.

La surpopulation carcérale chronique est toujours d'actualité, surtout en fin d'année et on constate une plus grande intensité dans le secteur des mineurs.

- 3130 Sécurité privée dans les zones carcérales. Un crédit supplémentaire non compensé de 832'000 fr. a été accordé en couverture des frais de garde de sécurité privée dans la zone de rétention de l'hôtel de Police de Lausanne.
- 3135 Frais de placement hors canton. Un crédit complémentaire non compensé de 3.4 mios a été accordé pour financer des places supplémentaires de détention hors canton, en lien avec la surpopulation carcérale. Il est à souligner l'excellente collaboration du canton de Vaud avec les cantons des Grisons et d'Appenzell ainsi qu'une nouvelle collaboration avec St-Gall qui permet que, si une place se libère, elle est automatiquement mise à disposition et utilisée par le canton de Vaud.
- 4270.1 Augmentation des jours-amendes qui permet d'éviter la détention. Ceci contribue au désengorgement des zones carcérales.
- 4270.2 Concerne les amendes pour infraction au règlement à l'intérieur des murs des prisons (règlement disciplinaire), principalement pour des infractions de peu d'importance.

Investissements en titres :

Pas de retard majeur à signaler.

Reports de crédits :

Les reports de crédits sont dus principalement à la situation sanitaire et au fait qu'il est difficile de se faire livrer dans les délais prévus, cela concerne les machines et les équipements, notamment. Certains projets ont été reportés sur 2022.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	70'584'000	6'470'000	64'114'000
Comptes 2021	45'963'262	13'588'434	32'374'829
Ecarts	-24'620'738	7'118'434	-31'739'171

Dépenses nettes par service publié (SP) :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DES	0	0
002	POLCANT	7'380'000	2'642'137
004	SSCM	7'350'000	0
005	DGE	34'684'000	22'166'257
024	SPEN	14'700'000	7'566'434
Total	DES	64'114'000	32'374'829

Crédits d'investissements à boucler :

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ					
Police cantonale					
DGIP	I.000028.01	CC POLCANT Locaux décentralisés	215.2009	23.02.2010	3'040'000.00
DGIP	I.000384.01	Polcant sécurisation et besoin en locaux	246.2015	24.11.2015	3'850'000.00
Direction générale de l'environnement					
DGE	I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle	358.2010	31.05.2011	2'100'000.00
DGE	I.000027.01	Part cantonale ass. anciennes décharges2	433.2011	13.03.2012	2'517'700.00
DGE	I.000030.01	La Thielle à Yverdon	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	I.000031.01	La Grande Eau à Aigle et Yverne	358.2010	31.05.2011	3'000'000.00
DGE	I.000033.01	La Baye de Clarens à Montreux	358.2010	31.05.2011	3'000'000.00
DGE	I.000034.01	Le Nozon à Orbe	358.2010	31.05.2011	2'100'000.00
DGE	I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	358.2010	31.05.2011	4'130'000.00
DGE	I.000036.01	Canal du Haut Lac-Basse Plaine du Rhône	358.2010	31.05.2011	4'200'000.00
DGE	I.000038.01	Aménag.piscicoles sur divers cours d'eau	358.2010	31.05.2011	3'000'000.00
DGNSI	I.000039.01	Gestion inform. lacs et cours d'eau	358.2010	31.05.2011	500'000.00
DGE	I.000040.01	Crédit cadre gestion/traitement déchets	449.2011	28.08.2012	6'800'000.00
DGE	I.000042.01	Décharge des Saviez à Noville - Ass.	433.2011	13.03.2012	1'419'000.00
DGIP	I.000304.02	Maison de l'environnement Lsne Vennes	118.2018	26.03.2019	15'834'000.00
DGIP	I.000304.04	CrE MEV Bâtiment à Lsne Vennes	378.2017	28.11.2017	2'950'000.00
DGNSI	I.000338.01	Carte d'exposition aux dangers naturels	135.2014	01.07.2014	517'000.00
DGE	I.000417.01	Décharge de Molard-Parelliet à Trélex	382.2017	21.11.2017	3'600'000.00
DGE	I.000685.01	Décharge Les Gèrignes à Bourg-en-Lavaux	069.2018	06.11.2018	1'700'000.00
DGE	I.000686.01	Décharges Bois de Vaux à Lusseray-Villars	069.2018	06.11.2018	1'500'000.00
Service pénitentiaire					
DGIP	I.000020.01	EPO - Aggrandissement de la Colonie	491.2012	12.06.2012	17'530'000.00
DGIP	I.000020.02	EPO-Agrandiss. de la Colonie crédit add.	270.2015	11.10.2016	1'350'000.00
DGIP	I.000090.01	CE - EDM Palézieux	146.2008	31.03.2009	3'180'000.00
DGIP	I.000090.02	EDM Palézieux Terrain	146.2008	31.03.2009	1'000'000.00
DGIP	I.000090.03	EDM Palézieux Construction	395.2011	21.06.2011	23'520'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ					116'537'700.00

13.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice (social)
M. Alexandre Berthoud, rapporteur (santé)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	4'175'854'200	1'368'923'200
Comptes 2021	4'334'552'521	1'412'965'281
Différence en CHF	158'698'321	44'042'081
Différence en %	3.80%	3.22%

Les charges brutes 2021 dépassent celles prévues au budget de 158,6 mios, soit +3,8%.

Au niveau des charges nettes, ce dépassement se monte à 114,7 mios, soit 4,1%, dont 133,5 mios sont liés à la crise COVID.

Sans l'effet COVID, le DSAS aurait présenté un écart net de -16 mios, soit -0,6%.

160,7 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés dont 139,9 mios pour les coûts COVID.

En 2021, la santé représente 54% des charges nettes (2020 : 55%). Le social représente 46 % des charges nettes (2020 : 45%).

b) Comparaison des comptes 2021 avec le budget 2021 total, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	4'175'854'200	1'368'923'200
Crédits supplémentaires	226'797'300	66'083'700
Budget total 2021	4'402'651'500	1'435'006'900
Comptes 2021	4'334'552'521	1'412'965'281
Différence en fr.	-68'098'979	-22'041'619
Différence en %	-1.55%	-1.54%

c) Comparaison des comptes 2021 avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	4'376'208'607	1'404'941'049
Comptes 2021	4'334'552'521	1'412'965'281
Différence en fr.	-41'656'086	8'024'232
Différence en %	-0.95%	0.57%

d) Comparaison avec la charge nette

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	2'921'587'240	2'806'931'000	2'971'267'558

Les charges nettes 2021 présentent une diminution de -49,7 mios par rapport aux comptes 2020, soit -1,7%.

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant de 6'192'700 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	45'000.00	Mandats reportés
064 Système de santé	15'146'100.00	COVID-19 : Soutien financier au système sanitaire vaudois et mesure de reconnaissance envers le personnel
065 Admin DGCS	336'600.00	Mandats différés en raison de la crise sanitaire
067 Acc. et hébergement	665'000.00	Travaux de transformations, de sécurisation AEAI et de rénovation du bâtiment de l'EPSM Bois-Gentil Vallon

b) 2021 sur 2022

Néant.

4. Participation à la cohésion sociale 2021

		BUDGET	COMPTES	écart comptes/budget	
	Régimes	2021	2021	en francs	en %
1	PC à domicile et hébergement	259'424'100	251'703'366	- 7'720'734	-2.98%
2	Assurance maladie (LVLAMal)	108'758'000	117'348'125	8'590'125	7.90%
3	RI+part. cantonale ass. chômage	258'875'800	264'340'025	5'464'225	2.11%
4	Subv. et aide aux personnes handicapées	118'332'200	115'290'561	- 3'041'639	-2.57%
5	Prestations famille et autres prest.soc.	64'284'900	63'351'344	- 933'556	-1.45%
6	Bourses d'étude et d'apprentissage	31'197'100	33'308'623	2'111'523	6.77%
	Total régimes	840'872'100	845'342'044	4'469'944	0.53%
	Protocole d'accord Etat-communes du 25.08.20	-25'000'000	- 25'000'000	-	
	Montant supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat le 8.12.21		- 25'000'000	- 25'000'000	
	FS à charge des communes	815'872'100	795'342'044	-20'530'056	2.52%

La PCS 2021 se monte à 795,3 mios, comprenant 50 mios de déduction (25 mios concernant le protocole d'accord Etat-Communes du 25 août 2020, 25 mios supplémentaires accordés par le Conseil d'Etat le 8 décembre 2021). Le montant global des régimes compris dans la PCS est de 845,3 mios (acomptes 840,8 mios), soit une augmentation de 4,5 mios (+0,53% par rapport aux acomptes).

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 Secrétariat général (SG)

Les charges brutes ont diminué de – 4,0% par rapport aux comptes 2020 et augmenté de 18,7% par rapport au budget 2021. Les revenus ont augmenté et par rapport aux comptes 2020 (+1,2 mio) et par rapport au budget 2021 (+2 mios).

1,36 mio de crédits supplémentaires ont été accordés pour principalement couvrir les frais de gestion de crise et la campagne de vaccination, l'engagement de personnel auxiliaire supplémentaire, des frais d'imprimés et de publication (3102) et de différents mandats (3132).

3199 Organisation de la campagne de vaccination dont les frais ont été pris en charge par la Confédération (rubrique 4610).

4401 Factures aux communes : intérêts de retard pour les factures liées à la PCS payée en retard.

5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2021 de la DGS :

- Il est nécessaire de rappeler que le total des crédits supplémentaires accordés en 2020 était de 210 mios, dont 25 mios de disponible. La crise sanitaire COVID a entraîné des crédits supplémentaires en 2021 de 108.7 mios (dépenses estimées de 113.6 mios dont 62.5 mios de transitoires). Le dépassement estimé de 4.9 mios (indemnités hôpitaux et la réévaluation du stock de matériel) est compensé par un disponible sur le centre opérationnel COVID.
- Le suivi financier de la vaccination a été piloté par la DGS (incluant la taskforce CHUV, DGCS, SG et consolidation EMCC).
- Une augmentation significative des revenus pour le dépistage suite la refacturation à la Confédération
- Un retard dans le déploiement d'activités et de projets est constaté du fait de la pandémie, créant un disponible d'environ 10 mios dans les comptes « hors COVID », dont les principaux sont les suivants :
 - disponible de 6 mios concernant les projets et développements de prestations (dont 1.8 mio sur le développement de la politique bucco-dentaire, 0.9 mio sur la formation de bachelors en soins infirmiers (y compris solde transitoire 2020) et 0.8 mio dans le cadre du développement du dossier électronique du patient ;
 - disponible de 3 mios concernant le fonds de formation postgrade (y compris solde transitoire 2020) ;
 - disponible de 1.5 mio sur les charges de fonctionnement (dont 0.8 mio sur les mandats et 0.3 mio sur les postes CDI) ;
 - disponible de 1.3 mio sur le domaine de la santé communautaire et prévention
 - un fort dépassement est constaté sur l'aide et soins à domicile dont l'activité a fortement augmenté (4.8 mios OSAD et 3 mios AVASAD) ;
 - une PIG HRC pour l'investissement de 5.25 mios a été comptabilisée.

L'analyse des variations par rapport aux comptes 2020, permet de constater que les charges sont en baisse de 44 mios, soit 68 mios de baisses par rapport au COVID et 24 mios d'augmentation sur les dépenses ordinaires. Cela concerne principalement le maintien à domicile (+ 18 mios) et les hôpitaux (+3 mios)

Les revenus sont en hausse de 19 mios. Cette hausse provient principalement des remboursements des prestations de dépistage et de vaccinations COVID (18.4 mios).

037 Administration générale

3030 Personnel occasionnel.

Des crédits supplémentaires totalisant 20.917 mios ont été octroyés pour l'engagement de personnel en lien principalement avec le COVID (centre opérationnel COVID, campagne de vaccination)

3106 Matériel médical et de laboratoire

Des crédits supplémentaires totalisant 7.384 mios ont été octroyés pour notamment l'achat, stockage et distribution de matériel et test COVID pour le système sanitaire.

Au niveau des revenus, la variation provient de la revente de matériel médical et test COVID pour le sanitaire (4250), le remboursement des vaccins par les assureurs et le remboursement de test de dépistage (4260) et le remboursement par la Confédération des tests de dépistage (4610).

064 Système de santé

3634 Subventions accordées aux entreprises publiques

Des crédits supplémentaires totalisant 49.914 mios ont été octroyés pour les impacts financiers de la crise COVID-19 sur les institutions sanitaires vaudoises.

3635 Subventions accordées aux entreprises privées

Des crédits supplémentaires totalisant 18.675 mios ont été octroyés principalement pour les impacts financiers de la crise COVID-19, ce montant inclut l'adaptation du financement à l'activité effective des OSAD (hors COVID).

3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

Des crédits supplémentaires totalisant 25.251 mios ont été octroyés principalement pour les impacts financiers de la crise COVID-19 sur les institutions sanitaires privées vaudoises d'intérêt public.

4260 Des remboursements liés au COVID sont intervenus pour 15.706 mios

5.2.2 CHUV :

Les comptes 2021 du CHUV présentent un résultat net d'exploitation négatif de 7.29 mios (- 0.69 mio en 2020). Le résultat d'exploitation est déficitaire de -11.8 mios (-25.02 mios en 2020). La perte non-opérationnelle se montant à -0.61 mio (+ 15.59 en 2020) alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +5.12 mios (+8.74 mios en 2020). L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Résultat d'exploitation	- 12.4	- 9.4	- 9.2	- 27.8	- 8.7
Résultat d'investissement	+ 5.1	+ 8.7	+ 12.7	+ 20.6	+11.1
Résultat global	- 7.3	- 0.7	+ 3.4	- 7.3	+ 2.4

a) Eléments principaux 2021

Globalement, les charges opérationnelles du CHUV augmentent de 63.73 mios (+3.63 %) entre 2020 et 2021. La masse salariale augmente de 40.63 mios (+ 3.15 %).

La croissance des biens et services médicaux est de 8.9 mios (+3.14 %).

Les revenus d'exploitation (+74.86 mios) comprennent des revenus d'hospitalisation qui ont augmenté de 36.89 mios ainsi que l'activité ambulatoire de 41.19 mios. Par ailleurs, les compensations des surcoûts liés au COVID ont diminué globalement de 2.75 mios.

La perte nette non-opérationnelle (-0.61 mio) provient essentiellement de charges d'élimination de stocks non prévues au budget. Le résultat d'immobilisation se dégrade à nouveau (- 3.6 mios), la part des revenus de l'activité dévolue aux immobilisations ne suffisant pas à compenser les charges supplémentaires liées aux bâtiments.

Le CHUV affiche un résultat déficitaire de 7.3 mios pour 2021.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée est de l'ordre de 6.9 %, que la part de la clientèle extra-cantonale se situe aux environs de 13 % en 2021, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate a diminué, pour atteindre 74 lits à fin 2021 (79 en 2020, 93 en 2019, 91 en 2018, 88 en 2017). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation) continue à monter légèrement, atteignant 10.8 % en 2021 (10.7 % en 2020). De nombreuses mesures de correction sont et seront prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

En outre, la révision des comptes a été réalisée par KPMG sur la base d'un mandat confié par le Conseil d'Etat. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle. Aussi, l'auditeur confirme sans réserve l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

A noter que la présentation des comptes du bilan est en conformité avec le plan comptable de l'Etat de Vaud selon les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2). Il n'y a pas de changement de périmètre notable.

b) Comptes 2021

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2021 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2021	Budget 2021	Réalisé 2020	Ecart réalisé/budget 2021		Ecart réalisé 2021/2020	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'542.7	1'530.4	1'467.8	12.34	0.81%	74.86	5.10%
Revenus opérationnels hors enveloppe	220.4	207.8	186.7	12.65	6.09%	33.74	18.08%
Autres revenus opérationnels	45.4	20.0	77.0	25.37	126.91%	-31.66	-41.11%
<i>Revenus opérationnels</i>	<i>1'808.5</i>	<i>1'758.1</i>	<i>1'731.5</i>	<i>50.37</i>	<i>2.86%</i>	<i>76.94</i>	<i>4.44%</i>
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.7	-	16.4	0.69	0.00%	-15.72	-95.81%
Revenus d'immobilisation	79.2	76.3	72.8	2.88	3.78%	6.44	8.85%
TOTAL REVENUS	1'888.4	1'834.5	1'820.7	53.94	2.94%	67.66	3.72%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'330.5	1'289.7	1'289.9	40.84	3.17%	40.63	3.15%
Biens et services médicaux	293.1	284.3	284.2	8.77	3.09%	8.91	3.14%
Frais de gestion	163.2	155.6	154.5	7.59	4.88%	8.76	5.67%
Frais financiers et provisions	33.5	30.9	28.1	2.58	8.37%	5.42	19.31%
<i>Charges opérationnelles</i>	<i>1'820.3</i>	<i>1'760.5</i>	<i>1'756.5</i>	<i>59.79</i>	<i>3.40%</i>	<i>63.72</i>	<i>3.63%</i>
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.3	0.0	0.8	1.30	na	0.47	57.48%
Charges d'immobilisation	74.1	71.4	64.1	2.73	3.83%	10.06	15.71%
TOTAL CHARGES	1'895.7	1'831.9	1'821.4	63.82	3.48%	74.26	4.08%
Résultat d'exploitation principale	-11.8	-2.4	-25.0	-9.42	396.87%	13.22	-52.85%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-0.6	-0.0	15.6	-0.61	na	-16.20	-103.90%
Résultat d'immobilisation	5.1	5.0	8.7	0.15	3.04%	-3.62	-41.47%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-7.3	2.6	-0.7	-9.88	-381.41%	-6.60	956.76%

c) Comparaison Comptes 2021 – Comptes 2020

c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2020, les principales variations sont les suivantes :

Revenus d'exploitation : +74.86 mios

<i>Hospitalisation (hosp.) : augmentation d'activités suite aux limitations COVID-19 de 2020</i>	+ 36.9 mios
<i>Ambulatoire</i>	+ 41.2 mios
<i>Tâches académiques & PIG DGS</i>	- 0.5 mio
<i>Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS</i>	- 2.8 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : + 33.74 mios

<i>Remboursement des charges CHUV campagne de vaccination cantonale</i>	+ 21.0 mios
<i>Prime COVID octroyées, PCE santé mentale des jeunes et adolescents</i>	+ 1.9 mio
<i>Refacturation au canton du matériel de protection acheté</i>	- 14.9 mios
<i>Compléments de subv. hors DGS pour développement nouvelles unités Cery</i>	+ 3.5 mios
<i>Augmentation du financement par le fonds de développement</i>	+ 13.9 mios
<i>Augmentation des revenus des fonds (oncologie, neurosciences,...)</i>	+ 6.8 mios
<i>Autres revenus (plateformes de recherches, etc...)</i>	+ 1.6 mio

Autres revenus opérationnels : - 31.66 mios

<i>Compensation de la DGS de la sous-activité</i>	
<i>Financement des cas COVID-19</i>	- 33.5 mios
<i>Dons en faveur des fonds</i>	+ 0.7 mio
<i>Divers</i>	+ 1.1 mio

Charges de personnel : + 40.63 mios (+ 604.3 ETP en tenant compte de 321.2 de renfort COVID et vaccination ainsi que 283.1 ETP sur l'exploitation auxiliaire)

<i>Augmentation sur les fonds de recherches (oncologie, neurosciences)</i>	+ 6.4 mios
<i>Vaccination (refacturation au Canton)</i>	+ 19.1 mios
<i>Renforts effectifs COVID</i>	+ 10.2 mios
<i>Provision variation stocks heures sup/vacances/jours congés COVID-19</i>	- 20.1 mios
<i>Augmentation de postes fixes</i>	+ 25.0 mios

Biens et services médicaux : +8.91 mios

<i>Matériel de protection COVID-19</i>	- 12.5 mios
<i>Diminution perte Plexus</i>	- 4.2 mios
<i>Croissance de la consommation nette (liée à l'augmentation des activités Clinique et de recherches)</i>	+ 25.6 mios

Charges de gestion courante : +8.76 mios

<i>Nette diminution coûts COVID et coûts vaccination</i>	- 1.9 mio
<i>Contrat de maintenance</i>	+ 2.2 mios
<i>Sous-traitance informatique</i>	+ 2.5 mios
<i>Reprise post-COVID (restauration, nettoyage, linge)</i>	+ 2.1 mios
<i>Fonds</i>	+ 2.5 mios
<i>Divers (énergie, surveillance, etc...)</i>	+ 1.3 mio

Frais financiers et provisions : +5.42 mios

<i>Perte sur débiteur et stock</i>	+ 1.9 mio
<i>Autres subventions et contributions</i>	+ 3.5 mios
<i>Frais financiers</i>	+ 0.1 mio

c2) Résultat des immobilisations

Par rapport aux comptes 2020, les principales variations en lien avec les revenus et les charges d'immobilisations sont les suivantes :

Revenus d'immobilisations : + 6.44 mios

<i>Revenus de l'activité</i>	+ 3.4 mios
<i>PIG (évolution au budget)</i>	+ 5.5 mios
<i>PIG extraordinaire (équipements COVID-19)</i>	+ 1.1 mio
<i>Autres revenus (loyers, fonds)</i>	- 1.4 mio

Charges d'immobilisations : + 10.06 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	+ 5.8 mios
<i>Amortissements objets 1-8 mio</i>	+ 1.1 mio
<i>Loyer</i>	- 2.3 mios
<i>Équipement crédit d'inventaire : amortissements & intérêts</i>	+ 5.7 mios
<i>Équipement COVID</i>	- 1.1 mio
<i>Équipements acquis par fonds</i>	- 0.4 mio

d) Comparaison Comptes 2021 - Budget (définitif) 2021**d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2021, les principaux écarts en lien avec les revenus et charges d'exploitation sont les suivants :

Revenus d'exploitation : + 12.34 mios

<i>Revenus d'hospitalisation</i>	- 6.5 mios
<i>Revenus ambulatoires</i>	+ 8.8 mios
<i>Subvention UNIL</i>	+ 2.3 mios
<i>Tâches de santé publique (PIG formation des médecins)</i>	- 0.3 mio
<i>Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS</i>	+ 8.0 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : + 38.02 mios

<i>Financement de la sous-activité stationnaire</i>	+ 24.7 mios
<i>Refacturation au Canton du matériel de protection acheté par le CHUV</i>	+ 22.9 mios
<i>Baisses des revenus de l'activité privée</i>	- 6.4 mios
<i>Divers</i>	- 3.2 mios

Revenus non-opérationnels : - 0.61 mio

Le bénéfice net non-opérationnel provient essentiellement de charges d'élimination de stocks non prévues au budget.

Frais de personnel : + 40.84 mios

Dépassement du budget composé essentiellement des renforts d'effectifs en lien avec le COVID-19 et la vaccination (31.8 mios), complété d'engagements couverts par des revenus sur l'exploitation principale (2.6 mios) et sur le fonds de l'auxiliaire (6.4 mios)

Biens et services médicaux : +8.77 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+ 4.8 mios
<i>Matériel</i>	+ 3.1 mios
<i>Services médicaux</i>	+ 0.8 mio

Charges de gestion courante : +7.59 mios

Charges hôtelières	- 2.1 mios
Gestion courante	+ 2.9 mios
Immeubles	+ 0.7 mio
Equipement	+ 6.1 mios

Frais financiers et provisions : +2.58 mios

Financement COVID pour HOJG (4.2 mios) et baisse FFP CHUV (-1.6 mio)

d2) Résultat d'immobilisation :

Par rapport au budget 2021, les principaux écarts en lien avec les revenus et les charges d'immobilisation sont les suivants :

Revenus d'investissement : + 2.9 mios

Subventions PIG à l'investissement	- - -
Parts d'investissement sur tarifs d'hospitalisation	+ 0.7 mio
Recettes de loyers – CHUV	+ 0.6 mio
Autres revenus (EMS)	- 0.9 mio
Financement équipements acquis par fonds	+ 2.5 mios

Charges d'investissement : + 2.7 mios

Compensation financière décrets de construction	+ 2.6 mios
Amortissements objets 1-8 mios	+ 0.6 mio
Loyers payés	- 1.4 mio
Equipements crédit d'inventaire : amortissement + intérêts	- 1.5 mio
Equipements acquis par fonds	+ 2.5 mios

e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Compte 2021		Comptes 2020 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'542.7	583.5	1'467.8	579.8	74.9	5.1%	3.7	0.6%
Revenus d'hospitalisation	733.6	301.8	696.7	295.9	36.9	5.3%	5.9	2.0%
Revenus ambulatoire	411.4	0.3	370.3	0.3	41.2	11.1%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	397.7	281.5	400.9	283.7	-3.2	-0.8%	-2.2	-0.8%
Autres revenus d'exploitation	266.5 *	26.6	280.1 *	58.2	-13.6	-4.9%	-31.6	-0.54
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'809.2	610.1	1'747.9	638.0	61.2	3.5%	-27.9	-4.4%

* hors refacturation du matériel de protection acquis pour le Canton en 2020 (14.9 mios) et dispositif cantonal de vaccination (2021, 21 mios)

Entre 2020 et 2021, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 61.2 mios (+3.5 %).

La participation de la DGS diminue de 27.9 mios entre 2020 et 2021, la participation à l'hospitalisation augmentant de 5.9 mios. La subvention PIG diminue de 2.2 mios, dont une augmentation de 0.6 mio des activités de santé publique et une diminution de 2.8 mios de subventions COVID (8 mios de matériel de protections imputés en 2021). La participation extraordinaire liée au COVID diminue de 31.6 mios (26.6 mios en 2021 pour compensation de la baisse d'activité et réserves de lits aux soins intensifs, matériel, primes, PCE santé mentale des jeunes). Le solde des revenus opérationnels augmente de 89.1 mios en raison essentiellement de la reprise de l'activité clinique facturée aux assureurs (+72.2 mios).

f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2019	2020	2021	Variation 2021/2020 en %
ACTIFS (en millions)				
Liquidités	23.4	39.0	38.0	-2.8%
Compte courant Etat de Vaud	80.3	0.0	0.0	0.0%
Débiteurs (net du ducroire)	197.5	183.0	209.4	14.4%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	24.2	32.3	29.1	-10.0%
Actifs transitoires	30.9	87.1	81.9	-6.0%
Equipements	36.0	55.4	73.6	32.8%
Rénovation, transformation 1 à 8 mios	42.8	55.2	60.1	8.9%
TOTAL DES ACTIFS	435.0	452.0	492.1	8.9%
PASSIFS (en millions)				
Fournisseurs et créanciers	53.5	50.2	56.8	13.1%
Compte courant Etat de Vaud	-	24.7	54.8	121.7%
Passifs transitoires et autres passifs	228.5	208.3	219.6	5.4%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	112.1	128.7	128.0	-0.5%
Résultat exploitation et réserves	40.8	40.1	32.9	-18.2%
TOTAL DES PASSIFS	435.0	452.0	492.1	8.9%

g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

Solde au 31.12.2020	-24.7 Mios
• Résultat de l'exploitation	-7.3 Mios
• Diminution de la trésorerie	1.1 Mios
• Augmentation des débiteurs et autres créances	-26.4 Mios
• Diminution des stocks	3.2 Mios
• Diminution des revenus à recevoir	10.7 Mios
• Augmentation de la correction d'enveloppe	-9.4 Mios
• Diminution des autres créances	3.9 Mios
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-23.1 Mios
• Augmentation des fournisseurs et créanciers	6.6 Mios
• Diminution des charges à payer	-8.0 Mios
• Diminution des autres dettes à court terme	-8.2 Mios
• Augmentation des engagements à long terme	27.5 Mios
• Diminution des fonds	-0.7 Mios
Solde au 31.12.2021	-54.8 Mios

h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2021, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2021	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2021
Fonds institutionnels hospitaliers	12'006	11'933	74
Fonds de développement et de perfectionnement	48'066	61'136	-13'070
Fonds d'entretien	30'552	25'090	5'462
Fonds de réserve des unités	6'301	6'467	-165
Fonds institutionnels	96'925	104'625	-7'700

Fonds de services	30'596	23'879	6'717
Fonds de recherche du CHUV	522	202	320
Fonds de recherche	31'118	24'082	7'037

Fonds des honoraires	13'660	8'164	5'496
Fonds nationaux, de tiers et divers	143'155	121'151	22'004
Fonds des honoraires, nationaux et divers	156'815	129'316	27'499

i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2021 des investissements s'élevant à 100.8 mios. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante (en milliers de francs) :

	2021	2020
Entretien du CHUV	8'278	6'338
Transformations du CHUV	8'284	6'409
Total entretien et transformations du CHUV	16'562	12'747
Travaux dans locaux de tiers	600	887
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	8'058	14'514
Total financement CHUV	25'220	28'148
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	75'594	63'031
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	100'814	91'180
Financement hors CHUV (université)	0	0
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	100'814	91'180

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2011 et 2021 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs												Total 1992- 2021	Moyenne annuelle 1992-2021
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Entretien du CHUV	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	6.4	6.3	8.1	182.8	6.5	
Transformations du CHUV	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	7.4	6.4	8.3	268.6	9.6	
Total entretien et transfos du CHUV	24.1	17.2	19.3	22.4	18.4	20.7	21.7	19.4	13.8	12.7	16.4	451.4	16.1	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	0.5	0.9	0.6	16.9	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	23.2	14.5	8.0	163.0	5.8	
Total financement CHUV	24.1	21.0	28.9	37.4	55.4	47.2	39.1	42.3	37.5	28.1	25.0	631.3	22.5	
Budget de l'Etat	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	48.8	63.0	75.5	849.4	30.3	
Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV	40.2	47.3	64.1	85.6	104.8	103.8	84.8	101.7	86.3	91.1	100.5	1480.7	52.9	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains)	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	42.0	1.5	
TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)	40.7	47.7	64.2	85.7	104.9	104.0	84.9	102.0	86.4	91.1	100.5	1522.7	54.4	

5.3 Direction générale de cohésion sociale (DGCS)

Pour l'ensemble de la DGCS, les comptes révèlent une augmentation des charges de 33,5 mios et une augmentation des revenus de 21,3 mios par rapport au budget 2021. Le résultat des charges nettes est un déficit de 12,2 mios dont 33,6 mios de déficit pour le service publié « Prestations financières et insertion » et un résultat positif de 21.8 mios pour le service publié « Accompagnement et hébergement ».

Sur l'année, 8 demandes de crédits supplémentaires ont été déposées, dont 4 COVID. Les deux principales concernent l'indemnisation COVID pour la chute des journées d'hébergement principalement dans les EMS et les besoins supplémentaires des régimes sociaux hors hébergement (non COVID). Les crédits supplémentaires COVID 2021 représentent une charge brute de 63,8 mios compensée par des diminutions de charges (non dépense), soit une charge nette de 29.3 mios.

065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2021 et le budget 2021 est de 0,3 mio soit 0,7 %. En charge nette, cet écart est de - 0,4 mio, soit 1,2%.

3030 +0,6 mio engagement de personnel auxiliaire supplémentaire principalement pour répondre aux besoins COVID.

3101 Achat de matériel de protection pour les collaborateurs de la DGCS.

- 3132 Différents mandats dont un appui fiduciaire pour le traitement et le contrôle des *reporting* COVID des institutions et un appui externe pour le suivi de l'application MAORI.

066 Prestations financières et insertion

En 2021, le COVID a impacté les institutions en milieu ouvert ; les ateliers à vocation productive ont pu fonctionner. A l'exception des bourses, les prestations financières ne sont impactées par le COVID.

L'écart des charges entre les comptes 2021 et le budget 2021 est de 57 mios, soit 2,9 %. En charge nette, l'écart est de 33,6 mios soit 3.7%.

Les écarts sur les prestations sont principalement dus aux subsides PC AVS/AI et au RI du CSIR.

- 3181 L'écart favorable de 6,4 mios est dû à la réévaluation de la méthode d'évaluation des débiteurs RI, Bourses et BRAPA.

- 3634 Ecart favorable de 1,1 mio dû notamment à des diminutions de coût des frais de gérance pour les PC Familles et Rente-pont.

- 3636 Ecart favorable de 1,08 mio dû principalement aux effets des décomptes finaux des subventions en fonction des charges réelles.

- 3637 Bourses : +5.4 mios augmentation des demandes due à la dégradation du marché du travail (effet indirect du COVID).

Subsides LAMal : + 18,1 mios, croissance des subsides PC et effet d'un report de 14 mios (prévu au budget 2021) d'une restitution d'acompte versé en trop aux assureurs. Cette restitution interviendra en 2022. Diminution (-5,8 mios) des subsides revenu insertion.

Prestations complémentaires AVS/AI : +33,1 mios augmentation des dépenses PC à domicile dues à une diminution du délai de traitement des nouvelles demandes de 3 mois à un mois, au nombre de décisions de rentes AI accordées (effet de rattrapage), à une croissance des bénéficiaires et à une augmentation du coût par cas (loyer). Remboursement des frais de maladie : augmentation de + 4,5 mios.

Politique familiale : Allocations familiales des personnes sans activité lucrative: -3,7 mios dues à une diminution des demandes ;

PC Famille : écart favorable de 3,1 mios dû à la diminution du nombre de bénéficiaires pondérée par une augmentation du coût par ménage.

Rente Pont : + 5,5 mios augmentation de 5,7 % du nombre de bénéficiaires et augmentation du coût par cas.

Aide sociale RI +1,98 mio, le nombre de bénéficiaires est stable et quasi conforme au budget.

RI CSIR : + 12.3 mios dus à un budget 2021 trop optimiste, mais dépense stable par rapport à 2020.

067 Accompagnement et hébergement

L'écart favorable des charges entre les comptes 2021 et le budget 2021 est de - 23,9 mios soit - 3,5 %. En charge nette l'écart favorable est de -21,8 mios soit - 5,7%.

Globalement + 24 mios correspondent aux surcoûts COVID (indemnisations) et - 47,9 mios correspondent à des non-dépenses en raison de la situation sanitaire (diminution de journées d'hébergement, baisse de fréquentation des structures d'accueils).

- 3636 Constructions : l'écart favorable (-5,2 mios) s'explique principalement par le report de certains travaux, et des consolidations retardées.

Ateliers handicap : -3,1 mios baisse d'activité.

- 3637 Soins hébergement : EMS -8,4 mios dont 5,1 mios correspondent à des journées non réalisées, 1,5 mio à un transitoire non utilisé en 2020 et 1,75 mio au financement de matériel repris par l'assurance maladie à partir d'octobre 2021.

Aides individuelles : PC home -15,6 mios dus à la diminution du nombre de journées et de bénéficiaires PC en home EMS (diminution de résidents de 7 % par rapport à 2020).

Longs séjours EMS : -1,3 mio dû à la diminution de bénéficiaires de 17% par rapport à 2020.

EPSM : pas d'impact significatif du COVID sur le nombre d'hébergements. Les dépenses 2021 sont comparables à celles de 2020.

Frais de placement : handicap -2,3 mios occupation diminuée dans le domaine du handicap physique.

Activités de jour et accompagnement : courts séjours : -3 mios, baisse due principalement au solde d'un transitoire passé en 2020.

Centre d'accueil temporaire : - 4,4 mios baisse due à une baisse d'activité en 2021 et au solde d'un transitoire passé en 2020.

4637 Augmentation (+7,8 mios) des remboursements des avances accordées par les régimes cantonaux par l'AI et les PC à l'AI.

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	119'297'000	0	119'297'000
Comptes 2021	83'722'386	669'356	83'053'030
Ecart	-35'574'614	669'356	-36'243'970

Dépenses nettes par Service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	7'857'000	7'216'811
037	Admin. DGS	200'000	175'665
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	719'000	735'614
066	PFI	0	0
067	Acc. et hébergement	0	0
038	CHUV	110'521'000	74'924'939
Total	DSAS	119'297'000	83'053'030

Crédits d'investissements à boucler

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE					
Secrétariat général du DSAS					
DGNSI	I.000113.01	RDU - Revenu déterminant unifié - inf.	279.2010	09.11.2010	4'842'000.00
DGNSI	I.000392.02	Renouv. SI SPAS - RI/BRAPA	362.2017	31.10.2017	14'559'000.00
Direction générale de la cohésion sociale					
DGNSI	I.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	251.2015	24.11.2015	9'292'700.00
DGNSI	I.000352.03	CA - Mise en oeuvre du SI SAMOA	223.2020	24.11.2020	2'957'000.00
CHUV					
CHUV	I.000106.01	1ère tranche Soins continus+intensifs	471.2012	29.05.2012	45'080'000.00
CHUV	I.000106.02	1ère tranche Soins continus+int. infr.	471.2012	29.05.2012	1'980'000.00
CHUV	I.000112.01	Entretien tech. : ascenseurs - secours	248.2009	04.05.2010	30'070'000.00
CHUV	I.000115.01	CHUV - locaux loués	396.2011	04.10.2011	12'240'000.00
CHUV	I.000117.01	Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	233.2009	08.12.2009	15'415'500.00
CHUV	I.000117.02	Crédit cadre laboratoires - biomédical	233.2009	08.12.2009	14'584'500.00
CHUV	I.000382.01	Unité centrale de production des cuisine	213.2015	05.05.2015	15'970'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE					166'990'700.00

13.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2021 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle a rencontré M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba à la fin de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2021

Les charges 2021 du DEIS se montent à 1'203 mios et les revenus à 966.5 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 236.5 mios. L'excédent des charges et des produits est dû essentiellement aux mesures prises par le CE pour les coûts COVID-19 et toutes ses implications. Des crédits supplémentaires d'un montant de 107 mios (charges brutes) ont été attribués.

a) Comparaison avec le budget

	Charges	Revenus
Budget 2021	693'114'600	514'354'700
Comptes 2021	1'203'057'005	966'558'970
Différence en fr.	509'942'405	452'204'270
Différence en %	73.57%	87.92%

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	693'114'600	514'354'700
Crédits supplémentaires	107'041'700	4'069'200
Budget total 2021	800'156'300	518'423'900
Comptes 2021	1'203'057'005	966'558'970
Différence en fr.	402'900'705	448'135'070
Différence en %	50.35%	86.44%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	871'985'427	528'483'466
Comptes 2021	1'203'057'005	966'558'970
Différence en fr.	331'071'578	438'075'504
Différence en %	37.97%	82.89%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	236'498'035	178'759'900	343'501'961

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant de 70'974'862 fr.

Service publié	Montant	Description
041 DGAV	78'400.00	Achat d'écrans interactifs pour les salles de classe d'Agrilogie
041 DGAV	80'000.00	Climatisation des laboratoires de l'Institut Galli-Valerio
023 SPOP	80'000.00	Développement informatique GestStar
044 SPEI	779'662.00	Projets LADE non réalisés en 2019
044 SPEI	3'876'900.00	Projets LADE non réalisés en 2020
044 SPEI	66'079'900.00	COVID-19 : Aides prévues pour les entreprises dans le cadre des indemnités de fermeture et des cas de rigueur en lien avec la crise sanitaire

b) 2021 sur 2022 pour un montant de 102'706'500 fr.

Service publié	Montant	Description
042 SEPS	158'900.00	Divers projets reportés
023 SPOP	80'000.00	Développement informatique GestStar
044 SPEI	96'865'000.00	COVID-19 : Aides prévues pour les entreprises dans le cadre des indemnités de fermeture et des cas de rigueur en lien avec la crise sanitaire
044 SPEI	2'200'000.00	COVID-19 : Risque de litiges sur les aides CDR
044 SPEI	322'000.00	Projets LADE non réalisés en 2020
044 SPEI	3'080'600.00	Projets LADE non réalisés en 2021

4. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIS

Comme partout ailleurs, le travail a été bouleversé au sein du DEIS durant une bonne partie de l'année 2021, tant au niveau de l'organisation générale des services et des affaires fondamentalement nouvelles à traiter (Réduction de l'horaire de travail – RHT, cas de rigueur, soutien aux entreprises) qu'au niveau de la mise en place du télétravail. A cela, se sont ajoutées beaucoup de réclamations et demandes de la population vaudoise concernant le dispositif administratif lié au COVID. Si le rôle du SG a été avant tout de servir de courroie de transmission entre le Conseiller d'Etat et les différents services du département, son souci permanent a été de garder la vue d'ensemble, afin d'être parfaitement à jour sur la situation légale liée au COVID. La situation s'est progressivement régularisée lors de la seconde partie de l'année.

3010 Diminution de charges, car un poste vacant dès début juillet. Celui-ci a été repourvu à la fin de l'année.

040 Service de l'emploi (SDE)

L'année 2021 a été encore bien impactée par la crise COVID. Les répercussions de cette pandémie, notamment économiques, ont fortement impacté les missions du Service de l'emploi (SDE), en particulier les activités liées au traitement des réductions d'horaire du travail (RHT) et les contrôles en entreprise.

27'935 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 24'398 ont retrouvé un emploi en 2021 dont 1'266 bénéficiaires RI.

27'421 sanctions ont été prononcées en 2021 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 3'434 sanctions pour les bénéficiaires RI.

A la fin 2020, le taux de chômage était de 4,5%, à la fin 2021, il n'est plus qu'à 3,5%.

- Les places vacantes acquises et traitées sont en forte augmentation, plus de 37'735.
- 13'108 RHT ont été reçues et traitées en 2021.
- Plus de 330 mios d'indemnités RHT versées.
- 1'764 contrôles spécifiques COVID.
- 85% des RHT traitées au 31 décembre 2021.
- En général les contrôles du marché du travail sont en diminution en raison de la pandémie.

Emoluments et amendes (en francs).

	2019	2020	2021
Emoluments pour actes administratifs	1'198'220	868'045	870'610
Amendes administratives	199'900	122'735	66'440

3610 Participation des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Ce coût est partiellement pris en charge par les communes via la cohésion sociale, voir compte 4612.

3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement prise en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.

3634 1. Frais de fonctionnement de la Caisse cantonale de chômage (CCH) et indemnisation des caisses de chômage concernant l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage.

2. Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI. Participation des communes via la participation à la cohésion sociale, voir compte 4612.

3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage ayant progressé, les prestations ont été supérieures au budget.

2. Coût relatif aux mesures de réinsertion professionnelle. Diminution due à l'interruption de ces mesures à cause du COVID-19.

4. Prise en charge par le fonds cantonal de lutte contre le chômage de 10% des salaires du mois de novembre 2020 des employés des établissements contraints à la fermeture en raison du COVID au bénéfice de la réduction de l'horaire de travail (RHT). Dépassement de 423'192 fr. financé par le fonds cantonal de lutte contre le chômage et par le fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage.

Compte d'exploitation du Fonds 2026 APGM au 31.12.2021		
Cotisations prélevées aux assurés	16'939'767.09	4390
Produits financiers	546.42	3499, 4390
Perte de l'exercice viré à capital au 31.12.2021	3'583'990.06	4510
TOTAL DES REVENUS	20'524'303.57	
Prestations versées aux assurés	19'044'090.71	3637
Prestations et frais "Médecins-conseils"	70'835.60	3132
Mainten/exploit applic/Infrastruct informatique	323'000.00	3158
Indemnisation des caisses de chômage	90'446.50	3634
Frais d'administration CCH	995'930.76	3634
TOTAL DES CHARGES	20'524'303.57	

- 4210 Baisse des émoluments due, entre autres, à la restriction des activités des entreprises.
- 4270 Amendes administratives facturées aux entreprises en cas d'infractions constatées de la loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux perçus par les contrats-type de travail, en diminution.
- 4610 3. Compensation financière de la Confédération aux coûts salariaux des inspecteurs en charge de la lutte contre le travail noir.
4. Participation de la confédération pour la sécurité au travail, aux coûts salariaux des inspecteurs du travail.

041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

En septembre 2021, la DGAV a accueilli son nouveau Directeur général en la personne de M. Pascal Hottinger. Depuis 2021, plusieurs changements de responsables financiers à la DGAV ont été enregistrés.

Les comptes de la DGAV sont complexes :

- 15 responsables de lignes budgétaires,
- environ 1'200 positions de charges et des revenus,
- environ 220 ordres internes (OI) pour suivre les projets,
- une partie des projets est hors du contrôle direct de la DGAV et dépend de la demande ou de l'engagement financier des exploitants agricoles ou viticoles,
- une partie des charges dépend des épizooties et autres maladies,
- une autre partie dépend de lois cantonales ou fédérales.

Une sous-consommation nette de 4,3 mios est constatée en 2021 est due principalement aux éléments suivants :

■ Le COVID	- 531'000 fr.
■ Les épizooties ou les maladies plus faibles	- 975'000 fr.
■ Projets en retard dus au COVID	- 570'000 fr.
■ Projets pas réalisables ou réalisés en 2021	- 1'000'000 fr.
■ Plus faible demande des exploitants au subventions	- 520'000 fr.

Le COVID : un ralentissement général a impacté le fonctionnement des domaines agricoles. Les investissements et approvisionnements ont été diminués, les ventes aussi. L'activité des préposés agricoles, du personnel d'appoint, des apprentis, des intervenants, extérieurs, ainsi que la suppression d'excursions ou visites ont influencé fortement le non dépensé de la DGAV.

L'épizootie BVD (diarrhée virale bovine) : moins forte que planifiée.

La lutte contre la « flavescence dorée » : la maladie a été moins impactante qu'estimé.

Les projets « bio spécifique » ou « les cultures spéciales » : moins d'exploitations en nombre et en surface (hectares) y ont participé.

A cause d'une plus faible participation des exploitants et du décalage des phases de réalisation, les subventions aux projets « efficience des ressources » - « eau, air, sol et énergie » étaient moindres avec – 2.6 mios, mais seulement 520'000 fr. en net, car ces dépenses sont financées à 80% par la Confédération via l'OFAG.

Le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge 90% de la taxe en faveur de l'Office de Vins vaudois (OVV), taxe que les exploitations viticoles doivent payer en fonction de la surface du terrain exploité et des litres de vins produits. Ce soutien à la branche vitivinicole s'est réalisé par un prélèvement de 3 mios au Fonds de prévoyance pour les risques non assurables (FPRNA).

3111 L'équipement d'exploitation à l'usage des domaines agricoles et des réfectoires n'a été pas réalisé.

3132 1. Contrôles externalisés des abattoirs. Le budget était calculé sur 8 mois comme en 2020 date du contrôle par le canton.

2. Le mandat prévu dans le domaine de l'irrigation n'a pas été attribué en 2021.

3637 2. Augmentation contributions écologiques.

4210 1. Emoluments liés aux décisions administratives du vétérinaire cantonal, incluant les émoluments liés à la cantonalisation du contrôle des abattoirs. Le budget était surévalué.

4309 2. Diminution des prestations du laboratoire d'analyses vétérinaires Institut Galli-Valerio (IGV).

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Au pic de la pandémie, toutes les manifestations sportives ont été annulées. Les activités des fédérations internationales ont fortement été diminuées et le SEPS a joué le rôle d'intermédiaire entre celles-ci et la Confédération.

Dans le domaine du sport scolaire, les joutes sportives et camps de sport ont été annulés. Le minimum des activités sportives a été assuré. Le secteur Jeunesse + Sport (J+S) a été fortement impacté, ce qui a eu pour conséquences des cours annulés et notamment de douloureuses suppressions de subventions pour les clubs. Cependant et afin d'aider ces derniers, la Confédération leur a versé un montant, prenant l'année 2019 comme référence.

Avant d'avoir le statut de fondation juridiquement et financièrement totalement indépendante, l'argent du fonds du Sport était géré par des collaborateurs.trices du SEPS et émergeait au budget du service. Quant à la conduite de certains projets, il était impossible de dire qui en était responsable puisque le même collaborateur était responsable du sport associatif au SEPS et du secrétariat général du Fonds du sport.

Lorsque le fonds du sport est devenu une fondation indépendante, des projets se sont retrouvés forcément à cheval sur le SEPS et la FFSV, avec des bouts de financement des deux côtés et des conduits de projet qu'il a fallu déterminer clairement. L'étape suivante a consisté à faire correspondre responsabilité organisationnelle et responsabilité financière de manière à ce que ces deux aspects n'apparaissent plus que chez un seul acteur.

Cette responsabilité unique du SEPS en termes de conduite de certains projets et de leur financement se retrouve ainsi dans les comptes 2021 du SEPS aux rubriques 3110, 3199 et 4260 pour ce qui concerne la création et production d'un calendrier fair-play et l'organisation des Mérites Sportifs Vaudois.

023 Service de la population (SPOP)

En 2021, 14'928 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 3'887 de plus qu'en 2020. Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 9,4% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la loi sur les étrangers (LEtr). Le nombre de mineurs non accompagnés se monte à 89 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile étant de 4'754 à fin décembre 2021, alors que la Suisse en compte 44'268.

Pour la subvention à l'EVAM, le budget du SPOP avait été élaboré sur la base d'un effectif de 4'700 personnes à prendre en charge en moyenne annuelle en accordant un montant de 118'349'700 fr. au budget. Avec la pandémie, l'EVAM a enregistré une baisse notable des arrivées, mais l'effectif pris en charge (5'065 personnes) a tout de même augmenté, notamment à l'aide d'urgence, car les personnes devant être renvoyées n'ont pas pu l'être et les clandestins travaillant au noir n'ont pas eu d'autre choix que de s'inscrire à l'aide d'urgence.

3130 6. Baisse d'activité de la fondation Polyval, mandatée pour assumer l'acheminement du courrier interne (COVID).

3132 2. Dans le cadre du regroupement des offices de l'état civil, une société externe a été mandatée.

3. En charge de la gestion électronique des dossiers, la fondation Polyval assume les fonctions administratives de traitement et numérisation de certains registres qui doivent être conservés, ainsi que du courrier quotidien.

4. La mise en place des cyber-prestations pour les administrés et front office pour les communes. Les coûts généraux de ce compte ont diminué, ceci est dû à la pandémie et la diminution d'activité.

3135 1. Frais de détention et médicaux en lien avec la détention administrative des étrangers en situation illégale. Une prévision de 270'200 fr. a été constituée, pour couvrir la quote-part de 51.9% du canton de Vaud, sur le déficit de l'établissement concordataire Frambois LMC, lié à la sous-activité en période de pandémie. Refacturation partielle des frais de détention à la Confédération au compte 4610, sauf les Cas Dublin, qui étaient auparavant des reprises et qui sont placés en détention administrative à la charge du canton.

3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2021, la charge était estimée à 2'050'000 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart. Le coût réel est de 2'421'720 fr. Pour 2022 le budget a été corrigé.

3636 Les programmes d'intégration cantonaux sont le résultat d'une concertation entre la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Confédération. Le Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC) est conçu comme une vision de la politique d'intégration pour le canton de Vaud. Une convention pour 4 ans a été signée entre le secrétariat d'état aux migrations (SEM) et le canton de Vaud. Les produits reçus du SEM qui ne seront pas dépensés dans le cadre du PIC au terme des 4 ans de la convention, devront être remboursés. La pandémie a impacté le nombre de mesures d'intégration pouvant être développées par les partenaires de terrain du BCI dans le cadre du Programme d'Intégration Cantonal, et donc les subventions à cet effet.

4210 2. Un budget de 4,4 mios basé sur les émoluments des années précédentes a été maintenu. En réalité, le coût réel dû à la fréquentation aux guichets était fortement à la baisse, 4 mios.

5. Renouvellement des permis a la baisse.

4260 Remboursement à l'Etat de Vaud de l'excédent de subvention allouée à l'EVAM selon le résultat d'exercice 2020 après déduction de l'attribution au fonds, d'égalisation des résultats constitués au bilan de l'EVAM, environ 2 mios.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le Service a encore été fortement impacté par le COVID via les cas de rigueur.

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 2 décembre 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (COVID) par un soutien aux entreprises, dans des cas de rigueur, le délai de dépôts des demandes d'aide « cas de rigueur » couvrant la période du 1.1.2020 au 30.06.2021 s'est échu au 31 août 2021. Aucune demande déposée après le 31 août 2021 n'a été prise en considération. Une nouvelle période d'indemnisation a toutefois été ouverte en décembre 2021, couvrant le second semestre 2021.

Au total, environ 11'000 demandes ont transité par la plateforme mise en place, pour plus de 3'400 entreprises dans le canton.

Début 2021, la task force (cas de rigueur) était composée de 36 personnes (soit 26 ETP). Le processus d'octroi des aides a également impliqué l'engagement de mandataires externes (une dizaine de fiduciaires privées) chargées notamment de vérifier la plausibilité des chiffres d'affaires déclarés par les entreprises et des charges fixes reconnues, ainsi que le pourcentage de perte de chiffres d'affaires sur la période indemnisée. Les mandataires ont également procédé au contrôle de l'éventuel surendettement des entreprises au 31.12.2019. Les fiduciaires étaient tenues de respecter un cahier des charges précis, annexé au contrat de prestation les liant au SPEI.

Des audits financiers ont été conduits au sein du service, en lien avec le processus des cas de rigueur. Ces derniers ont été le fait du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que du Contrôle fédéral des finances (CDF).

Sur l'ensemble des cas de rigueur examinés, 234 réclamations ont été traitées selon les procédures prévues, aucune ne péjorant les entreprises. En effet, après sa notification, chaque décision peut faire l'objet d'une réclamation écrite et motivée dans les 30 jours. L'autorité rendra alors une nouvelle décision, susceptible de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Le personnel de la task force a pu être progressivement réduit à partir de l'été 2021. En décembre 2021, 19.6 ETP étaient sous contrat de durée déterminée. Ils couvrent principalement deux types de fonctions, à savoir l'analyse financière/comptabilité, et le juridique.

- 3106 Besoin croissant de matériel de laboratoire (consommables) selon les planifications des campagnes d'analyse pour assurer le contrôle des denrées alimentaires, ce qui a nécessité un crédit supplémentaire de 70'000 fr. Le budget 2023 a été adapté.
- 3116 Besoin moindre en 2022 et nécessité d'utiliser une partie du budget via des crédits supplémentaires pour les financements suivants :
 - projet cartographie contamination eau potable : salaire CDD d'un collaborateur,
 - transfert de 70'000 à 3106,
 - mandats pour l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et accréditation.
- 3130 Financement :
 - du support de la gestion des mesures destinées aux cas de rigueur (COVID) pour les entreprises,
 - du personnel afin de répondre aux besoins de la promotion économique et du chimiste cantonal.
- 3116 Le matériel pour les appareils médicaux et de laboratoire n'a pas été acheté. Le budget de ce poste est constant chaque année, mais les dépenses pas toujours effectuées.
- 3132 5. Non dépensé suite à un projet reporté pour la signalisation touristique du canton.
 7. Frais de gestion QoQa pour l'action WelQome 2.
 8. Mandats cas de rigueur (COVID) répartition entre les frais d'Academic Work, des fiduciaires et de l'informatique.
- 3602 Augmentation du produit de la taxe sur la vente des boissons alcooliques.
- 3632 Moins de financement de projets régionaux et cantonaux dû à certains retards et de la pandémie.
- 3632 - Evolution des aides de la promotion économique selon l'approche métier. Le budget des comptes est
- 3634 respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

SPEI - Répartition interne du budget lié à la Loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Fonds de soutien à l'industrie, le Fonds de soutien à l'innovation et le soutien à l'économie et l'innovation (FIT - Innovaud - Oenotourisme)

Regroupement des comptes 3632 - 3634 - 3635 selon l'approche métier - hors soutien extraordinaire COVID-19

Ordre interne	Intitulé	Comptes 2018	LADE	Compte 2019	LADE	Compte 2020	LADE	Budget 2021	LADE	Compte 2021	LADE	Différence
176_126	Organismes de promotion intercantonaux, cantonaux et actions de promotion	9,700,619		9,267,388		9,128,322		10,655,000		10,032,519		
176_127	Organisme régionaux	1,452,550		1,542,870		1,465,835		1,730,000		1,595,380		
176_128	Projets régionaux et cantonaux	4,496,448	22,683,256	1,141,214	22,705,662	4,121,334	24,134,393	4,294,700	23,470,700	3,159,187	23,079,657	-391,043
176_129	Prestataires de services aux entreprises	2,593,270		2,973,270		2,834,263		2,900,000		2,839,098		
176_130	Projets d'entreprises	4,440,369		2,352,920		2,707,739		3,891,000		4,920,977		
	Report de crédit			5,428,000		3,876,900				532,496		
176_131	Pertes sur cautionnements	50,000		0		0		250,000		287,126		37,126
176_132	Coopération technique	550,000		520,000		520,000		520,000		520,000		0
176_133	Soutien à l'innovation & oenotourisme	4,220,596		2,465,849		2,500,000		2,500,000		2,500,000		0
154_364	Fonds de soutien à l'industrie	1,141,868		-52,472		15,522		1,500,000		1,248,300		-251,700
154_627	Fonds de soutien à l'innovation							7,500,000		741,250		-6,758,750
		28,645,720		25,639,039		27,169,915		35,740,700		28,376,333		-7,364,367

3635 9. Abaissement loyers mai-juin COVID-19

10. WelQome 1 – COVID-19

11. WelQome 2 – COVID-19

12. Indemnités de fermeture / Cas de rigueur – COVID-19, Entreprises CA < 5 millions, ce montant est remboursé à 70% par la Confédération.

3705 2. Indemnité de fermeture / Cas de rigueur COVID-19. Entreprises CA > 5 mios, ce montant est remboursé à 100% par la Confédération.

4210 - Evolution des comptes et budget pour l'Inspection des denrées alimentaires (laboratoire du chimiste cantonal) et du bureau des poids et mesures.

4610 Remboursement de la Confédération des aides pour les entreprises avec un chiffre d'affaires inférieur à 5 mios, liées à la crise sanitaire COVID.

4700 Remboursement de la Confédération des aides pour les entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 5 mios, liées à la crise sanitaire COVID.

6. Dépenses d'investissement 2021

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	17'156'200	1'012'000	16'144'200
Comptes 2021	29'727'898	3'509'238	26'218'660
Ecart	12'571'698	2'497'238	10'074'460

Dépenses nettes par services publiés (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	6'418'000	10'142'508
042	SEPS	5'540'000	9'000'000
023	SPOP	100'000	825'958
044	SPEI	4'086'200	6'250'194
Total	DEIS	16'144'200	26'218'660

Crédit d'investissement à boucler

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT					
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires					
DGAV	I.000093.01	SAF Fromagerie de Montricher	020.2013	21.05.2013	1'400'000.00
Service de l'éducation physique et du sport					
SEPS	I.000507.01	Centre intercommunal de Glace de Malley	288.2016	24.05.2016	30'000'000.00
Service de la promotion de l'économie et de l'innovation					
SPEI	I.000517.02	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 1	293.2016	21.06.2016	10'198'820.00
SPEI	I.000517.03	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 1	293.2016	21.06.2016	2'544'000.00
SPEI	I.000517.04	Gstaad 3000 AG	373.2017	06.06.2017	249'750.00
SPEI	I.000517.05	BDG AG	373.2017	06.06.2017	641'570.00
SPEI	I.000517.06	Télé Leysin-Col des Mosses Etape 2	373.2017	06.06.2017	5'880'000.00
SPEI	I.000517.07	Télé Villars-Gryon-Diablerets Etape 3	388.2017	14.11.2017	7'963'500.00
TOTAL DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DU SPORT					58'877'640.00

13.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin, rapporteur
M. Georges Zünd

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 9 mai les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), puis le 12 mai celles et ceux de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), de la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR), de la Chancellerie, du Secrétariat général (SG-DIRH) et du Service du personnel (SPEV), à chaque fois en présence de la responsable financière du Département, excepté pour la rencontre avec le CCF compte tenu de l'indépendance de ce dernier par rapport au Département. Par ailleurs, le commissaire Zünd a participé à la présentation des comptes 2021 de la DGNSI dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les deux commissaires remercient les cadres du DIRH et du CCF pour leur disponibilité et les explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2021.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	628'864'400	151'355'700
Comptes 2021	680'918'513	157'046'111
Différence en fr.	52'054'113	5'690'411
Différence en %	8.28%	3.76%

La différence de 8,28% entre le budget et les comptes s'explique par les crédits supplémentaires liés au COVID, en particulier celui accordé à la DGMR, pour un montant de 40 mios. D'autres crédits supplémentaires d'une ampleur plus réduite complètent le tableau, tels que les deux accordés à la Chancellerie pour le soutien aux médias et la diffusion des recommandations sanitaires, pour un montant total de 1,115 mio, ou encore celui accordé par le SG aux structures d'accueil de jour, pour un montant brut de 5,84 mios. Hors effets liés au COVID, les charges du Département sont maîtrisées.

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	628'864'400	151'355'700
Crédits supplémentaires	52'767'100	6'895'800
Budget total 2021	681'631'500	158'251'500
Comptes 2021	680'918'513	157'046'111
Différence en fr.	-712'987	-1'205'389
Différence en %	-0.10%	-0.76%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	663'094'455	147'570'692
Comptes 2021	680'918'513	157'046'111
Différence en fr.	17'824'057	9'475'419
Différence en %	2.69%	6.42%

Entre 2019 et 2020, les charges ont fortement augmenté en raison des soutiens mobilisés dans le cadre de la pandémie de COVID, de 69,5 mios ou 11,71%. Par contraste, en 2021, pour la deuxième année de pandémie, les charges tendent à se stabiliser au niveau de 2020, avec une augmentation de 17,8 mios ou 2,69%. Outre la reconduite de certains soutiens liés à la pandémie de COVID, en particulier en faveur des transports publics, cette hausse s'explique en particulier par l'augmentation de l'appui de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, prévue dans les dispositions transitoires de la Loi sur l'accueil de jour et comptabilisée au SG-DIRH, ainsi que par la poursuite de l'évolution vers un modèle de location de logiciels informatiques, concernant la DGNSI. Quant à l'augmentation des revenus, elle doit être comprise en particulier en rappelant l'augmentation de certains soutiens en provenance de la Confédération, par exemple s'agissant des subventions fédérales visant aux mesures de lutte contre le bruit, accordées à la DGMR, ou celles visant à soutenir l'accueil de jour face à la pandémie, comptabilisées au SG.

d) Comparaison des dépenses nettes

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	523'872'401	477'508'700	515'523'763

Grâce à l'augmentation dynamique des revenus du Département, la croissance de la charge nette par rapport aux comptes 2020 demeure limitée.

3. Remarques générales

En 2021, comme en 2020, les comptes du Département restent impactés par la pandémie, en particulier s'agissant du soutien aux transports publics. Un nouveau crédit supplémentaire de 40 mios a été débloqué, visant à soutenir les entreprises de transport public confrontées à de fortes baisses de fréquentation et donc de recettes. Si l'on fait abstraction de ces dépenses extraordinaires, les charges du service sont maîtrisées. Leur augmentation s'explique essentiellement par des évolutions constatées et anticipées dans les rapports de ces dernières années, en particulier la montée en puissance du financement de l'Office d'accueil de jour ou encore le renforcement de la numérisation au sein de l'administration. Celle-ci se traduit par une augmentation des dépenses liées à la location de logiciel informatique, sachant également que les producteurs de ces logiciels privilégient de plus en plus la location à la vente.

4. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un total de 29'146'600 fr.

Service publié	Montant	Description
045 SG-DIRH	110'400.00	Report de campagnes de BEFH non réalisées en 2020
046 DGMR	35'000.00	Projet de réaménagement des locaux non terminé
046 DGMR	27'510'100.00	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transport
047 DGNSI	220'000.00	Réalisation Centrale Vaudoise Police (CVP) et adaptations spécifiques de l'infrastructure supportant SAGA SAE de la centrale d'engagement CET/PCV/PML
047 DGNSI	985'000.00	Evolutions de plusieurs systèmes d'information
054 SPEV	75'000.00	Système de gestion des formations du CEP
054 SPEV	74'700.00	Développement de la formation à distance et réalisation de deux e-learning sur la culture inclusive
054 SPEV	76'400.00	Formations prévues en 2020 non réalisées
050 Chancellerie d'Etat	10'000.00	Mandat d'étude dans le domaine des médias
056 CCF	50'000.00	Mandats de contrôle du registre des personnes morales de l'ACI et d'audit de la sécurité et de la gestion des accès à SIRH

b) 2021 sur 2022 pour un total de 37'908'100 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	100'000.00	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transport (2020)
046 DGMR	35'996'300.00	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transport (2021)
046 DGMR	325'000.00	Finalisation des travaux de sécurisation des passages-à-niveau
046 DGMR	250'000.00	Honoraires prévus en 2021 non réalisés
046 DGMR	500'000.00	CGN - mise en conformité quai 3 à Ouchy selon LHAND
047 DGNSI	670'000.00	Evolutions du système d'information fiscal
056 CCF	32'400.00	Mandat 2021/S2 non terminé
056 CCF	34'400.00	Ressources complémentaires COVID-19

5. Remarques de détails

045 Secrétariat général (SG-DIRH)

Le dépassement des dépenses en 2021 par rapport au budget, de 5,3 mios, s'explique par un crédit supplémentaire de 5,84 mios accordé par la Commission des finances au titre de complément des aides financières sur le manque à gagner des structures d'accueil de jour gérées par les pouvoirs publics suite à la pandémie de Covid. Ce crédit supplémentaire est cependant compensé par un financement de la Confédération, raison pour laquelle les revenus du SG sont également en augmentation par rapport au budget, dans une proportion similaire. Par rapport à 2020, les charges sont en net recul, car la première année de pandémie avait été marquée par un fort soutien aux structures d'accueil de jour. En 2021, excepté le crédit supplémentaire pour l'accueil de jour cité plus haut, de moindre ampleur qu'en 2020, les dépenses du service sont maîtrisées. La progression des charges se poursuit selon les prévisions en raison de l'augmentation de la subvention versée à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), prévue par les dispositions transitoires de la Loi sur l'accueil de jour (LAJE).

En 2021, la subvention de l'Etat à la FAJE est fixée à 21,8% de la masse salariale du personnel éducatif des structures d'accueil collectif et des coordinatrices de l'accueil de jour des enfants, rattachées à un réseau d'accueil de jour reconnu ; le taux passe à 23,4% en 2022 pour atteindre 25% en 2023 conformément à l'art 45 alinéa 1 LAJE.

Du point de vue des évolutions au sein du personnel du service, on relèvera la nomination d'un délégué aux grands projets ferroviaires et l'engagement d'un nouveau délégué départemental à la communication. Le plus grand pourvoyeur de postes au sein du service demeure les deux Centres de vie infantine destinés aux employé·e·s de l'Etat de Vaud, qui comptent 41,35 ETP sur un total de 87,15 pour l'ensemble du SG.

- 3030.3 Le SG ne compte qu'une seule personne astreinte au service civil, active au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), entité qui emploie par ailleurs 7,05 ETP.
- 3049 La Junior Team s'étoffe chaque année de 2 apprentis médiamaticiens et en compte 4 en 2021. À terme, elle en comptera 8, soit 2 par année de formation. Cette équipe assume des mandats internes à l'Etat et vise également à la promotion de cette nouvelle profession.
- 3099.1 Le SG s'occupe de la conférence du Département.
- 3102.1 Les charges sont en nette diminution par rapport au budget, car les publications et communications ont été réduites en raison de la pandémie.
- 3161.3 La fontaine à eau louée par le SG est branchée sur le réseau d'eau de la Ville de Lausanne et ne fait heureusement pas l'objet d'un approvisionnement à part. Le mode location permet une maintenance plus aisée.
- 3130 Les frais d'organisation de congrès sont en baisse par rapport au budget, car la Conférence romande des directeurs des travaux publics a été à nouveau reportée en raison du Covid.
- 3132 Les honoraires payés par le SG pour 32'251 fr. recouvrent un mandat pour l'exploitation de la ligne téléphonique SIMAP (plateforme électronique pour les marchés publics), centralisée à Berne pour les cantons, ainsi que des frais liés à la révision du guide romand des marchés publics. Un mandat accordé au CHUV pour l'enquête de satisfaction du Département complète cette liste.
- 3636 On retrouve ici en charge le crédit supplémentaire pour l'accueil de jour évoqué en préambule, la compensation en revenu se trouve à la rubrique 4610.
- 4634 Le revenu provient de la participation du CHUV à l'un des deux Centres de vie infantine, celui dit de la Fourmi, où sont accueillis pour la plus grande partie des enfants de collaboratrices et collaborateurs du CHUV

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

La pandémie continue d'exercer un impact significatif sur les comptes 2021 de cette Direction. Il s'est à nouveau avéré nécessaire, en 2021, de débloquer un crédit de 40 mio pour le soutien aux entreprises de transports publics. Abstraction faite de ce soutien extraordinaire, les charges de la Direction sont bien maîtrisées.

- 3049 On constate dans cette rubrique un dépassement technique qui est refacturé au Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) et qui se retrouve donc dans les revenus de la DGMR.
- 3130 Au 3130.10, ce montant correspond à un renfort engagé temporairement dans le cadre du projet Drive Magellan. Cette charge a été régularisée par un crédit supplémentaire entièrement compensé.
- 3141 Au 3141.9 et 3141.10, les dépassements budgétaires « Dégâts dus aux forces de la nature » et « Service hivernal » sont dus aux mauvaises conditions météorologiques de 2021 qui ont provoqué, entre autres, des glissements de terrain et nécessité la sécurisation de falaises.

- 3300 Le patrimoine administratif (PA) auquel il est fait référence dans cette rubrique consiste en un parc de véhicules.
- 3510 Une entreprise privée active dans le domaine de la construction paie chaque année pour le comblement progressif de la carrière de Bioley-Orjulaz dont les parcelles appartiennent pour partie à l'État et pour partie à des privés. Les recettes sont comptabilisées à la rubrique 4309. La facturation baisse chaque année, car le comblement à réaliser diminue. Notons que l'État de Vaud possède aussi un fonds de 8 mios en lien avec cette carrière.
- 3635 L'ampleur du crédit supplémentaire de 40 mios à la charge du Canton peut être quelque peu relativisée dans le sens où, en 2022, sera prise en compte la part de soutien de la Confédération en faveur du trafic urbain (8,5 mios selon l'EMPD) qui viendra réduire le montant net à la charge du Canton. De plus, l'expérience du crédit supplémentaire accordé aux transports publics en 2020 a montré que le décompte final (connu une année plus tard au moment du bouclage des comptes des entreprises de transports publics) est moins élevé que ce qui était anticipé au moment du crédit supplémentaire. Cela dit, l'impact négatif du Covid sur la fréquentation des transports publics n'est pas encore surmonté et ne devrait pas complètement l'être avant 2024, selon les professionnels de la branche.
- Concernant la différence de montant entre budget et compte s'agissant de la rubrique 3635.3, elle s'explique par un remboursement par les CFF d'une partie des pertes de recettes du trafic Grandes lignes de l'année 2017 dédommagées par la DGMR en son temps ; cette situation est due à la dissolution d'une provision de recettes chez les CFF, qui provoque à posteriori un trop perçu d'indemnités en faveur des CFF en 2017.
- 4309 La situation financière de SIERA s'est tendue quelque peu, suite à des mesures d'économies prises par l'Office fédéral des routes. Si les comptes 2021 de la DGMR enregistrent une part des bénéfices 2020 de SIERA, il pourrait être décidé que SIERA ne reverse pas de bénéfice en 2022 aux cantons et à la Confédération. SIERA a en effet besoin de préserver ses ressources pour le renouvellement de son matériel, notamment son parc de véhicules. Le bilan de cette entité est, cela dit, positif, ayant permis de bonnes synergies et optimisations par une mise en commun des ressources et des tâches au plan intercantonal.

047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

En termes financiers, la principale évolution à la DGNSI consiste, comme déjà signalé en préambule de ce rapport, en une nouvelle augmentation du budget liée à la location de logiciel (rubrique 3158.1). Cette évolution, déjà analysée dans les rapports des années précédentes, s'explique par un changement de modèle d'affaires décidé par les producteurs de logiciels qui privilégient désormais la location plutôt que la vente. Le risque de dépendance vis-à-vis des grandes entreprises qui louent les logiciels cherche à être réduit par une volonté de diversifier les partenaires commerciaux et de mettre leurs offres en concurrence au moment de la négociation des prix. De plus, pour certains types de logiciels, le recours à des solutions internes à la DGNSI peut être retenu. Cela dit, on constate en 2021, avec 18,87 mios de dépenses, un ralentissement de l'augmentation pour ce poste, qui laisse espérer, selon les responsables de la DGNSI, une certaine stabilisation à partir de 2023, aux alentours de 23 mios de dépenses par an.

- 3010 La progression des charges de personnel s'explique en particulier par la poursuite de l'internalisation de ressources externes, déjà analysée dans le rapport de l'année précédente.
- 3130 La rubrique 3130.1 présente un dépassement par rapport au budget. Néanmoins, de substantielles économies ont été réalisées par rapport à 2020 grâce à des négociations tarifaires portant sur la location de lignes. Par ailleurs, une négociation conduite par la Confédération a permis la baisse des tarifs de télécommunications et une économie de l'ordre de 300'000 fr. dans l'ensemble des services de l'État.
- 3300 Les amortissements sont supérieurs au budget, car certains postes fixes ont été remplacés par des ordinateurs portables sans être complètement amortis, afin de favoriser la mobilité des employé·e·s.

054 *Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)*

Contrairement aux comptes d'autres services de l'État, ceux du SPEV ont été peu affectés par la pandémie de Covid, si ce n'est sur le plan de la formation. Le Centre d'éducation permanente (CEP) a ainsi réduit ses activités en 2020 en raison du Covid, ce qui a entraîné la restitution de subventions en 2021.

Relevons par ailleurs que le SPEV n'a pas une entière maîtrise de ses dépenses : sur 17,5 mios de dépenses en 2021, 6,9 mios ne sont pas pilotées par le service lui-même. En effet, il s'agit de dépenses centralisées pour toute l'administration cantonale : c'est le cas entre autres des budgets liés au personnel intérimaire (voir ci-dessous rubrique 3130). Cette méthode présente en revanche entre autres avantages celui de donner une vue d'ensemble des dépenses liées aux personnes intérimaires pour l'ensemble de l'administration.

3030 La sous-rubrique 3030.1 regroupe les dépenses d'auxiliaires pour le SPEV. Deux entités ont dépassé 100'000 fr. de dépenses : il s'agit du Centre de compétences du Développement du personnel et organisation (DPO), pour un montant de 293'200 fr. et du Centre de compétences en gouvernance des données et qualité (GDSIRH) pour un montant de 215'800 fr. Ce dernier montant a permis le développement de la gestion et de la gouvernance des données ainsi que les travaux préparatoires en vue du développement de la solution informatique pour le recrutement (« cloud »), déjà validée en 2020, mais dont la mise en œuvre a pris davantage de temps que prévu en raison d'exigences liées à la sécurité informatique et à la protection des données.

La sous-rubrique 3030.3 contient une réserve centralisée à laquelle les services recourent pour la formation des apprenti·e·s en cas d'insuffisance budgétaire, afin d'éviter un obstacle financier à l'engagement d'apprenti·e·s que le Conseil d'État cherche au contraire à favoriser.

3090 De nombreuses formations ont été reportées en raison de la pandémie, d'où la baisse de 263'000 fr. par rapport au budget. Il s'agit ici de dépenses centralisées pour l'administration cantonale.

3091 Cette rubrique contient un budget centralisé pour la publication d'offres d'emploi. Celles-ci tendent de manière croissante à être publiées sur les réseaux sociaux. La presse généraliste imprimée est cependant encore utilisée pour les annonces liées à des postes de cadre, ainsi que la presse spécialisée pour certains profils de poste (par exemple publication d'une annonce dans un magazine spécialisé sur la nature pour l'engagement d'un garde-faune, etc.).

3130 La sous-rubrique 3130.9 centralise des dépenses pour les travailleuses et travailleurs intérimaires au sein de l'administration cantonale. L'État recourt au service d'une entreprise pour le recrutement des intérimaires à travers un marché public renouvelé tous les 4 ans. Parmi les services ayant recouru de manière conséquente à des travailleuses et travailleurs intérimaires en 2021, on signalera le Service de la population (SPOP), pour le centre biométrique, à hauteur de 1,29 mio ; la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) pour un montant de 0,44 mio, en raison d'une panne dans leur centre d'édition ayant nécessité une mise sous pli manuelle, et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, pour 0,28 mio, visant à des renforts pour combler des absences de longue durée. Les autres services ont des dépenses d'intérimaires inférieures à 100'000 fr. en 2021. Rappelons que les règles de recours aux intérimaires prévoient que passé 500 heures de travail au sein de l'administration cantonale, ces derniers doivent être régularisés avec contrats d'auxiliaires.

3132 Dans le détail, cette rubrique comprend 80'500 fr. pour des mandats de médecins-conseils, 44'300 fr. pour des activités de prévention en santé et sécurité au travail, 29'000 fr. pour des procédures liées à la politique salariale, 232'000 fr. pour des ateliers de recherches d'emploi organisés par Arc Emploi, 98'600 fr. pour l'action premier emploi au sein de l'ACV et 31'800 de mandats divers (avocats-conseil, tenues de stands lors de forums).

4600 Dans les prochains budgets, la prévision de ce revenu lié à la redistribution de la taxe CO₂, difficile à anticiper, sera revue à la baisse.

050 *Chancellerie d'Etat*

Les comptes 2021 de la Chancellerie sont caractérisés par une forte stabilité par rapport au budget ainsi que par rapport aux comptes de l'année précédente et appellent donc peu de commentaires. On relèvera la poursuite du déploiement de la politique d'aide aux médias, à travers un crédit supplémentaire concernant les frais d'annonces et les mandats. Un rapport d'information sera transmis au Grand Conseil comme prévu à ce sujet. En 2022, cette politique, qui a été entretemps votée par le Grand Conseil, figurera au budget. En 2021, les comptes de la Chancellerie incluent encore ceux du groupe Impact, qui a été transféré au Service du personnel à partir du 1^{er} janvier 2022.

- 3101.3 Les dépenses de vins sont à nouveau en recul par rapport au budget, comme en 2020, en raison de la réduction des événements et réceptions due aux restrictions sanitaires.
- 3132 Outre le montant alloué à la politique d'aide aux médias par crédit supplémentaire, cette rubrique comprend d'autres mandats, notamment la compensation de 20'000 fr. destinés à des améliorations du système informatique électoral (Votelec) en vue des élections cantonales de 2022 (crédit supplémentaire porté par la DGNSI).

056 *Contrôle cantonal des finances (CCF)*

Durant l'année 2021, le CCF a accompli ses missions selon son programme de travail ainsi que le contrôle des comptes de l'Etat de Vaud, mission prévue par son cadre légal. Le CCF a également reçu le mandat de certifier les procédures comptables au sein de l'Etat : à ce jour, 27 services ont été certifiés, 12 sont encore en attente, parmi lesquels certains nécessiteront un effort important de par leur volume budgétaire et la diversité de leurs tâches, en particulier la Direction générale de la cohésion sociale.

En plus de son programme de travail ordinaire, on peut mentionner en particulier deux mandats spéciaux attribués par le Conseil d'Etat. Le premier a été consacré au suivi des cas de rigueur, pour lequel le CCF a bénéficié d'un crédit supplémentaire. Ce crédit est la cause principale de la légère augmentation des dépenses entre les comptes 2020 et 2021, par ailleurs caractérisés par la stabilité d'une année à l'autre. Pour 2022, le suivi des cas de rigueur se poursuit, mais est intégré dans le programme de travail ordinaire du CCF. Le deuxième mandat spécial a été l'audit du logiciel informatique de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS. Cet audit a révélé de graves irrégularités, nécessitant une extension du mandat à l'examen des frais de gestion, qui ont par la suite donné lieu à une dénonciation pénale par le Conseil d'Etat. Pour ce dernier audit, le CCF a recouru en appui à une mandataire externe, comme le permet son budget.

- 3030 Le crédit supplémentaire débloqué pour le suivi des cas de rigueur a permis l'engagement, d'abord en CDD, du futur chef du CCF à partir du 1^{er} mars 2022. Ce crédit supplémentaire explique la différence de montant entre le budget 2021 et les comptes pour cette rubrique « travailleurs temporaires ».
- 3090 Cette rubrique finance en particulier les séminaires d'EXPERTsuisse, association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire. Le CCF promeut la formation continue et favorise l'acquisition par ses collaborateur-trice-s d'un deuxième diplôme en cours d'emploi. Les annulations de cours provoquées par le Covid expliquent la baisse des dépenses comptabilisées par rapport au budget.
- 3132 Les dépenses liées à des mandats d'audits dans le domaine informatique ont été plus faibles que budgétées. Ce constat s'explique en particulier par le contexte de pandémie de Covid, notamment pour les comités de pilotage informatiques avec un nombre de séances inférieur à la planification. De plus, les informaticiennes et informaticiens de l'Etat étant très sollicités par le télétravail mis en place au sein de l'administration, le CCF a décidé de reporter certains des audits prévus. Le domaine informatique demeure cependant une des priorités du CCF à l'avenir. L'engagement de personnel qualifié pour cette tâche est cependant un défi, car ce type de profil est très recherché sur le marché du travail.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	121'127'000	4'349'000	116'778'000
Comptes 2021	116'839'584	2'543'383	114'296'201
Ecart	-4'287'416	-1'805'617	-2'481'799

En 2021, le volume des investissements est globalement maîtrisé par rapport au budget ; dans les années à venir, le renchérissement actuel des matières premières et de l'énergie risquent en revanche de générer des surcoûts, notamment concernant les grands projets d'infrastructure tels que les M2 et M3.

Dépenses nettes d'investissements par Service public (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	0	0
046	DGMR	110'846'500	108'281'561
047	DGNSI	3'931'500	3'952'751
054	SPEV	750'000	0
050	Chancellerie	1'250'000	2'061'889
056	CCF	0	0
Total	DIRH	116'778'000	114'296'201

Rappelons que la DGMR conduit de très conséquents investissements d'infrastructure, en particulier pour la modernisation du métro M2 et la construction du M3, ce qui apparaît bien dans le présent tableau qui indique le volume des investissements par service. A noter que tous les grands projets font l'objet d'un suivi financier étroit par le CCF impliquant le rendu par la DGMR de rapports financiers intermédiaires sur une base régulière. En 2021, l'attention des commissaires a aussi été occupée par le chantier du LEB qui a généré un dépassement budgétaire pour lequel des explications convaincantes ont été fournies, notamment liées à une géologie du sous-sol plus complexe que prévu, à des découvertes archéologiques durant le chantier et au ralentissement de celui-ci en raison de la pandémie.

S'agissant des objets gérés par la DGNSI dans le cadre du groupe « Informatique », la très grande majorité des projets d'investissement respecte la trajectoire financière prévue. Des surcoûts ont cependant été constatés pour deux d'entre eux suite à des difficultés de développement imprévues (logiciel pour la gestion des RI et BRAPA ainsi que SAMOA) et une rallonge de 3,9 mios a par ailleurs été décidée pour le développement du logiciel destiné aux écoles professionnelles, suite à des demandes émanant des établissements. Ces objets, bien que gérés par la DGNSI, se retrouvent dans les investissements respectivement du DSAS et du DJFC.

Crédits d'investissements bouclés en 2021

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000236.01	RC 709 Ormont-Des. renforc. mur Bouillet	031.2012	19.03.13	3 900 000,00
DGMR	I.000252.02	RC 1 Rolle-Dully réhab. et amén. cyclab.	237,2015	25.08.15	3 550 000,00
DGMR	I.000255.02	RC 2-6 Chav. Bogis-Commugny ligne de bus	124.2013	08.04.14	4 841 000,00
DGMR	I.000255.03	RC 2-6 Chav.Bogis-Commugny lig bus cr ad			395 000,00
DGMR	I.000256.02	RC30 réhab Bussy-Chardonney/cor.Clarfont	209,2015	31.03.15	4 500 000,00
DGMR	I.000280.03	Etudes accidents & élimin.3 points noirs	160.2014	04.11.14	5 678 000,00
DGMR	I.000290.02	CE RC 1, réhab.Mies-Founex (CO I.000524)	182.2014	10.12.14	1 030 000,00
DGMR	I.000356.01	RC 709 mur La Trappaz, Ormont-Dessous	171,2014	04.11.14	1 850 000,00
DGMR	I.000361.02	RC 701 Savigny-Forel, réha.Corne de Cerf	304.2016	20.09.16	5 220 000,00
Chancellerie d'Etat					
DGNSI	I.000300.03	SIEL - renouv. SI Exécutif et Législatif	315,2016	01.11.16	13 036 200,00
TOTAL DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					44 000 200,00

Crédits d'investissements à boucler

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					
Direction générale de la mobilité et des routes					
DGMR	I.000147.01	H 144 Rennaz - Les Evouettes	114.2003	09.09.2003	26'740'000.00
DGMR	I.000147.02	H 144 Rennaz - Les Evouettes - cr. add.	281.2010	23.11.2010	17'380'000.00
DGMR	I.000159.01	CE - Plan aggl Lsne-Morges - axes forts	141.2008	24.03.2009	7'679'000.00
DGMR	I.000167.01	RC 47, Essertines-Gimel correc. routière	042.2007	02.02.2010	3'950'000.00
DGMR	I.000172.01	CE-RC 702 Rossinières Chaudanne 2è ét.	168.2009	23.06.2009	2'180'000.00
DGMR	I.000172.02	RC 702, Rossinières Chaudanne 2ème étape	367.2011	15.03.2011	20'400'000.00
DGMR	I.000174.01	RC 1 Ecublens & St-Sulpice réhab 1ère ét	198.2009	26.01.2010	10'160'000.00
DGMR	I.000176.01	Travaux assainissement bruit 1ère étape	163.2009	23.06.2009	4'372'000.00
DGMR	I.000177.01	RC 559 Lausanne bandes cyclables rt Golf	021.2012	19.03.2013	9'530'000.00
DGMR	I.000192.01	Travaux assainissement bruit 2ème étape	047.2013	04.06.2013	8'550'000.00
DGMR	I.000194.01	Routes nationales, construction - 23ème	142.2008	31.03.2009	2'760'000.00
DGMR	I.000203.01	Renforc. trafic 40t solde réseau prior.	274.2010	22.06.2010	8'600'000.00
DGMR	I.000207.01	RC 702-711 murs -RC 743 pont Gilamont	379.2011	21.06.2011	2'660'000.00
DGMR	I.000208.01	RC 254-19 correction 3 points noirs	415.2011	10.01.2012	5'578'000.00
DGMR	I.000209.01	Campagne 2012-15 entret lourd ouv. d'art	486.2012	06.11.2012	13'200'000.00
DGMR	I.000228.01	RC 780, Olon, giratoire du Lombard	430.2011	10.01.2012	1'876'000.00
DGMR	I.000231.01	CE-Inventaire & anal.risques ouv.r.soutèn	030.2012	05.02.2013	4'950'000.00
DGMR	I.000234.01	RC 711 entret. lourd murs de soutènement	022.2012	19.03.2013	2'982'000.00
DGMR	I.000237.01	CE - Hôpital Rennaz	460.2012	29.05.2012	1'700'000.00
DGMR	I.000265.04	RC 422, Pomy-Cronay, correction routière	149.2014	17.06.2014	18'600'000.00
DGMR	I.000269.03	RC601, Epalinges requal.Vennes-Croisettes	186.2014	20.01.2015	2'744'000.00
DGMR	I.000288.02	RC 448, Lsne déplacement route Romanel	193.2014	20.01.2015	4'180'000.00
DGMR	I.000292.02	RC 706, assainissement pont Aigremont	183.2014	10.12.2014	6'150'000.00
DGMR	I.000327.02	RC 559-601, reconstruction pont En Marin	296.2016	24.05.2016	4'479'000.00
DGIP	I.000363.01	RC 177 Aclens-Penthaz-Vufflens fouilles	146.2014	11.11.2014	4'500'000.00
DGMR	I.000372.03	RC 82 Ecublens-Renens-Tir Féd : Pont Ble	065.2018	29.05.2018	14'120'000.00
DGMR	I.000380.02	RC 749, Corsier-s/Vevey - Limite FR	317.2016	22.11.2016	4'985'000.00
DGMR	I.000383.01	Crédit investissement - Croisement Mies	234.2015	23.06.2015	2'200'000.00
DGMR	I.000398.02	RC 82, Ecublens-Renens-Tir Fédéral-route	328.2016	28.02.2017	4'920'000.00
DGMR	I.000588.01	Bus Haut Niveau Service-1ère étape	294.2016	21.06.2016	20'000'000.00
DGMR	I.000600.01	RC 69, Tolochenaz requalification	138.2019	24.09.2019	2'000'000.00
DGMR	I.000603.01	CE - Prolongement CdF Aigle-Leysin	312.2016	22.11.2016	3'600'000.00
DGMR	I.000639.01	LEB - Tunnel Avenue d'Echallens	353.2017	23.05.2017	23'800'000.00
Direction générale du numérique et des systèmes d'information					
DGNSI	I.000181.01	Mise en oeuvre Lgeo	133.2008	24.03.2009	1'670'000.00
Service du personnel de l'Etat de Vaud					
DGNSI	I.000629.01	SPEV - Evolution SIRH - Phase 2	200.2020	01.07.2020	3'293'000.00
Chancellerie d'Etat					
DGNSI	I.000092.01	ACV-Pôle numérique/numérisation	016.2012	12.03.2013	438'500.00
DGIP	I.000333.02	ACV 2ème étape de densification	224.2015	23.06.2015	1'485'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES					278'411'500.00

13.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Pierre Dessemontet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2021 des divers services du DFIRE et des institutions rattachées à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (StatVD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	713'821'500	6'890'751'600
Comptes 2021	925'003'415	8'021'237'004
Différence en fr.	211'181'915	1'130'485'789
Différence en %	29.58%	16.41%

b) Comparaison avec le budget 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	713'821'500	6'890'751'600
Crédits supplémentaires	4'386'700	1'500'300
Budget total 2021	718'208'200	6'892'251'900
Comptes 2021	925'003'415	8'021'237'004
Différence en fr.	206'795'215	1'128'985'104
Différence en %	28.79%	16.38%

L'augmentation des charges est de 206,8 mio. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par la dotation de 200 mio au fond de l'énergie et 10 mio au fonds cantonal des monuments historiques. Adoptés par le Grand Conseil en 2021.

Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 1,128 mio, dont la part de la BNS et les revenus de la fiscalité.

Les crédits supplémentaires octroyés en 2021 au DFIRE représentent une augmentation des charges nette de 4'386'700 fr. concernant essentiellement la DGIP et une augmentation des revenus nets de 1,5 mio.

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	783'075'135	7'735'722'189
Comptes 2021	925'003'415	8'021'237'004
Différence en fr.	141'928'280	285'514'815
Différence en %	18.12%	3.69%

On peut observer une augmentation des revenus de 285 mios. La différence totale des charges se situe à 141,9 mios résulte principalement des écritures de boucllement ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenu net	7'096'233'589	6'176'930'100	6'952'647'054

Le revenu net augmente de 143,6 mios par rapport à 2020.

3 Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant de 4'343'700 fr.

Service publié	Montant	Description
048 DGIP	606'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	224'400	Travaux d'entretien des bâtiments
048 DGIP	3'383'200	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
052 DGF	87'000	Création d'une salle de conférence
051 DFIRE	42'500	Brochure des 50 ans de StatVD

b) 2021 sur 2022 pour un montant de 6'158'500 fr.

Service publié	Montant	Description
051 SG-DFIRE	58'600	Projet Conseil du Léman non finalisé
048 DGIP	1'010'700	Fouille Avenches
048 DGIP	605'300	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	242'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2020)
048 DGIP	4'251'900	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2021)

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2021 fait apparaître un revenu net de 7'096'233 mrds, soit une augmentation de revenus de 143,6 mios en comparaison des comptes 2020.

Les comptes 2021 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 919,3 mios supérieur au budget 2020.

La dette a atteint au 31.12.2021 la somme de 975 mios. Sa stabilité s'explique par le bon résultat qui a permis de financer les dépenses du ménage courant et les investissements. La charge des intérêts reste négative (-15 mios) en raison d'intérêts rémunératoires sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration des budgets.

5. Remarques de détail

051 *Secrétariat général (SG)*

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STATVD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE) : sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et StatVD) sont inférieures de 296'506 frs comparativement aux comptes 2020, mais, comparativement au budget 2020, elles sont inférieures de 1,323 mio.

Les revenus sont supérieurs de 77'857 frs. Comparativement aux comptes 2020.

Les revenus inférieurs de 104'769 frs comparativement au budget 2021.

Les effectifs du personnel se composent comme suit : SG : 14,95 ETP / OAE : 5,70 ETP / StatVD : 22,85 ETP

Secrétariat général (SG)

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2019.

3030 Notamment pour la réforme des achats de la DGIP/DAL.

3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 2.1 mios en 2021 a été effectivement comptabilisée à hauteur de 96'363 fr. dans les comptes.

3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des charges.

4260 Remboursement des frais de déplacements, de repas, participation place de parc.

Office des affaires extérieures (OAE)

3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. L'Office des affaires extérieures assume également les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence TransJurassienne (Arcjurassien.ch), au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois. A l'instar du suivi des projets Interreg et de l'alimentation du fond vaudois, pour une somme de 300'000 fr. par année, ce qui a permis de contribuer au financement d'une soixantaine de projets en 2021.

Moins de sollicitations et moins de congrès.

3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges

3511 Attribution au fonds du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud, alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale Interreg.

3632 Dépenses Interreg ventilées selon le statut du destinataire.

- 3634 Dépenses Interreg ventilées selon le statut du destinataire.
- 3636 Dépenses Interreg ventilées selon le statut du destinataire.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.
- 4260 Dédommagement présidences (période 2020 - 2021)

Statistique Vaud

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé, selon les besoins avérés.
- 3099 StatVD : financement d'un collaborateur mis à disposition par le Service de l'emploi.
- 3102 Ce poste est proportionnel aux nombres d'imprimés produits.
- 3161 Location photocopieuse.
- 3169 Moins d'achats de données
- 4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numéris.
- 4309 Refacturations aux autres cantons et entreprises privées

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné que ces derniers subissent les effets de la conjoncture économique. Même si les prévisions budgétaires ont été calculées avec toute la rigueur nécessaire, certaines tendances sont imprévisibles.

La situation particulière liée au COVID a été particulièrement bien maîtrisée, une multitude de demandes de renseignements, de modification d'acomptes ont été gérées avec du personnel en présentiel et en télétravail qui a géré cette situation inédite d'une manière professionnelle. Une visite du centre d'appel a permis de constater l'efficacité et la compétence du personnel.

La DGF incite les contribuables, que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques, à payer leurs impôts durant la durée du délai de paiement, le dépôt des déclarations d'impôt par voie électronique remporte un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données a généré des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger. L'effet pérenne de ces annonces est à pondérer.

L'évolution des contribuables a franchi le cap des 500'000 contribuables à ce jour. La population quant à elle atteint quelque 823'881 habitants soit une progression de 1,1%.

Les charges sont inférieures de 8,5 mios comparativement aux comptes 2020.

Les produits sont supérieurs aux comptes 2020 de 70,4 mios.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité

Remarques spécifiques

Les ETP 2021 sont de 759,8 ETP soit 10 de plus qu'en 2020

- 3010 Inférieur au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé, rare sur le marché. Donc pas nommé. Les crédits supplémentaires totalement compensés ont été utilisés à des fins de regroupement des activités et de sécurisation.

Supérieurs aux comptes 2020 liés aux ETP supplémentaires.

- 3030 Emplois de CDD scannage périodique de données.
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant, les cours volontaires sont largement suivis. La formation de Schwarzenbourg a été organisée en visioconférence pour cause de COVID.

- 3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs, ils intègrent également les cadeaux de départ, les décès et les primes d'ancienneté.
- 3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.
- 3130 La commission impôt source est en corrélation avec le compte 4002 impôt à la source.
Formule électronique 3% en 2020, 2% en 2021, formule papier 1%.
- 3132 Mandats de tiers.
- 3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3150 Mise à niveau du matériel et meubles de bureau liée à plusieurs regroupements et restructuration de locaux.
- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs. Locations.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux : les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau, les critères de calculs sont idem à 2020 (factures échues risque 0, factures poursuites 40%, factures actes de défaut de bien 100%).

Les soutiens des prêts COVID ont vraisemblablement pondéré les faillites.
- 3181 Pertes sur créances effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les Offices de poursuites.
- 3400 Taux en vigueur dès le 01.01.2020 à 0,0% pour l'intérêt rémunérateur.
- 3602 Augmentation principalement liée à l'activité immobilière.
Gains immobiliers : 5/12 communes.
Frontaliers : 2/3 communes.
- 4000 Les recettes des personnes physiques 2021 sont supérieures de 66 mios par rapport aux comptes 2020.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la gestion des reprises des actes de défaut de biens permet d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 01.01.2019 de 8% à 3.33%. L'augmentation est essentiellement liée à des situations exceptionnelles et conjoncturelles.
- 4022 Part communale de 5/12.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive.
- 4210 Taxe encaissement impôts, taxes RF, moins d'émoluments sommations liés aux efforts de sensibilisation.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 4% à partir du 01.01.2022, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques et progression des déclarations spontanées.
- 4600 Augmentation de la part du taux de l'IFD de 17% à 21,2 %.

053 *Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)*

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les écritures de boucllement s'élèvent à 674 mios ; les plus importants sont les suivantes :

- Charges & préfinancement communes : 125 mios
- Dotation au fonds pour l'énergie : transition énergétique et plan climat 2^e génération : 200 mios
- Amortissements supplémentaires des objets d'investissements : 289 mios
- Préfinancement d'un investissement, centre de production CHUV : 45 mios

La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral.

Le nombre d'ETP est identique à 2020 soit 20,9.

Remarques spécifiques

- 3010 Supérieur aux comptes 2020 qui résulte de postes vacants en 2020.
- 3110 Matériel de bureau.
- 3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux. L'impact d'une augmentation avait été porté au budget 2021 ; moindre aux comptes.
- 3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives.
- 3320 Amortissements projets informatiques en fonction des dépenses effectives.
- 3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réaliser un emprunt public en 2021.
- 3419 Pertes de change sur monnaie étrangère, voir compte 4419 pour les gains de change.
- 3499 Le budget avait tenu compte d'une évolution du taux d'intérêt.
- 3510 Alimentation du fonds pour l'énergie (écritures de boucllement).
- 3621 Péréquation des ressources cantons, le canton est devenu contributeur en 2021 (bénéficiaire en 2020).
- 3660 Amortissement concernant les subventions, par exemple les AF.
- 4110 Part liée au bénéfice de la BNS, correspondant à six parts de 62.3 mios.
- 4401 Intérêt des créances et compte courant, FIR, FIA.
- 4411 Vente de terrain (DGIP).
- 4450 Intérêts facturés au CHUV.
- 4451 Dividende du patrimoine administratif : Romande Energie, Salines Suisse, Force motrice Avançon, etc.
- 4490 Revenu de tiers versés en 2021 pour des investissements amortis les années précédentes.

048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

D'une manière globale, la DGIP est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Par rapport aux comptes 2020, les charges sont supérieures de 9,4 mios, alors que les revenus sont inférieurs de 2.6 mios.

Les charges ont été fortement impactées par le financement des fouilles archéologiques et les effets COVID sur les nettoyages.

Les ETP évoluent de 239,6 en 2020 à 246,5 en 2021.

Remarques spécifiques

- 3030 Impacts des fouilles archéologiques.
- 3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par la DGIP.
- 3104 Les achats de la DAL, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire, se font au prix coûtant et sont comptabilisés dans ce compte ; le matériel désuet a été éliminé.
- 3120 Les charges des énergies du service pénitentiaire sont comptabilisées dorénavant dans ce compte.
Un certain nombre de recours est encore pendant concernant les taxes d'évacuation des déchets de bâtiments volumineux.
- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques et des bâtiments patrimoniaux.
- 3134 Cette somme assure le patrimoine immeuble pour 3 mrd et le patrimoine mobilier pour 1,6 mrd. Le parc immobilier du canton est en constante augmentation.
- 3137 Reprise de TVA et facturation rétroactive des taxes pour surfaces étanches.
- 3141 Remplacement d'horodateurs.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à environ 1 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Les besoins spécifiques émanant des services sont financés par ces derniers au travers de demandes de crédits supplémentaires.
- 3160 Location DAL principalement.
- 3511 Dotation supplémentaire au fond cantonal des monuments historiques, en prévision des impacts de la nouvelle loi (LPrPCI).
- 3636 Concernent essentiellement des travaux archéologiques et parfois en lien avec le patrimoine proportionnel aux activités des chantiers.
- 3706 La DGIP octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et fouilles archéologiques. Elles sont de 20% pour la part cantonale et 20% pour celle fédérale.
- 4309 Refacturation des auxiliaires en archéologie, ainsi que des travaux à des tiers. Ce compte comptabilise également les ventes liées au centre d'édition de la DAL
- 4472 Encaissement des logements de fonction des concierges (Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).
- 4610 Subventions fédérales hors convention programme, quelques dossiers encore ouverts, la participation de celle-ci se situe à hauteur de 25 %.

059 Cour des comptes

Par rapport aux comptes 2020, les charges sont supérieures de 63'808 fr., alors que les produits sont supérieurs de 76 fr.

La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes. Elle fonctionne avec 8 chefs d'audit qui chacun participe à deux audits (l'un comme responsable et l'autre en soutien). Un effort particulier est consacré au suivi des recommandations émises les années précédentes.

- 3030 Le but est de pouvoir engager des personnes en CDD en cas de nécessité.
- 3090 Le coût des cours de formation a été moins onéreux que budgété, en raison des annulations pour cause de pandémie. Un cours avec l'équipe complète a pu être organisé avec le CEP sur l'écoute et du feedback.
- 3132 Coût des experts neutres mandatés sur certains audits, différence notable avec 2020 liés aux thèmes des audits réalisés en 2021.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2021

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	67'198'500	4'720'000	62'478'500
Comptes 2021	28'202'798	981'331	27'221'466
Ecart	38'995'702	3'738'669	35'257'034

Dépenses nettes par service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	5'355'000	2'880'844
053	SAGEFI	34'600'000	0
048	DGIP	27'243'500	25'321'954
059	CC	0	0
Total	DFIRE	67'198'500	28'202'798

Récapitulation des éléments les plus impactant

DGIP

Cadev: Renouvellement plateforme d'achat
CC3 entretien bâtiment

DGF

Etude perspective 2025
Registres de l'ACV-applic. Des communes
Désengagement de l'Host-fiscalité-tax. PM
Changement législatif, poursuites

Crédits d'investissement bouclés en 2021

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES					
Direction générale de la fiscalité					
DGNSI	I.000245.01	ACI-Vision 2010-poursuite automatisation	289.2010	22.06.2010	14'099'700.00
DGNSI	I.000245.02	ACI-Vision 2010-pours. autom. - cr. add.	445.2011	27.03.2012	973'000.00
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGIP	I.000187.01	ERACOM Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	8'000'000.00
DGIP	I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique, Bât. A -	001.2012	11.12.2012	11'950'000.00
DGIP	I.000216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000.00
DGIP	I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000.00
DGIP	I.000218.01	Prison la Tuilière Lonay Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	1'166'000.00
DGIP	I.000219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	2'117'000.00
DGIP	I.000220.01	EPO colonie Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	1'337'000.00
DGIP	I.000313.03	EPO Orbe assain. infrastructures tech.	165.2014	31.03.2015	14'975'000.00
DGIP	I.000661.01	EPCL Vallée de la Jeunesse stabilisation	068.2018	19.06.2018	6'610'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES					72'157'700.00

Crédits d'investissements à boucler

Les objets place du château cantonal St-Maire ont été bouclés en 2020. Les objets restants de la DGIP seront bouclés durant l'année 2021 et suivantes.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES					
Direction générale de la fiscalité					
DGNSI	I.000204.01	Registres de l'ACV-RCFERS,RCEnt,SITI	040.2013	19.03.2013	7'200'000.00
DGNSI	I.000204.02	Registres de l'ACV-applic. des communes	040.2013	19.03.2013	2'100'000.00
Direction générale des immeubles et du patrimoine					
DGIP	I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000.00
DGIP	I.000154.02	CrAdd bclt Gymnase Yverdon ass.			688'521.18
DGIP	I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000.00
DGIP	I.000155.02	Cr.add. bclt EPCL VJ Ass.énerg.			2'160'920.90
DGIP	I.000171.01	Cathédrale Lsne Travaux de maintenance	451.2011	01.05.2012	3'040'000.00
DGIP	I.000186.01	HEIG Yverdon Ass.énergétique	320.2010	05.10.2010	30'014'000.00
DGNSI	I.000201.01	CADEV-Gestion du centre d'édition	048.2013	02.07.2013	1'210'000.00
DGIP	I.000213.01	3ème CC pour l'entretien des bâtiments	049.2013	04.06.2013	22'800'000.00
DGIP	I.000224.01	Acqu. parcelle 1223 Gare 45 Payerne	342.2010	14.12.2010	2'200'000.00
DGIP	I.000224.02	Surélévation bât. Gare 45 Payerne - créd	128.2013	25.03.2014	3'890'000.00
DGIP	I.000315.02	CE SYNATHLON à Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000.00
DGIP	I.000315.03	Synathlon à Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000.00
DGIP	I.000337.02	CE-Cité U La Pala Chavannes	167.2014	30.09.2014	8'000'000.00
DGIP	I.000337.03	Cité U la Pala Passerelle Chavannes	301.2016	07.06.2016	8'000'000.00
DGIP	I.000362.01	Abbatiale Payerne, aide exceptionnelle	112.2013	01.04.2014	1'500'000.00
DGIP	I.000573.01	Acquisition d'un terrain pour le SAN	273.2015	28.06.2016	5'350'000.00
DGIP	I.000577.01	CADEV renouvel.matériel d'impression	264.2015	09.02.2016	6'300'000.00
DGIP	I.000710.01	Acqu. parcelle Biopôle Epalinges et Lsne	093.2018	27.11.2018	12'228'000.00
DGIP	I.000316.03	CC Optimisation occupation 3 bât. Etat	100.2014	28.01.2014	8'360'000.00
DGIP	I.000617.01	Réaménag. paysager Château de Chillon	371.2017	24.10.2017	1'400'000.00
TOTAL DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES					166'000'442.08

13.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires M. Julien Eggenberger, rapporteur
Mme Claire Richard

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du Tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	159'844'700	89'317'700
Comptes 2021	157'564'718	90'205'034
Différence en fr.	-2'279'982	887'334
Différence en %	-1.43%	0.99%

b) Comparaison avec le budget total 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	159'844'700	89'317'700
Crédits supplémentaires	800'000	0
Budget total 2021	160'644'700	89'317'700
Comptes 2021	157'564'718	90'205'034
Différence en fr.	-3'079'982	887'334
Différence en %	-1.92%	0.99%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	166'375'038	84'799'849
Comptes 2021	157'564'718	90'205'034
Différence en fr.	-8'810'320	5'405'185
Différence en %	-5.30%	6.37%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	67'359'683	70'527'000	81'575'188

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021 pour un montant de 186'000 fr.

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier
057 OJV	27'000	Achat de mobilier et frais de déménagement dans les nouveaux locaux de l'Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
057 OJV	129'000	Installation de Wifi dans les offices de l'OJV

b) 2021 sur 2022

Néant.

4. Remarques générales

Les charges de l'OJV sont de 157,56 mios (budget 159,84 mios) et les revenus de 90,2 mios (budget 89,31 mios). L'excédent de charges est de 67,35 mios (budget 70,52 mios).

L'année 2021 marque un retour partiel à la normale après une année 2020 fortement marquée par la pandémie de COVID-19.

Crédits supplémentaires

Trois crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total de 800'000 fr. de charges nettes. Les deux générant une charge nette concernent les indemnités aux curateurs et aux avocats d'office. Le troisième, entièrement compensé, concerne une réattribution budgétaire entre les comptes 3010 et 3049 (c.f. ci-dessous).

Remarques supplémentaires

- 3010 La revalorisation prévue des gestionnaires de dossiers de l'OJV et du personnel des OPF prend plus de temps que prévu et entraîne donc des dépenses de personnel moindre.
Les indemnités des chefs d'office avaient été budgétées au compte 3049.
- 3130.1 Diminution des frais de port.
- 3130.8+9 Les indemnités aux curateurs privés (pour les personnes concernées indigentes) ne cessent d'augmenter, de même que les curatelles de représentation.
- 3130.12 Les nouvelles mesures de sécurité ont été reportées en 2022. Les montants prévus ont servi à financer les cotisations à des projets informatiques (cf. 3130.11).
- 3135.1 Diminution des frais de détention.
- 3135.2 Malgré un nombre de placements peu important, la problématique du manque de place dans les institutions susceptibles d'accueillir des jeunes en difficulté et présentant des problèmes complexes subsiste. Elle est renforcée par les conséquences de la pandémie (organisation perturbée et disponibilité limitée du personnel). Les délais de prise en charge ne cessent de s'allonger.
- 3090 Moins de formations et de congrès en raison du COVID.
- 3181 Amortissements des factures dont la perception n'est plus possible, notamment pour débiteurs insolubles. Le nombre de cas se stabilise à niveau plus élevé que budgété, notamment à cause des débiteurs sans domicile connu ou partis à l'étranger.
- 4210 Les émoluments pour poursuites et faillites ont été moins élevés que prévu.
Le tarif (fédéral) du Registre du commerce ayant baissé, un montant moins élevé a été budgété. Un surcroît d'activités a entraîné des recettes supérieures, notamment dû à la hausse des inscriptions (dont les conversions d'actions aux porteurs en actions nominatives).

5. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2021	7'225'000	0	7'225'000
Comptes 2021	3'529'114	0	3'529'114
Ecart	-3'695'886	0	-3'695'886

Dépenses et recettes d'investissements de l'exercice 2021 :

EOTP	Service	Budget	Comptes
I.000355.01	Modernisation du SI justice	960'000	1'161'707
I.000598.01	Impact inform. projets fédéraux	750'000	0
I.000597.01	Extension du tribunal cantonal	4'515'000	2'122'113
I.000597.02	CE Regroup. sur un site du TC	0	-255'102
I.000597.05	CrA TC inter. bât. existant pl. cl.	0	500'395
I.000599.01	Sécurisation des offices judiciaires	1'000'000	0
Total		7'225'000	3'529'113

13.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires M. Julien Eggenberger, rapporteur
Mme Claire Richard

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour les réponses claires et détaillées apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2021

a) Comparaison avec le budget 2021

	Charges	Revenus
Budget 2021	8'744'400	20'200
Comptes 2021	9'545'000	4'778
Différence en fr.	800'600	-15'422
Différence en %	9.16%	-76.35%

b) Comparaison avec le budget 2021, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2021	8'744'400	20'200
Crédits supplémentaires	850'800	0
Budget total 2021	9'595'200	20'200
Comptes 2021	9'545'000	4'778
Différence en fr.	-50'200	-15'422
Différence en %	-0.52%	-76.35%

c) Comparaison avec les comptes 2020

	Charges	Revenus
Comptes 2020	8'168'441	8'166
Comptes 2021	9'545'000	4'778
Différence en fr.	1'376'559	-3'388
Différence en %	16.85%	-41.49%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Charge nette	9'540'222	8'724'200	8'160'275

3. Reports de crédits

a) 2020 sur 2021

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	28'500	Réception de la Présidence 2020 reportée en 2021

b) 2021 sur 2022

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	542'800	Commission d'enquête parlementaire HRC

4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes.

Les comptes 2021 du SG GC se montent à 9,54 mios de charges (budget 8,74 mios) et 4'778 fr. de revenus (budget 20'000 fr.), laissant apparaître un excédent de charges de 9,54. A noter que l'intégration du financement de la Commission d'enquête parlementaire sur l'Hôpital Riviera Chablais (CEP-HRC) dans les comptes du SG GC rend la lecture assez difficile. La sous-commission recommande, dans une telle situation, qu'une CEP soit considérée comme une entité autonome (service publié).

Crédits supplémentaires

Deux crédits supplémentaires pour un total de 858'300 fr. concernant le financement de la CEP-HRC ont été octroyés en 2021.

5. Remarques de détail

3000.1 Plus de séances plénières.

3000.2 L'augmentation est due au financement de la CEP-HRC.

3130 Ce poste comprenant divers frais (port, téléphonie, organisation de congrès, etc.) présente un dépassement de charges dû essentiellement aux frais provoqués par la délocalisation des séances du Grand Conseil au SwissTech Convention Center de l'EPFL, à Ecublens.

3150 Un important dépassement de ce compte est dû aux frais de régie relatifs à chaque séance de Grand Conseil délocalisée.

4472 En raison des restrictions sanitaires, moins de locations de la salle du Parlement.

6. Dépenses d'investissement

Néant.